

DEMARQ centre
d'études et
de recherches
sur les
qualifications

Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises

**(traitement
des déclarations
d'employeurs n°2483)**

Années 1989-1990

Décembre 1991

formation-qualification-emploi

Le CEREQ en quelques mots

Adresse :

9, rue Sextius-Michel 75015 Paris
Tél. : 45.75.62.63
Fax : 45.78.95.45

Statut :

Etablissement public sous tutelle du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Mission :

Développer des études et des recherches, collecter et exploiter des données originales dans le domaine de la relation formation-emploi et formuler des avis et des propositions destinés à éclairer les choix en matière de politiques de formation.

Moyens :

122 personnes, dont 74 ingénieurs d'études et de recherche ; un budget de 51 millions de francs pour 1992.

Instances :

Un conseil d'administration qui arrête le programme d'activité et le budget, et où sont présents les partenaires sociaux, les tutelles, le personnel, des personnalités qualifiées ; un conseil scientifique qui examine la cohérence scientifique des travaux, et où sont présents des personnalités qualifiées et des représentants d'organismes d'étude.

STRUCTURES :

Directeur : Yves Lichtenberger
Adjoint au directeur pour la recherche : Eric Verdier
Secrétaire général : Claude Wittebroodt

Chargés de mission auprès du Directeur :

- pour les formations technologiques et professionnelles : Jean-Louis Kirsch
- pour les relations internationales et la coopération : Olivier Bertrand
(Affaires européennes : Claudine Romani)

Départements :

- Entrées dans la vie active : François Pottier
- Entreprise et Formation : François Aventure
(Division de la Formation continue : Paul Jansolin)
- Professions et Marché du travail : Claude Dubar
- Travail et Formation : Myriam Campinos-Dubernet

Services :

- Service administratif et financier : Claude Wittebroodt
- Service communication : Eric Verdier
- Service informatique : Paul Jansolin

Un réseau de centres associés

Constitué de quinze équipes de recherche dépendant des universités ou du CNRS, réparties sur l'ensemble du territoire et collaborant aux missions du Centre.

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

STATISTIQUE DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
FINANCÉE PAR LES ENTREPRISES

(Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)

(Années 1989-1990)

Ce dossier a été réalisé par Paul JANSOLIN, en collaboration avec Françoise RAULT, dans le cadre de la Division de la formation continue du Département Entreprise et Formation. Les traitements informatiques ont été assurés par Kalthoum CHAUSSEPIED et Edgar GROSS.

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

AVANT-PROPOS

Pour la dix-neuvième année, à la demande et avec un financement des instances de la formation professionnelle, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a procédé à l'exploitation des déclarations des employeurs soumis à l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue au titre de la loi du 16 juillet 1971.

Cette exploitation constitue la source, sinon unique, du moins de très loin la plus complète et la plus détaillée, d'informations sur l'effort de formation continue des entreprises et les populations bénéficiaires. Elle est la base de très nombreuses études, dont les résultats sont publiés notamment dans la revue Formation Emploi et dans la lettre mensuelle BREF du CEREQ. On trouvera dans le présent ouvrage les principaux résultats statistiques détaillés.

Yves LICHTENBERGER

*Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TRAITEMENT DES DÉCLARATIONS D'EMPLOYEURS	13
1. L'organisation du traitement et la méthode employée	13
1.1 L'organisation du traitement	13
1.2 Méthodologie employée	14
■ <i>La méthode d'échantillonnage</i>	
■ <i>Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés</i>	
2. Le champ de la statistique	16
2.1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'effectifs de salariés	17
2.2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombres d'entreprises	17
2.3 Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1990)	18
3. Conclusion	19
CHAPITRE 2 : LES DONNÉES NATIONALES GLOBALES	21
1. Les données financières	21
1.1 Panorama général	21
1.2 L'assiette de la participation et les versements affectés à la formation professionnelle	22
■ <i>Les abattements</i>	
■ <i>Les versements affectés à la formation professionnelle</i>	
2. Structure des dépenses de formation	23
2.1 Les dépenses de fonctionnement des stages organisés par l'entreprise	23
2.2 Les rémunérations versées aux stagiaires	24

2.3	Les dépenses en application de conventions	24
2.4	Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF)	24
2.5	Les versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation	24
2.6	Le financement de la formation professionnelle en alternance	24
2.7	Les autres postes	25
3.	Quelles sont les entreprises qui forment leurs salariés ?	25
4.	Les stagiaires	26
4.1	Analyse générale	26
4.2	Analyse par sexe	27
4.3	La qualification des stagiaires	27
4.4	Analyse par âge et par sexe	27
4.5	Les congés de formation	28
4.6	La formation en alternance	28
5.	Les durées de formation hors alternance	28
CHAPITRE 3 : ANALYSE GÉOGRAPHIQUE		31
A. LES RÉSULTATS RÉGIONAUX À PARTIR DES DÉCLARATIONS 2483		32
1.	Panorama général : concentration régionale	32
2.	Les données financières	32
3.	La structure des dépenses de formation	35
4.	Les stagiaires	35
4.1	Données générales	35
4.2	Résultats selon le sexe	35
4.3	Résultats selon la qualification professionnelle	35
4.4	Résultats selon le sexe et l'âge	35
5.	Les durées de formation	36
6.	Les résultats départementaux	36
B. LES RÉSULTATS RÉGIONAUX COMPTE TENU DE LA LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'AU MOINS 50 SALARIÉS		36
1.	Panorama général	36
2.	Les données financières	38
3.	Les données physiques	38
3.1	Données générales	38
3.2	Accès à la formation	38
3.3	Durée de formation	39
3.4	Résultats selon la qualification professionnelle	39
3.5	Résultats selon l'âge	40
4.	Synthèse inter-régionale	40
5.	Les résultats départementaux	42
C. CONCLUSION		42

CHAPITRE 4 : ANALYSE SECTORIELLE	43
1. Le champ de la statistique	43
2. Les fiches sectorielles	44
2.1 L'agriculture	44
2.2 Les industries agro-alimentaires	45
2.3 L'énergie	46
2.4 Les industries des biens intermédiaires	47
2.5 Les industries des biens d'équipement	50
2.6 Les industries des biens de consommation courante	52
2.7 L'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole	54
2.8 Le commerce	55
2.9 Les transports	56
2.10 Les services marchands	57
2.11 Les organismes financiers et de crédit	59
2.12 Les services non marchands	60
3. Synthèse inter-sectorielle	61
3.1 La construction des groupements de secteurs	61
3.2 L'effort physique de formation est cohérent avec la typologie des secteurs	63
4. Les résultats à un niveau plus fin	65
5. Les résultats sur une période plus longue	70
CONCLUSION	75
ANNEXES	77
Tableaux	79 à 134
Fac-similé des déclarations 2483 de l'année 1989 et de l'année 1990	136 à 139
Liste des secteurs d'activité économique	140 et 141
■ Niveau 40 - Niveau 100	
■ Niveau 15 - Niveau 40	
Liste des tableaux et graphiques	143

La loi du 16 juillet 1971 a institué une participation obligatoire des entreprises employant au minimum dix salariés, au financement de la formation professionnelle continue. Chaque entreprise est tenue de déposer chaque année, auprès des services fiscaux, une déclaration qui retrace la mesure dont elle s'est acquittée de son obligation. Depuis 1972, le CEREQ est chargé, par le Comité interministériel de la formation professionnelle, du traitement statistique des déclarations des entreprises.

L'essentiel des résultats est repris chaque année par la Délégation à la formation professionnelle dans le document annexé à la loi de finances qui présente l'ensemble des résultats de la formation professionnelle (1).

Les principales données relatives aux premières années d'application de la loi ont été rassemblées dans des rapports qui peuvent être consultés au CEREQ.

Treize dossiers (2), plus largement diffusés, ont fourni les résultats détaillés pour les années 1976 à 1989. Ce volume-ci présente de façon comparable ceux des années 1989 (données définitives) et 1990 (données provisoires).

A titre de cadrage d'ensemble, on a choisi tout d'abord de retracer sur longue période (1972-1990) l'évolution de trois indicateurs majeurs : le taux de participation financière, la proportion de salariés ayant bénéficié de stages, la durée moyenne des stages. En 1972, les employeurs ont consacré 1,35 % de la masse salariale pour former 10,7 % de leurs salariés dans des stages d'une durée moyenne de 62 heures. En 1990, ces résultats sont passés respectivement à 3,14 %, 32,4 % et 48 heures (tableaux page suivante).

(1) Délégation à la formation professionnelle, *Projet de loi de finances - Document annexe - Formation professionnelle*, volume publié annuellement.

(2) CEREQ, *Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises (Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)*, volume annuel : années 1976 - 1977 à années 1988 - 1989. La Documentation Française.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE 1972 À 1990

(1990 : données provisoires)

t1 Taux de participation financière (1)

Classes de taille	1972	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Classe 1 10 à 19 salariés	0,47	1,10	1,13	1,14	1,15	1,30	1,34	1,31	1,30
Classe 2 20 à 49 salariés	0,62	1,17	1,20	1,20	1,22	1,36	1,42	1,43	1,45
Classe 3 50 à 499 salariés	0,92	1,47	1,46	1,51	1,54	1,72	1,88	2,02	2,17
Classe 4 500 à 1 999 salariés	} 1,91	1,94	2,02	2,12	2,24	2,44	2,71	2,92	3,20
Classe 5 2 000 salariés et +		3,36	3,47	3,62	3,81	4,05	4,43	4,67	4,99
TOTAL	1,35	2,14	2,17	2,24	2,33	2,51	2,74	2,89	3,14

t3 Pourcentage de salariés ayant bénéficié de stages

Classes de taille	1972	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Classe 1 10 à 19 salariés	1,4	6,3	6,6	6,0	6,2	6,8	7,9	7,3	7,9
Classe 2 20 à 49 salariés	2,3	7,8	8,6	8,5	8,9	9,5	10,7	10,0	10,7
Classe 3 50 à 499 salariés	6,1	14,9	16,1	16,3	17,8	19,2	20,9	22,0	23,4
Classe 4 500 à 1 999 salariés	} 17,8	23,4	24,9	26,8	28,5	30,9	33,9	36,1	38,8
Classe 5 2 000 salariés et +		37,3	38,2	39,5	42,6	44,5	49,3	50,7	52,9
TOTAL	10,7	21,5	22,3	23,0	24,7	26,2	29,2	30,1	32,4

Durée moyenne des stages (heures de stage/stagiaire)

Classes de taille	1972	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Classe 1 10 à 19 salariés	60	40	43	42	44	43	42	41	38
Classe 2 20 à 49 salariés	60	42	42	44	40	41	40	43	39
Classe 3 50 à 499 salariés	61	45	44	45	42	42	41	41	42
Classe 4 500 à 1 999 salariés	78	50	50	47	46	44	43	44	45
Classe 5 2 000 salariés et +	74	57	57	58	55	54	53	54	54
TOTAL	62	52	51	52	49	48	47	48	48

- (1) En 1972 et 1973, le taux légal était de 0,8 % des salaires bruts ;
de 1974 à 1977, il était de 1 % ;
de 1978 à 1986, il était de 1,1 % ;
depuis 1987, il est de 1,2 %

Un premier chapitre décrit l'organisation générale du traitement des déclarations d'employeurs 2483 et retrace le champ couvert par l'enquête.

Le chapitre suivant porte sur les résultats nationaux et procède, grâce à de nombreux indicateurs financiers et physiques, à une appréciation approfondie de la formation professionnelle continue financée par les entreprises.

Le chapitre 3 présente une synthèse régionale ; il est accompagné d'une cartographie qui permet de mieux apprécier la dispersion interrégionale de l'effort de formation des entreprises. Il comprend également les résultats de l'enquête complémentaire qui permet de dégager pour chaque région une mesure des efforts de formation des établissements (1).

La dimension sectorielle est, en matière de formation professionnelle continue, tout à fait déterminante. Le chapitre quatre passe en revue les secteurs d'activité économique au niveau 40 en établissant pour chacun d'eux une fiche de synthèse. Les fiches sectorielles ont été rassemblées par grands groupes d'activité selon une agrégation proche de la nomenclature en 15 secteurs de l'INSEE. Un essai de classement des secteurs fondé sur les performances réalisées en 1989 par chacun d'eux apparaît sur les graphiques 2 (page 62) et 3 (page 64). Ce travail repose sur une projection des différents secteurs dans les plans déterminés par les principaux critères de mesure de l'effort de formation (taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages). Sont également présentés dans ce chapitre, les principaux résultats nationaux établis au niveau 100 de la nomenclature des activités économiques, ainsi que l'évolution des comportements sectoriels de trois des principaux indicateurs de la formation professionnelle continue de 1975 à 1989.

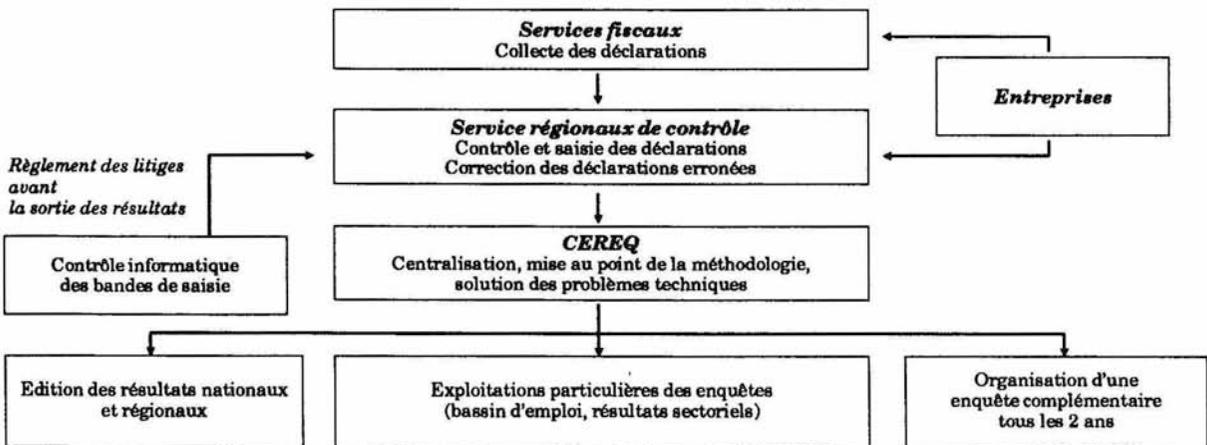
(1) Les déclarations des employeurs affectent à la région du siège social l'intégralité des dépenses de formation d'une entreprise, même si ses établissements sont géographiquement dispersés.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TRAITEMENT DES DÉCLARATIONS D'EMPLOYEURS

-1- L'ORGANISATION DU TRAITEMENT ET LA MÉTHODE EMPLOYÉE

1 - 1 L'organisation du traitement

L'organisation mise en place depuis l'origine de l'exploitation statistique des déclarations d'employeurs 2483 repose sur deux pôles essentiels : le CEREQ d'une part, et les vingt-deux services régionaux de contrôle de la formation professionnelle d'autre part (1). A ces pôles essentiels viennent se greffer les services fiscaux locaux chargés de la collecte et de la transmission des déclarations. Les organismes de saisie, qui pendant de longues années ont transcrit sur support informatique les documents administratifs recueillis par les services



(1) Les départements d'outre-mer participent irrégulièrement à l'établissement des statistiques.

fiscaux, n'ont plus qu'un rôle secondaire. Désormais, la majeure partie de la saisie des données est effectuée en mode décentralisé par l'ensemble des services régionaux.

Les déclarations, remises en mai aux services fiscaux départementaux, sont envoyées par ceux-ci au service régional de contrôle de la formation professionnelle continue. Ce dernier trie les entreprises assujetties en fonction du nombre total de leurs salariés au 31 décembre de l'année étudiée, en cinq classes de taille :

- ⇨ Classe 1 : de 10 à 19 salariés
- ⇨ Classe 2 : de 20 à 49 salariés
- ⇨ Classe 3 : de 50 à 499 salariés
- ⇨ Classe 4 : de 500 à 1 999 salariés
- ⇨ Classe 5 : 2 000 salariés et plus

Au fur et à mesure de leur réception par la région, les déclarations sont rapidement contrôlées, puis les données sont entrées sur micro-ordinateur. Un numéro de compostage est affecté automatiquement à chaque déclaration. Le premier chiffre de ce numéro indique la classe de taille de l'entreprise. Les cinq chiffres suivants correspondent à un numéro d'ordre. Ce dernier est inscrit aléatoirement, dans l'ordre d'arrivée des déclarations. Il est effectué département par département et classe de taille par classe de taille. Cette numérotation a l'avantage d'être simple et univoque ; chaque déclaration est repérée par un identifiant comprenant le code de la région, le code du département, la taille de l'entreprise à une position et un numéro d'ordre à cinq positions. Ainsi, deux numéros de compostage identiques correspondent nécessairement à des entreprises localisées dans deux départements différents. Cette numérotation a d'autres qualités dont l'une, et non des moindres, est de permettre le repérage immédiat des entreprises d'une classe de taille donnée. Enfin, comme on le verra dans le paragraphe suivant, cette numérotation constitue le noeud gordien de la procédure d'échantillonnage.

Au cours de la saisie, les déclarations erronées sont détectées par un programme informatique présent dans le micro-ordinateur de chaque région. Des messages d'anomalies apparaissent alors sur l'écran ; ils doivent être corrigés après contact éventuel avec les entreprises.

La centralisation des données de toutes les régions, la mise au point des programmes et le contrôle du déroulement de l'enquête sont effectués par le CEREQ tout au long de l'année et principalement avant la diffusion des résultats.

1 - 2 Méthodologie employée

En présence d'une population nombreuse, et c'est bien le cas ici, on a le choix entre le recensement et l'enquête. La première méthode d'investigation ne constitue pas la panacée et présente même des inconvénients majeurs : son coût d'une part, est extrêmement élevé et les moyens techniques nécessaires à sa réalisation d'autre part, sont souvent lourds et s'accompagnent généralement de coûts externes importants.

Dans le domaine qui nous concerne, celui de la formation professionnelle continue, deux objectifs sont visés : l'efficacité et la fiabilité. Efficacité, car au début du mois de septembre, nous devons présenter les statistiques nécessaires à la rédaction du document annexé au projet de loi de finances. Fiabilité, car nous devons nous assurer de la robustesse statistique des résultats obtenus. Ces deux impératifs sont largement garantis par la deuxième méthode d'investigation : le sondage.

■ La méthode d'échantillonnage

Concernant une année T donnée, l'enquête se déroule en deux temps :

- premier temps, de mai (T + 1) à septembre (T + 1) : élaboration de statistiques nationales et régionales globales, appelées également statistiques "provisoires" ;
- second temps, de septembre (T + 1) à avril (T + 2) : élaboration de statistiques nationales et régionales par secteur d'activité économique, appelées également statistiques "définitives".

A ces deux phases correspondent deux procédures d'échantillonnage que nous allons à présent évoquer.

⇒ Tirage de l'échantillon nécessaire à la première phase de traitement

Compte tenu de leur faible nombre, mais surtout de leur poids, les entreprises des classes 4 et 5 sont tirées de façon exhaustive dans toutes les régions.

Une règle générale d'échantillonnage s'applique aux entreprises des classes 1 et 2 : un taux de sondage d'un dixième est appliqué aux premières (on tire toutes les déclarations de la classe 1 dont le numéro de compostage se termine par 1), un taux d'un cinquième est appliqué aux deuxièmes (on tire tous les dossiers de cette classe dont le numéro se termine par 1 ou 6).

Concernant la classe 3, il y a une règle générale, mais assortie d'exceptions pour les régions à tissu économique dense. La règle générale est que les déclarations sont toutes tirées et les exceptions concernent les régions Ile-de-France, Nord, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur pour lesquelles le tirage se fait au taux d'un demi (tous les dossiers ayant un numéro impair).

Ce tirage n'est plus effectué manuellement comme les années précédentes mais, au fur et à mesure de leur saisie, chaque déclaration est signalée comme appartenant ou n'appartenant pas à l'échantillon. Dans le premier cas, la saisie doit être totale et contrôlée, dans le deuxième, elle peut se limiter à quelques variables seulement.

⇒ Préparation de la deuxième phase de l'enquête

En décembre (T + 1), le CEREQ crée un fichier comprenant l'ensemble des entreprises non échantillonnées et comportant au minimum les variables suivantes : le numéro de compostage, le code APE, la raison sociale, l'adresse de l'entreprise et son numéro SIREN.

Leur fusion avec les informations correspondantes des déclarations échantillonnées lors de la première étape va constituer la base de sondage de l'étape suivante.

En effet, à l'issue de cette fusion, on connaît avec précision le nombre d'entreprises pour chaque strate de la stratification région-secteur (une table informatique permet d'établir le passage d'un niveau NAP 600 au niveau 40 correspondant) - taille et de la stratification NAP niveau 100 - taille.

Reposant sur une connaissance préalable de l'effectif total d'une strate N_s , de l'effectif déjà échantillonné dans la strate E_s et de l'effectif optimal de représentativité de la strate n_s , la méthode consiste à tirer (aléatoirement pas-à-pas) un nombre supplémentaire de déclarations équivalant à la différence $n_s - E_s$ (quand cette différence a un sens), afin d'assurer des résultats significatifs dans chaque secteur, aussi bien au plan régional qu'au plan national, tout en minimisant l'importance de l'échantillon total.

■ *Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés*

Compte tenu de l'importance quantitative de l'information à traiter (30 000 déclarations environ sont exploitées pour les résultats globaux du mois de septembre), il est nécessaire que l'exploitation des déclarations 2483 soit rapide et efficace. En effet, le temps imparti pour l'obtention des résultats est extrêmement limité puisqu'il n'excède guère trois à quatre mois entre le début de la campagne lors de la deuxième quinzaine de mai et la publication des statistiques officielles lors de la première quinzaine du mois de septembre ; de plus, cette période recouvre les deux principaux mois de vacances d'été.

A cette rapidité d'exécution s'ajoute la fiabilité des chiffres publiés. En effet, on observe chaque année que les écarts entre chiffres publiés en mai (T + 2) et chiffres publiés en septembre (T + 1) sont très faibles, ceci aussi bien au plan régional qu'au plan national ; c'est plus particulièrement le cas pour le taux de participation financière et pour le taux de stagiaires, deux indicateurs clés de la formation professionnelle continue.

Le CEREQ a effectué des calculs d'intervalles de confiance pour les principales variables : nombre d'entreprises qui ont eu des stagiaires, nombre de stagiaires, dépenses consenties.

A partir d'un échantillon de taille donnée, on est en mesure de proposer un intervalle qui a une probabilité donnée de recouvrir la valeur inconnue d'un paramètre. Il est évident que cet intervalle sera d'autant plus étroit que la taille de l'échantillon est grande (à la limite, si on connaît exactement toute la population, l'intervalle se réduit à un point), et que la probabilité est faible. Dans nos calculs, la probabilité retenue est de 95 %. C'est la valeur la plus fréquemment utilisée dans ce genre d'investigation.

Les résultats ci-dessous donnent la largeur, en pourcentage des valeurs publiées, de l'intervalle de confiance à 95 % pour les données France entière de 1989 :

⇒ nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires	± 2,8 %
⇒ nombre de stagiaires	± 0,3 %
⇒ dépenses consenties	± 0,3 %

Par exemple, pour le total des dépenses consenties, la vraie valeur (inconnue) ne diffère pas de plus de 0,3 % en valeur absolue de la valeur publiée par le CEREQ.

-2- LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Le **nombre d'entreprises et leurs effectifs salariés**, définitifs pour 1989, provisoires pour 1990, sont présentés dans le tableau 1, page 79 (1).

Le **nombre d'entreprises constituant l'échantillon** figure au tableau 2, page 79.

(1) Tous les tableaux cités figurent en annexe de ce dossier.

2 - 1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'effectifs salariés

On peut estimer le champ théorique - en nombre de salariés - des déclarations 2483, à l'aide de la statistique de l'UNEDIC (1) : nombre de salariés des établissements affiliés employant dix salariés et plus au 31 décembre 1989, par secteur d'activité économique.

A cela il convient d'ajouter les salariés des établissements semi-publics et du secteur coopératif, assujettis au financement de la formation professionnelle continue et ne cotisant pas à l'UNEDIC. Le champ théorique des déclarations 2483 peut ainsi être estimé à 10 814 000 salariés en 1989, secteur T01 Agriculture exclu.

Il faut remarquer toutefois que les déclarations 2483 couvrent les établissements de moins de dix salariés appartenant à des entreprises d'au moins dix salariés, alors que ce n'est pas le cas de celles de l'UNEDIC, qui sont établies par taille d'établissement et non d'entreprise. Inversement, les entreprises ayant atteint ou dépassé les dix salariés sont dispensées du paiement des cotisations pendant les trois premières années et ne sont donc pas obligées de remplir une déclaration. Ce sont surtout les petites entreprises qui sont concernées. L'estimation ci-dessus du champ théorique des déclarations 2483 est donc légèrement surévaluée.

L'effectif des salariés des entreprises (hors agriculture) ayant déposé une déclaration 2483 pour 1989 étant de 9 182 411, le champ théorique est couvert à 84,9 %, ce qui permet de considérer les résultats comme très significatifs surtout pour les grandes tailles. Nous n'avons opéré aucun redressement visant à fournir des résultats relatifs au champ théorique ; seules sont prises en compte les déclarations effectivement parvenues dans les régions.

Si, pour les secteurs industriels y compris l'énergie, nous nous référons aux résultats de l'enquête annuelle d'entreprise, nous constatons que, par classe de taille, la couverture est la suivante :

- ⇨ Classe 1 : 51 (2)
- ⇨ Classe 2 : 88
- ⇨ Classe 3 : 92
- ⇨ Classes 4 + 5 : 96
- ⇨ Total : 91

2 - 2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombre d'entreprises

L'unité statistique des déclarations 2483 étant l'entreprise, et celle de l'UNEDIC étant l'établissement, cette dernière ne permet pas de déterminer les proportions d'entreprises ayant remis une déclaration 2483.

Cette comparaison est rendue possible par une étude de l'INSEE dont l'unité statistique est l'entreprise et qui résulte de l'exploitation du fichier des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et de l'enquête annuelle d'entreprise, mis en concordance par le système SUSE (3). La

(1) Bulletin de liaison UNEDIC n° 22 sept.-oct. 1991.

(2) Ces taux de couverture peu élevés s'expliquent, en partie, par le fait que, à partir de 1986, les entreprises franchissant le seuil des dix salariés sont exonérées du 1,2 %. Elles ne remplissent ainsi pas de déclaration, ou la renvoient vierge et donc inexploitable. De plus certaines recettes départementales des impôts ne transmettent pas aux services régionaux de contrôle l'ensemble des déclarations effectivement reçues.

(3) SUSE : Système unifié de statistiques d'entreprises.

dernière année pour laquelle cette statistique est disponible est 1988. Elle exclut les secteurs suivants :

- ⇒ T01 Agriculture
- ⇒ T38 Services non marchands
- ⇒ et parmi les services marchands (T29, T30, T33, T34), ceux qui ne sont pas assujettis aux BIC : enseignement, recherche, santé, action sociale.

Dans ce champ, sur 130 753 entreprises assujetties en 1988, 89 359 - soit 68 % - avaient remis une déclaration. Les pourcentages des nombres de ces entreprises par classe de taille étaient les suivants :

- ⇒ Classe 1 : 49 (1)
- ⇒ Classe 2 : 82
- ⇒ Classe 3 : 88
- ⇒ Classe 4 : 96
- ⇒ Classe 5 : 101
- ⇒ Total : 68

De même que pour le nombre de salariés, nous pouvons nous référer, pour les secteurs industriels, à l'enquête annuelle d'entreprise dont l'unité statistique de base est, comme pour les 2483, l'entreprise. Les pourcentages par classe de taille sont, en 1989, les suivants :

- ⇒ Classe 1 : 52 (2)
- ⇒ Classe 2 : 88
- ⇒ Classe 3 : 89
- ⇒ Classes 4 + 5 : 94
- ⇒ Total : 74

2 - 3 Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1990)

Ce dossier présente les résultats définitifs du traitement des déclarations 2483 pour l'année 1989 et les résultats provisoires pour 1990.

Pour cette dernière année, comme le montre le tableau 1 page 79, le champ est moins bien couvert. Cela relève d'une explication très classique : comme chaque année, un certain nombre de déclarations n'étaient pas encore parvenues aux services régionaux de contrôle à la date du traitement.

En ce qui concerne les entreprises de plus de 2 000 salariés, nous remarquons que 384 d'entre elles ont contribué à la statistique en 1990 contre 389 pour le traitement provisoire de 1989, et 393 pour le traitement final 1989. La décentralisation du traitement des déclarations permet aux régions d'effectuer une vérification plus poussée des entreprises non répondantes et d'envoyer très tôt une relance aux grosses entreprises. C'est ainsi que pour la classe de taille 5 (entreprises de 2 000 salariés et plus) et également la classe de taille 4 (entreprises de 500 à 1 999 salariés), la quasi-totalité des déclarations est prise en compte dès les résultats provi-

(1) Cf. note (2) page précédente.

(2) *Idem*.

soires. La distorsion des indices globaux ne devrait donc être que marginale pour ces entreprises lors de la sortie des résultats définitifs. Par contre, pour les petites et moyennes entreprises, les indices retrouveront leurs valeurs correctes lors du traitement du mois de mai 1992. Comme d'habitude, les ajustements seront plus sensibles au niveau de certaines régions qu'au niveau national.

Au-delà de considérations de champs, le traitement de l'année 1990 a été marqué par une grande stabilité des cadres de la déclaration 2483 1. Cet effet est important pour les suivis d'indicateurs sur plusieurs années, mais aussi pour une plus grande efficacité des "manipulateurs" de la 2483, à savoir les entreprises, les régions et le CEREQ.

Les seuls aménagements ont porté sur le cadre B pour prendre en compte :

- la disparition de l'abattement pour les entreprises franchissant le seuil des dix salariés. Ces entreprises sont désormais exonérées pendant les trois premières années puis bénéficient lors des trois années suivantes d'une réduction du montant de leur participation ;
- la nouvelle obligation des entreprises de travail temporaire : 2 % à partir du 16 juillet 1990 ;
- l'obligation au titre du congé individuel de formation qui passe de 0,10 % à 0,15 % et même à 0,25 % pour les entreprises de travail temporaire ;
- la possibilité accordée aux entreprises d'obtenir un allègement du montant de leur participation au congé individuel de formation lorsqu'elles franchissent le seuil des dix salariés.

-3- CONCLUSION

A la lumière des développements précédents, les résultats sur la formation professionnelle continue sont très fiables, surtout pour les entreprises de 20 salariés et plus. La robustesse des chiffres publiés tient à la méthode d'échantillonnage qui assure à la fois la représentativité et le caractère aléatoire de l'échantillon.

La nécessaire qualité des statistiques obtenues exige une capacité d'adaptation du traitement statistique centralisé au CEREQ aux problèmes techniques souvent ardues rencontrés lors de chaque campagne annuelle. Elle demande également un désir d'efficacité, de volonté et de sérieux de la part des services régionaux de contrôle.

(1) Voir en annexe le fac-similé des déclarations 1989 et 1990.

**LES DONNÉES
NATIONALES
GLOBALES****-1- LES DONNÉES FINANCIÈRES****1 - 1 Panorama général**

En 1990, les entreprises ont déclaré 35,3 milliards de francs de dépenses consacrées à la formation continue, soit une augmentation de 8,4 % sur l'année précédente. La part des dépenses de formation rapportée à la masse salariale est passée de 2,89 % à 3,14 % (1) confirmant ainsi le recours de plus en plus massif des entreprises à la formation continue (72 % d'augmentation depuis 1980).

La **répartition des entreprises selon leur taux de participation financière** apparaît dans le tableau 3 (page 80). Depuis 1987, le taux légal est de 1,2 %. La répartition de l'obligation des entreprises a été modifiée en 1990. Elles doivent consacrer 0,75 % des salaires bruts (0,8 % en 1989) à la réalisation du plan de formation, 0,15 % au développement des congés de formation (0,1 % en 1989) et 0,3 % à la formation des jeunes en alternance.

En 1990, plus de trois entreprises sur dix sont situées au-delà du seuil légal. Par contre, de moins en moins d'entreprises dépensent, pour la formation, une somme inférieure à l'obligation (14,7 % contre 15,1 % en 1989), d'où une diminution du montant versé au trésor. La proportion des entreprises très proches du taux légal demeure une majorité puisqu'elles sont 55 % employant 27 % des salariés.

L'accroissement du taux de participation financière est, en 1990, essentiellement le fait des seules entreprises de 50 salariés et plus (tableau 4, page 81). Comme l'année précédente, l'effort de formation des petites entreprises est resté stable. Elles n'ont pas confirmé la progression des années 1987 et surtout de 1988 pour laquelle la mise en place du crédit impôt formation (2) a

(1) Ce taux est légèrement surestimé car dans les résultats provisoires, les grandes entreprises sont sur-représentées.

(2) L'article 69 de la loi de finances pour 1988, n° 87-1060 du 30 décembre 1987, a institué un crédit d'impôt dont peuvent bénéficier les entreprises qui consentent un effort de formation de leurs salariés supérieur à l'obligation légale de formation professionnelle continue.

certainement joué un rôle important dans la croissance des dépenses de formation de cette catégorie d'entreprises.

Dans la région Ile-de-France, nous avons constaté qu'en 1988 14,7 % des entreprises de 10 à 49 salariés, 25,8 % de 50 à 499 salariés, 48,9 % de 500 à 1 999 salariés et 61,2 % de 2 000 salariés et plus ont bénéficié de ce nouveau dispositif pour un montant de crédit d'impôts de 220 millions de francs. En 1989, les valeurs respectives sont 7,2 %, 16,6 %, 32,7 % et 44,4 % pour un montant de 152 millions. En 1990, elles sont de 5,6 %, 13,1 %, 29,1 % et 33,5 % pour un montant de 114 millions. Il semble donc qu'un nombre important de petites entreprises aient profité de cette mesure la première année, mais n'aient pas poursuivi ensuite leur effort. Dans les grandes entreprises, l'augmentation des dépenses de formation est encore très significative bien que moins importante qu'en 1988 qui semble avoir été une année exceptionnelle.

Les écarts entre les différentes classes de taille ont tendance à se creuser. Les entreprises de 10 à 49 salariés ont un taux de participation quatre fois moins élevé que celles de 2 000 salariés et plus. Ce sont elles, principalement, qui constituent les 14,7 % d'entreprises qui ont une participation inférieure au taux de 1,20 %, puisque seulement 6,5 % des salariés sont concernés, ce qui représente 5,7 % du montant des salaires et à peine 1,6 % des dépenses de formation. De plus, 60 % d'entre elles ont un taux se situant au minimum légal contre moins de 6 % dans les grosses entreprises.

1 - 2 L'assiette de la participation et les versements affectés à la formation professionnelle

■ Les abattements

Depuis 1986, les entreprises ayant franchi le seuil des dix salariés pour la première fois au cours d'un exercice sont totalement exonérées pendant les trois premières années, puis bénéficient d'une réduction dégressive pendant les trois années suivantes. Il est impossible de fournir des résultats fiables sur cette nouvelle mesure car les entreprises exonérées ne sont pas obligées de remplir de déclaration 2483.

L'ancienne mesure, qui consistait à autoriser ces mêmes entreprises à opérer un abattement dégressif sur trois ans, n'est plus appliquée et a été complètement abrogée en 1989, date à laquelle les dernières entreprises ont cessé d'en bénéficier.

■ Les versements affectés à la formation professionnelle

Depuis 1985, la loi des finances prévoit qu'une fraction de l'obligation légale soit affectée au financement de la formation professionnelle en alternance. Il s'agit du financement d'actions de formation destinées à des jeunes de moins de vingt-six ans libérés de l'obligation scolaire et complétant leur formation initiale dans le cadre de formations alternées. Ce financement est passé, en 1987, de 0,2 % à 0,3 % de la masse salariale et les entreprises ont le choix entre effectuer elles-mêmes cette formation et en déduire le montant forfaitaire des dépenses engagées, verser les sommes correspondantes au trésor ou à des organismes agréés. Cette dernière solution est, de plus en plus, celle choisie par les entreprises quelle que soit leur classe de taille puisque, en 1990, 98 % d'entre elles ont opté pour ce mode de versement.

La loi prévoit également, par l'intermédiaire de l'article L.950-2-2 du Code du travail, que toutes les entreprises occupant dix salariés ou plus doivent verser à des organismes paritaires agréés par l'Etat, une fraction du montant de leur participation au développement de la formation professionnelle continue, destinée à financer le congé individuel de formation. Depuis 1990,

cette contribution correspond à 0,15 % de la masse salariale brute et 0,25 % pour les entreprises de travail temporaire. Elle était auparavant de 0,1 % pour l'ensemble des entreprises.

Le tableau ci-dessous donne :

- la proportion d'entreprises n'ayant rien versé au trésor excepté, éventuellement, le versement obligatoire de 0,3 % décrit ci-dessus ;
- les pourcentages d'entreprises ayant versé au trésor ne serait-ce qu'une petite partie de leurs dépenses de formation en plus du 0,3 % ;
- les pourcentages d'entreprises ayant versé la totalité au trésor sauf le congé individuel de formation ;
- la part des versements effectués au trésor par rapport à l'ensemble des dépenses de formation.

(1990 : données provisoires)

en %

	Classe 1		Classe 2		Classe 3		Classe 4		Classe 5		TOTAL	
	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990
Entreprises n'ayant rien versé au trésor	88	89	91	93	95	95	97	98	98	97	91	92
Entreprises ayant versé au trésor	11	10	9	7	5	5	3	2	2	3	9	7
Entreprises n'ayant versé qu'au trésor	1	ε	ε	ε	ε	ε	0	0	0	0	ε	ε
Versement au trésor	3,8	3,1	2,8	1,4	0,4	0,3	ε	ε	ε	ε	0,4	0,2

Cl. 1 : 10 à 19 salariés - Cl. 2 : 20 à 49 salariés - Cl. 3 : 50 à 499 salariés - Cl. 4 : 500 à 1 999 salariés - Cl. 5 : 2 000 salariés et +

La tendance est à une nette régression des versements au trésor puisque, en 1990, seulement 7 à 8 % des entreprises ont versé tout ou partie de leurs dépenses de formation au trésor, ce qui représente quatre-vingts millions de francs environ, soit 0,2 % de l'ensemble des dépenses.

-2- STRUCTURE DES DÉPENSES DE FORMATION

La **structure des dépenses de formation selon leur nature** est sensiblement identique pour chaque classe de taille entre 1989 et 1990 (tableau 5, page 82).

2 - 1 Les dépenses de fonctionnement des stages organisés par l'entreprise

Leur part, quasi symbolique pour les entreprises de moins de cinquante salariés, croît avec la taille de l'entreprise.

Pour les classes de taille pour lesquelles ces dépenses sont significatives, on observera qu'elles sont, pour l'essentiel, constituées de frais de personnel. On remarquera la part négligeable des dépenses d'équipement, ce qui tendrait à prouver que les actions de formation organisées par l'entreprise ne nécessitent pas un équipement pédagogique très important ou s'appuient sur l'infrastructure de l'entreprise. Par exemple : l'initiation à l'informatique ou au traitement de texte se ferait sur des ordinateurs ou des machines déjà en place pour la gestion de l'entreprise ; l'adaptation à un nouveau processus de fabrication se ferait directement en atelier dès l'installation des nouvelles machines.

Si ces hypothèses sont vérifiées, on peut considérer que les stages organisés par l'entreprise sont générateurs d'économies externes et accroissent l'utilisation de certains équipements.

2 - 2 Les rémunérations versées aux stagiaires

Elles représentent la part la plus importante de la dépense totale : pour l'ensemble des entreprises, elles constituent 36 % du montant déclaré. Cette part croît avec la taille des entreprises ; cela tient à la conjonction de deux facteurs : le pourcentage des salariés ayant bénéficié d'une action de formation et le salaire moyen qui sont plus élevés dans les grosses entreprises.

2 - 3 Les dépenses en application de conventions

La modification de la répartition de l'obligation légale de 0,8 à 0,75 % de la masse salariale brute a entraîné une diminution de la part des dépenses en application de convention des petites entreprises. En effet, beaucoup de ces entreprises assimilent cette obligation à une contrainte fiscale supplémentaire et ne cotisent donc qu'au minimum. Ces dépenses représentent, en 1990, 16 % des dépenses de formation pour les entreprises de 10 à 19 salariés et 21 % pour les entreprises de 20 à 49 salariés. Leur part était respectivement de 20 et 23 % en 1989. Les autres entreprises n'ont, semble-t-il, pas restreint leur effort de formation à cause de cette mesure. Les "50 - 1 999 salariés" utilisent toujours plus d'un quart de l'ensemble des dépenses de formation au financement des actions de formation externe. La part est beaucoup plus faible (16 %) pour les très grosses entreprises.

2 - 4 Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF)

Ce sont plutôt les petites et moyennes entreprises qui optent pour une mutualisation de leurs dépenses : les versements aux FAF représentent en 1990 plus du quart des dépenses des entreprises de moins de cinquante salariés.

2 - 5 Les versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation

De 1983 à 1989, la loi prévoyait qu'un montant égal à 0,1 % de la masse salariale soit versé à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation. Ces contributions représentaient 3 à 4 % de l'effort global des entreprises. En 1990, la participation des employeurs est passée à 0,15 % de la masse salariale (0,25 % pour les entreprises de travail temporaire) élevant la part consacrée à ce poste à 4,7 %. Actuellement, le financement des congés individuels de formation représente plus d'un dixième de l'ensemble des dépenses de formation pour les petites entreprises.

2 - 6 Le financement de la formation professionnelle en alternance

La grande majorité des entreprises dépense, pour financer la formation en alternance, le minimum obligatoire, c'est-à-dire 0,3 % des salaires. Le poids de cette dépense est plus élevé chez les petites entreprises que chez les grandes, car ces dernières participent beaucoup plus intensément à d'autres formations.

2 - 7 Les autres postes

Pris séparément, leur poids est faible et la structure des dépenses a très peu varié.

Les comparaisons année sur année du nombre d'entreprises ayant effectué des dépenses de chaque catégorie (tableau 6, page 83) ne sont qu'indicatives, compte tenu des différences de champ.

Enfin, nous pouvons dire, comme le montre le tableau ci-dessous, que les dépenses moyennes de formation par salarié ont augmenté de 14 %. Cet accroissement est vrai pour les entreprises de 50 salariés et plus. Il est plus faible pour les petites entreprises.

Dépenses moyennes de formation par salarié (francs courants)

(1990 : données provisoires)

	Classe 1		Classe 2		Classe 3		Classe 4		Classe 5		TOTAL	
	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990
Dépenses par salarié	1 481	1 561	1 630	1 715	2 336	2 636	3 623	4 194	6 257	6 979	3 523	4 020

Cl. 1 : 10 à 19 salariés - Cl. 2 : 20 à 49 salariés - Cl. 3 : 50 à 499 salariés - Cl. 4 : 500 à 1 999 salariés - Cl. 5 : 2 000 salariés et +

-3- QUELLES SONT LES ENTREPRISES QUI FORMENT LEURS SALARIÉS ?

On observe depuis plusieurs années une stagnation du pourcentage global d'entreprises ayant eu des stagiaires, ce ratio étant légèrement supérieur à 50 %. Ce chiffre global cache des comportements diversifiés selon la classe de taille des entreprises : au-delà de cinquante salariés les entreprises contribuent massivement à la formation de leurs salariés ; en deçà, le pourcentage reste modeste. Deux petites entreprises sur trois ne comptent pas de stagiaires, alors que seules deux entreprises sur cent de plus de 2 000 salariés sont dans ce cas.

Proportion d'entreprises ayant eu des stagiaires (1)

(1990 : données provisoires)

en %

	Classe 1		Classe 2		Classe 3		Classe 4		Classe 5		TOTAL	
	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990
Entreprises	32	32	48	50	79	80	97	97	98	98	51	52
Salariés	33	33	50	52	84	85	97	97	99	99	83	84

Cl. 1 : 10 à 19 salariés - Cl. 2 : 20 à 49 salariés - Cl. 3 : 50 à 499 salariés - Cl. 4 : 500 à 1 999 salariés - Cl. 5 : 2 000 salariés et +

ATTENTION : ces ratios sont légèrement sous-estimés, surtout pour les petites entreprises. En effet, il arrive relativement souvent que les entreprises ayant eu des stagiaires formés par des fonds d'assurance formation ne les déclarent pas dans les 2483 (voir ci-dessous paragraphe 4.1).

(1) Il s'agit du rapport des effectifs salariés des entreprises ayant eu des stagiaires sur le nombre total de salariés.

-4- LES STAGIAIRES**4 - 1 Analyse générale**

Les effectifs de salariés et de stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation sont répartis par sexe et par taille d'entreprises (tableau 7, page 84). On constate que le pourcentage des salariés ayant suivi des stages (tableau 8, page 85) a augmenté de façon significative entre 1989 et 1990 pour les entreprises de 50 salariés et plus, mais a stagné voire diminué pour les petites entreprises.

Les effectifs de stagiaires et le volume d'heures de stage pour les catégories professionnelles retenues dans la déclaration sont indiqués dans le tableau 9 (page 86). Le nombre de stagiaires est supérieur à celui inscrit dans le tableau 7. Il comprend, en plus, des stagiaires ayant bénéficié d'un congé de formation et des stagiaires pris en charge par les FAF. Nous avons enregistré 292 000 stagiaires FAF en 1989 et 315 000 en 1990. Ces nombres sont sous-estimés car il arrive très souvent que les entreprises "oublent" de déclarer des stagiaires qui ont été pris en charge par des organismes gestionnaires de fonds mutualisés et, notamment, par des FAF. Les valeurs effectives seraient de 520 000 en 1989 et 550 000 en 1990 (1). Les stagiaires pris en charge par un OPACIF (2) ou un FAF au titre du congé individuel de formation sont également sous-évalués. Nous en comptons 16 863 en 1989 et 15 690 en 1990 contre respectivement 26 000 et 30 000 (3).

Depuis 1984, les entreprises inscrivent sur la déclaration 2483 des informations relatives à la structure des emplois qui puissent être exploitées statistiquement. La **répartition des salariés par classe de taille, catégorie socio-professionnelle et sexe** (tableau 11, pages 88 et 89) est indiquée pour 1989 et 1990.

La **proportion des stagiaires dans chaque catégorie** (tableau 12, page 90) concerne uniquement les stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, soit 88,5 % des stagiaires déclarés par les entreprises en 1989 et 88,1 % en 1990.

Le **rapport de l'ensemble des stagiaires déclarés par les entreprises sur le nombre de salariés** (tableau 13, page 91) montre que pas loin d'un salarié sur trois a participé au moins une fois dans l'année à un stage contre un peu plus de un sur six en 1980.

Le taux global de stagiaires, qui avait connu une remarquable stabilité entre 1977 et 1982, est maintenant en nette augmentation.

Tous les indicateurs physiques dont nous disposons nous permettent de constater que, malgré la diffusion extensive de la formation, son accès reste fortement différencié suivant l'âge, le sexe ou la catégorie socio-professionnelle des salariés, mais aussi en fonction des caractéristiques structurelles des entreprises (notamment taille et activité).

(1) Source : Délégation à la formation professionnelle, annexes aux projets de loi de finances.

(2) Organisme public agréé au titre du congé individuel de formation.

(3) Source : Délégation à la formation professionnelle, annexes aux projets de loi de finances.

4 - 2 Analyse par sexe

Pour la première fois depuis 1982, l'accroissement du taux d'accès à la formation pour les salariés femmes est inférieur à celui de leurs collègues masculins (tableau 8, page 85). Sur l'ensemble de cette période, les femmes, bien que n'ayant pas un accès aussi aisé à la formation continue que les hommes, ont vu leurs chances d'y parvenir progresser plus rapidement. L'évolution de leur taux de stagiaires entre 1982 et 1990 est de 74,1 % contre 43,9 % pour les hommes. On remarquera que le rapport du taux de stagiaires femmes à celui des hommes décroît de façon régulière avec la taille des entreprises. Il est même supérieur à 1 dans les entreprises de moins de cinquante salariés. Calculé pour l'ensemble des entreprises, il est de 81,6 % en 1990. Ce taux a énormément évolué depuis plusieurs années puisqu'il n'était que de 67,5 % en 1982. Cette constatation confirme la forte tendance à la réduction des inégalités entre hommes et femmes mais ne doit pas masquer la persistance des différences d'accès à la formation continue suivant le sexe. En 1990, 31 % des hommes ont suivi un stage alors que ce n'est le cas que pour 25 % des femmes. Ces écarts sont, pour une large part, la conséquence des différences quant aux emplois occupés, les femmes étant relativement plus nombreuses dans les emplois d'exécution moins souvent affectés par la formation continue que les emplois plus qualifiés. Notons, comme l'indique le tableau 12 (page 90), que dans les entreprises de 10 à 499 salariés, la proportion de stagiaires est identique pour les deux sexes ; par contre, elle est largement en faveur des hommes dans les grosses entreprises sauf pour les ingénieurs et cadres où elle est presque équivalente.

4 - 3 La qualification des stagiaires

La répartition des stagiaires selon les catégories socio-professionnelles (tableau 10, page 87) montre que la structure de 1990 est identique à celle de 1989. Si nous analysons cette structure sur une longue période, nous constatons une lente diminution des ouvriers au profit des agents de maîtrise et des cadres. D'autre part, nous remarquons que les petites entreprises forment relativement plus d'employés et d'ingénieurs et cadres, alors que les grosses entreprises forment relativement plus d'ouvriers qualifiés et d'agents de maîtrise.

Toutes les catégories socio-professionnelles n'ont pas le même accès à la formation : si 32 % des salariés des entreprises assujetties ont suivi un stage en 1990, cette proportion est de 53 % pour les techniciens-agents de maîtrise et de 50 % pour les ingénieurs et cadres. Les employés et les ouvriers qualifiés ont un taux d'accès à la formation qui s'établit respectivement à 29 % et 25 %. Les ouvriers non qualifiés n'ont, quant à eux, qu'un peu plus d'une chance sur dix de suivre une action de formation continue. On remarque une variation très forte du recours à la formation professionnelle selon la taille des entreprises : de 8 % dans les petites à 53 % dans les grosses. On constate, en outre, que les inégalités structurelles priment sur celles s'attachant aux caractéristiques individuelles : un ouvrier non qualifié d'une grande entreprise a, en moyenne, plus de chance de suivre une formation continue qu'un ingénieur ou un cadre d'une PME.

4 - 4 Analyse par âge et par sexe

La répartition des stagiaires par âge et par sexe (tableau 17, pages 96 et 97) montre qu'en 1990, 16 % d'entre eux ont moins de 25 ans dans les petites entreprises contre un sur dix dans les grosses. Dans la tranche 25-40 ans, la structure des stagiaires n'est pas très différente selon les classes de taille : elle varie de 54 à 57 %. Les 40 ans et plus sont proportionnellement plus nombreux dans les grosses entreprises. Dans l'ensemble, nous constatons une tendance forte à

un vieillissement des stagiaires au cours des six dernières années. Actuellement, un tiers des stagiaires ont 40 ans ou plus alors que cette catégorie représente 40 % des salariés. Les 25-40 ans bénéficient relativement plus de la formation continue que leurs aînés.

D'autre part, nous remarquons que la proportion des stagiaires par sexe varie relativement peu pour chaque tranche d'âge en ce qui concerne les entreprises de moins de 2 000 salariés. Le rapport du nombre de stagiaires hommes sur le nombre de stagiaires femmes est d'autant plus fort que l'âge du stagiaire est élevé et se situe en moyenne à 1,8 environ. Ce ratio est beaucoup plus élevé pour les grosses entreprises où l'on compte presque trois fois plus de stagiaires hommes que femmes (1,69 fois plus d'hommes que de femmes de moins de 25 ans sont en stage contre 3,07 fois plus dans la tranche des 40 ans et plus).

4 - 5 Les congés de formation

Le nombre de stagiaires en **congés de formation** (tableau 14, pages 92 et 93) est sous-estimé. Il faut notamment en ajouter environ 9 000 en 1989 et 14 000 en 1990, au nombre de stagiaires pris en charge par un FAF ou un OPACIF déclarés dans la 2483. Nous remarquons que le nombre de congés de formation est stable d'une année sur l'autre et les effectifs concernés restent particulièrement modestes. Seulement 1 % de stagiaires et 0,3 % de salariés bénéficient d'un congé de formation.

4 - 6 La formation en alternance

Les entreprises ont, comme pour les FAF et les OPACIF, oublié quelquefois de déclarer le nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification. C'est ainsi qu'en 1989, les 58 415 stagiaires inscrits (tableau 18, page 98) sont loin de refléter la réalité qui doit se situer aux environs de 120 000. Il en est de même pour 1990 (tableau 18, page 99), où nous avons relevé 62 620 bénéficiaires contre un peu plus de 120 000 recensés par la Délégation à la formation professionnelle. Sur ce même tableau, le nombre d'heures de stage dispensées est également sous-estimé.

-5-

LES DURÉES DE FORMATION HORS ALTERNANCE

La **durée moyenne de formation** selon les catégories professionnelles et la taille des entreprises (tableau 15, page 94) a tendance à se stabiliser depuis trois ou quatre ans. Auparavant, nous avons assisté à une dégradation lente mais continue de cet indicateur. En 1972, les stages duraient en moyenne 62 heures ; en 1977, ils n'étaient plus que de 57 heures ; ils passent à 48 heures en 1990. Les ingénieurs et cadres et les employés bénéficient d'une durée de stage inférieure à celle des autres catégories socio-professionnelles.

Le même tableau donne la **durée moyenne de formation** en faisant la différence entre les heures de stage prises en charge par l'employeur au titre du plan de formation, celles prises en charge par un FAF au titre du plan de formation et, enfin, celles prises en charge par l'employeur ou par un tiers (FAF ou OPACIF) au titre du congé individuel de formation. Nous voyons que, dans le cadre du plan de formation, les stages sont, en moyenne, sept à huit fois plus courts que pour les congés de formation.

L'effort physique de formation par catégories professionnelles (tableau 16, page 95) est calculé en rapportant le nombre d'heures de stage au nombre de salariés. Ce ratio mesure l'espérance de formation d'un salarié. Il a oscillé aux alentours de dix heures jusqu'en 1982 puis, profitant de la nouvelle phase de croissance et d'un accès à la formation plus important suivi, un peu plus tard, d'une réduction moins forte de la durée moyenne des stages, il a progressivement augmenté pour atteindre seize heures en 1990.

Nous constatons que pour les salariés des grosses entreprises, ce ratio est, en 1990, de 29 heures par salarié, soit deux fois plus élevé que pour l'ensemble des entreprises. Si, en plus, ce salarié est agent de maîtrise ou cadre, l'effort physique de formation passe à 38 heures.

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE

LES résultats fournis à l'échelon national, au chapitre précédent, ont été également établis pour chacune des vingt-deux régions métropolitaines et, avec un moindre détail, pour chacun des quatre-vingt-quinze départements. En 1989, des résultats peuvent être communiqués pour la Martinique et la Réunion qui ont traité, pour la première fois depuis la décentralisation, les déclarations déposées par les entreprises de ces départements.

Rappelons que chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 2483 les données relatives à l'ensemble de ses établissements, quelle qu'en soit la localisation et qu'elle la dépose en général à la recette des impôts du département de son siège social. Il s'ensuit que les statistiques régionales et départementales ne fournissent pas la mesure des efforts de formation concentrés dans les établissements des diverses régions et départements, mais de ceux menés par les entreprises qui y ont déposé leurs déclarations. En région Parisienne, les résultats sont énormément surévalués du fait de la concentration des sièges sociaux.

Pour corriger cette importante déformation, le CEREQ mène tous les deux ans, auprès des entreprises comportant plusieurs établissements (1) employant au moins cinquante salariés, une enquête (2) sur la formation professionnelle continue dans chacun de ceux-ci.

Il est donc important, quand on interprète les données régionales, de bien avoir présent à l'esprit cette déformation de la réalité qu'entraîne la source 2483. Toute étude sérieuse sur un bassin d'emploi doit d'une part, réintégrer les données des établissements situés sur le bassin mais dépendant d'entreprises extérieures au bassin et d'autre part, retirer les données des établissements situés hors du bassin mais dépendant d'entreprises déclarant dans le bassin d'emploi.

En toute rigueur, ce travail doit prendre en compte tous les établissements quelle qu'en soit la taille ; l'enquête CEREQ ne retient que ceux de cinquante salariés et plus pour des raisons évidentes de coût dont l'accroissement serait sans aucune mesure avec le gain en précision des résultats obtenus sur la base de l'exhaustivité.

(1) Usine, atelier, entrepôt, bureau, chantier, succursale...

(2) Cette enquête est effectuée tous les deux ans, sur les données des années impaires uniquement. Les résultats de l'année 1987 ont été inscrits dans le dossier *Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises* de décembre 1989.

En raison des changements importants apportés par cette enquête sur les données régionales, le CEREQ effectuée depuis 1986, les années où l'enquête n'a pas lieu, une extrapolation des résultats des principales variables d'analyse des politiques de formation continue. Sur l'année 1989, les résultats régionaux et départementaux compte tenu de la localisation des établissements d'au moins cinquante salariés sont présentés à la fin de ce chapitre.

A - LES RÉSULTATS RÉGIONAUX A PARTIR DES DÉCLARATIONS 2483

-1- PANORAMA GÉNÉRAL : CONCENTRATION RÉGIONALE

Le tableau 19 (pages 100 et 101) rassemble les principales données régionales pour les deux années étudiées.

Il est évident que le "poids" de la région Ile-de-France place celle-ci en position de force dans tous les domaines de la formation professionnelle continue.

Le caractère atypique de la région Parisienne influe de façon significative sur les évolutions constatées au niveau national : seules deux autres régions - Rhône-Alpes et Nord Pas-de-Calais - contrebalancent quelque peu ce déséquilibre géographique.

Compte tenu de la très forte corrélation entre la taille des entreprises et les divers aspects de la formation professionnelle continue, nous avons indiqué, dans le tableau 19, la concentration de chaque région.

On remarquera le fort pourcentage de salariés employés par les très grandes entreprises en Ile-de-France (environ 51 %).

Pour d'autres régions, ce pourcentage est relativement plus élevé que la moyenne nationale hors Ile-de-France, pour des raisons qui tiennent à la place dominante d'une entreprise (Michelin en Auvergne) ou d'un secteur d'activité (Sidérurgie en Lorraine).

Pour la très grande majorité des régions, la classe dominante est celle des entreprises de 50 à 499 salariés qui emploient 40 % des salariés environ.

-2- LES DONNÉES FINANCIÈRES

En 1990, le taux de participation financière est en augmentation par rapport à 1989 (tableau 21, page 103), pour la plupart des régions.

Nous remarquons que les régions pour lesquelles la concentration des très grandes entreprises est forte sont celles qui réalisent les meilleurs résultats : Ile-de-France, Lorraine, Auvergne, Nord. La comparaison régionale apparaît à la carte C1 (ci-contre). Toutes les régions entourant l'Ile-de-France sont parmi celles qui ont les taux de participation les plus faibles en France ; elles constituent des pôles de décentralisation pour les grandes entreprises de l'Ile-de-France ; de ce fait, elles intègrent peu de très grandes entreprises (concentration régionale faible), facteur jouant dans le sens d'un taux de participation financière plus faible.

ANNÉE 1989 - COMPARAISONS INTERRÉGIONALES

Carte C1
Taux de participation financière T1



$$T1 = \frac{\text{Dépense effectivement consentie}}{\text{Salaires nets}}$$

France entière = 2,89 %

Carte C2
Taux de stagiaires



$$\text{Taux de stagiaires} = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$$

France entière = 30,1 %

ANNÉE 1989 - COMPARAISONS INTERRÉGIONALES

Carte C3
Taux de stagiaires - HOMMES (*)



$$\text{Taux de stagiaires} = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$$

France entière = 28,3 %

Carte C4
Taux de stagiaires - FEMMES (*)



$$\text{Taux de stagiaires} = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$$

France entière = 23,5 %

(*) Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation

-3- LA STRUCTURE DES DÉPENSES DE FORMATION

Pour la quasi-totalité des régions, le poste "rémunération des stagiaires" est de loin le plus important des principales masses de dépenses (tableau 20, page 102).

La région Ile-de-France se caractérise par des dépenses de fonctionnement interne supérieures aux dépenses de conventions. La région Auvergne, qui possède deux ou trois entreprises ayant des centres de formation interne très importants, a un budget de fonctionnement interne très développé. Pour la totalité des autres régions c'est l'intervention d'organismes extérieurs qui prime sur les stages organisés dans l'entreprise et l'on observe donc une part beaucoup plus importante des dépenses de convention.

-4- LES STAGIAIRES

4 - 1 Données générales

Dans l'ensemble, le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une action de formation s'est accru de façon significative dans beaucoup de régions (tableau 19 et carte C2, page précédente).

La proportion du nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires stagne depuis quelques années dans beaucoup de régions. En 1990, 53 % des entreprises déclarent avoir eu des stagiaires regroupant 84 % de salariés.

4 - 2 Résultats selon le sexe

Les cartes C3 et C4 permettent une comparaison par sexe et par région ; le taux de stagiaires des hommes est généralement supérieur ou à défaut identique à celui des femmes dans toutes les régions, sauf Poitou-Charentes. La Lorraine est la région où l'écart est le plus important.

Il est toutefois évident que le poids des hommes dans le salariat (entre 60 et 70 % selon les régions) implique une grande inertie des situations régionales.

4 - 3 Résultats selon la qualification professionnelle

Une analyse par qualification professionnelle et par région en 1989 et 1990 (tableau 22, pages 104 et 105) montre que dans la très grande majorité des régions, ce sont les employés qui constituent la fraction la plus importante des stagiaires et que généralement les catégories extrêmes de la nomenclature (ouvriers non qualifiés et cadres) sont les moins bien représentées dans l'ensemble des stagiaires ; les premiers ont une espérance de formation faible, les seconds sont proportionnellement moins nombreux. Bien entendu, la structure des emplois joue un rôle important dans la structure des qualifications des stagiaires ; par exemple, les régions pour lesquelles la concentration des très grosses entreprises est forte (Ile-de-France, Auvergne, Lorraine) privilégient les ouvriers qualifiés et les techniciens.

4 - 4 Résultats selon le sexe et l'âge

La structure par tranche d'âge des stagiaires (tableau 23, pages 106 et 107) est assez voisine pour toutes les régions. C'est la tranche 25 à moins de 40 ans qui est la plus nombreuse (55 % en moyenne).

La structure des stagiaires par région et par sexe selon la tranche d'âge (tableau 24, pages 108 et 109) nous indique que les stagiaires hommes représentent un peu moins de 70 % de l'ensemble.

En considérant chaque sexe séparément, nous nous apercevons que la tranche d'âge médiane (de 25 ans à moins de 40 ans) comprend une proportion identique, de l'ordre de 55 %, d'hommes et de femmes ; par contre, 13 à 14 % de femmes de moins de 25 ans sont stagiaires contre 9 à 10 % seulement d'hommes du même âge. C'est, bien entendu, l'inverse pour la tranche d'âge "40 ans et plus".

-5- LES DURÉES DE FORMATION

La différence de la durée moyenne de formation entre 1989 et 1990 n'excède pas deux heures pour la moitié des régions et est inférieure à cinq heures pour l'ensemble des régions sauf l'Aquitaine et l'Auvergne.

Le constat de la stabilité de cette variable au niveau national se renouvelle donc au niveau régional avec plus ou moins d'acuité selon les régions.

-6- LES RÉSULTATS DÉPARTEMENTAUX

Les principales données départementales pour 1989 (tableau 30, pages 115 et 116) sont, comme pour les régionales, relatives aux entreprises déposant leur déclaration dans chaque département, et non aux établissements qui y sont situés.

Ces résultats, bien que globaux, permettent néanmoins d'apprécier la dispersion intra-régionale pour les principales variables étudiées.

C'est ainsi que pour le taux de participation financière, la comparaison de deux régions comportant un nombre important de départements, Ile-de-France et Centre, montre que les résultats départementaux sont beaucoup moins dispersés dans le Centre qu'en Ile-de-France.

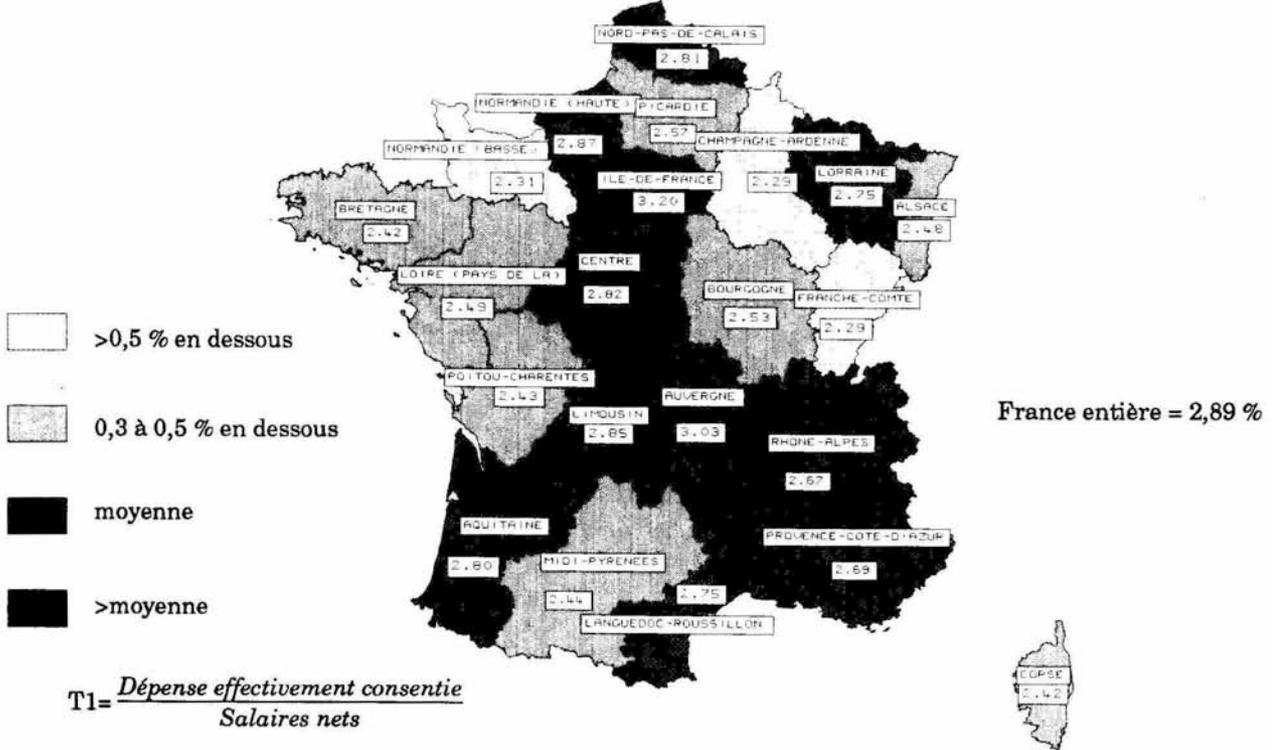
B - LES RÉSULTATS RÉGIONAUX COMPTE TENU DE LA LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'AU MOINS 50 SALARIÉS

-1- PANORAMA GÉNÉRAL

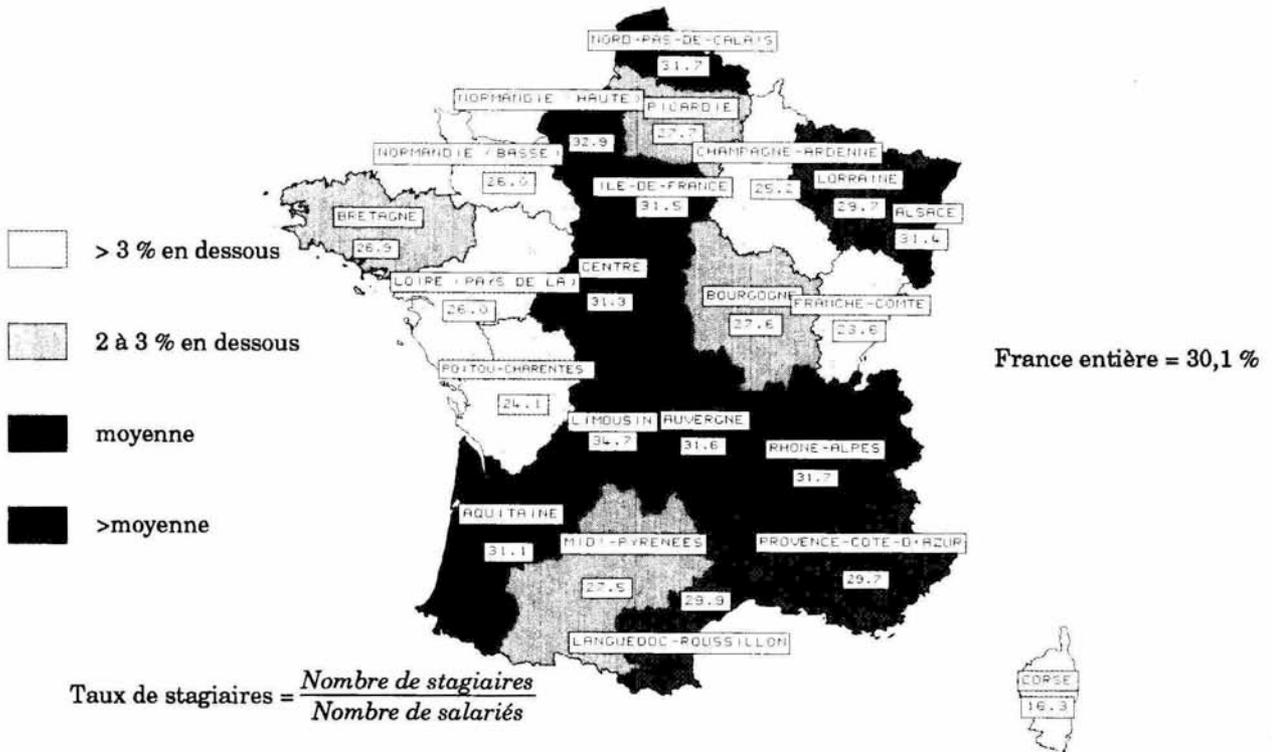
Les informations sur le nombre de salariés et le nombre de stagiaires relatives aux établissements situés dans la région et dépendant d'entreprises déclarant dans une autre région, et celles sur ces mêmes variables relatives aux établissements situés hors de la région mais dépendant d'entreprises déclarant dans la région (tableau 25, page 110) montrent la nécessité, pour toutes études régionales, de prendre en compte les données sur les établissements tirées de l'enquête complémentaire. On constate une redistribution de la région Parisienne sur toutes les autres régions.

ANNÉE 1989 - COMPARAISONS INTERRÉGIONALES
 compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés

Carte C5
 Taux de participation financière T1 (après relocalisation)



Carte C6
 Taux de stagiaires (après relocalisation)



-2- LES DONNÉES FINANCIÈRES

Sur le plan financier, la particularité de la région Parisienne demeure (tableau 26, page 111) mais elle est largement atténuée. Elle ne représente plus que 41,5 % des dépenses de formation contre 62,5 %. Ce constat s'explique par la profonde modification de la structure des salariés par région. La part des salariés des grosses entreprises a augmenté considérablement dans toutes les régions sauf dans la région Parisienne où elle est passée de 50 % à 37 % après relocalisation. De plus, les régions - excepté Paris - ont reçu entre autres l'apport d'établissements de grosses entreprises appartenant à des secteurs en pointe au niveau de la formation (énergie, transport). En 1989, à partir des seules déclarations 2483, la Basse-Normandie avait le taux de participation financière le plus bas (1,85 %) et l'Ile-de-France le plus haut (3,60 %). La relocalisation des établissements réduit énormément cette dispersion, les taux variant de 2,29 (Champagne-Ardenne et Franche-Comté) à 3,20 (Ile-de-France). Seule l'Ile-de-France voit son taux de participation financière faiblir en intégrant les établissements. La Lorraine, l'Alsace, Poitou-Charentes et l'Auvergne augmentent très peu. Par contre, les régions profitant le plus de cette intégration sont la Haute-Normandie, le Centre, le Languedoc-Roussillon et la Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Quatre groupes de régions peuvent être distinguées selon l'importance du taux de participation financière (carte C5, page précédente) :

- la région Parisienne qui est au-dessus de la moyenne nationale ;
- les régions proches de la moyenne nationale : Haute-Normandie, Centre, Nord, Lorraine, Aquitaine, Limousin, Rhône-Alpes, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- les régions situées entre 0,3 et 0,5 % en-dessous de la moyenne nationale : Picardie, Bourgogne, Alsace, Pays de la Loire, Bretagne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Corse ;
- les régions s'écartant de plus de 0,5 % en-dessous de la moyenne nationale : Champagne-Ardenne, Basse-Normandie et Franche-Comté.

-3- LES DONNÉES PHYSIQUES

3 - 1 Données générales

Le tableau 26 et la carte C6 (page précédente) confirment la redistribution constatée précédemment bien que la hiérarchie des régions diffère quelque peu. Nous retrouvons, comme pour les données financières, la Haute-Normandie, le Centre, le Languedoc-Roussillon et la Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagnées de l'Aquitaine et du Limousin parmi les régions les plus touchées par la relocalisation des établissements. Dans trois régions, le nombre de stagiaires a plus que doublé. L'accès à la formation n'est pas le privilège des salariés de la région parisienne comme on aurait pu le penser à partir de la seule exploitation des déclarations 2483.

3 - 2 Accès a la formation

Neuf régions ont un taux de stagiaires situé au-dessus de la moyenne nationale : région parisienne, Haute-Normandie, Centre, Nord, Alsace, Aquitaine, Limousin, Rhône-Alpes et Auvergne.

Trois régions sont proches de la moyenne : Lorraine, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Quatre régions sont situées entre 2 et 3 % au-dessous de la moyenne nationale : Picardie, Bourgogne, Bretagne et Midi-Pyrénées.

Cinq régions s'écartent de plus de 4 % au-dessous de la moyenne nationale : Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, Franche-Comté, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

3 - 3 Durée de formation

La durée moyenne des stages change modérément dans la plupart des régions sauf l'Auvergne et la Lorraine, où elle enregistre une baisse importante, et la Haute-Normandie qui subit le phénomène inverse.

Cinq régions ont une durée des stages située au-dessus de la moyenne nationale : région Parisienne, Haute-Normandie, Lorraine, Franche-Comté et Auvergne.

Quatre régions sont proches de la moyenne : Picardie, Nord, Pays de la Loire et Bretagne.

Toutes les autres régions se situent entre 2 et 7 heures en-dessous de la moyenne.

3 - 4 Résultats selon la qualification professionnelle

Si l'on analyse les résultats par catégories socio-professionnelles, on s'aperçoit que, suite à la relocalisation (tableau 27, page 112), les nombres d'heures de stage rapportés aux nombres de stagiaires (durée des stages) sont très sensiblement modifiés dans beaucoup de régions pour les ouvriers et, à un degré moindre, pour les agents de maîtrise ; par contre, ils restent stables pour les employés et les cadres.

La dispersion de l'effort physique de formation (1) dans les régions est très inégale selon les catégories socio-professionnelles. Elle est très faible pour les ingénieurs et cadres avec seulement 4 heures de différence entre les deux régions extrêmes. Elle est beaucoup plus marquée pour les autres catégories socio-professionnelles pour lesquelles de gros écarts apparaissent.

Les ouvriers sont peu formés dans les régions Champagne-Ardenne, Centre, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Bretagne, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées ; leur effort physique de formation est inférieur à 8 heures par salarié. Inversement, ils sont relativement bien formés dans les régions Haute-Normandie, Nord, Lorraine, Limousin et Auvergne (11 heures et plus). Dans les autres régions, leur espérance de formation se situe à un niveau moyen. L'Île-de-France et la Franche-Comté se distinguent par un taux d'accès peu élevé et une forte durée des stages.

Pour les employés, seule l'Île-de-France est au-dessus de la moyenne en ce qui concerne le taux d'accès à la formation et la durée des stages. Inversement, les régions Champagne-Ardenne, Picardie, Basse-Normandie, Bourgogne, Lorraine, Franche-Comté, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur forment peu cette catégorie socio-professionnelle. Les autres régions se situent à un niveau moyen du point de vue de ces deux critères.

Les agents de maîtrise et techniciens ont, dans l'ensemble des régions, une formation plus poussée que les ouvriers et les employés. Celle-ci diffère néanmoins dans de fortes proportions

(1) Effort physique de formation = espérance de formation = nombre d'heures par salarié.

selon la région. Ils sont relativement moins formés en Champagne-Ardenne, Bourgogne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ; leur effort physique de formation est compris entre 21,4 heures et 22,2 heures. Inversement, ce dernier est élevé (plus de 28 heures) dans les régions Haute-Normandie, Auvergne et surtout Lorraine. A ce groupe, peuvent être ajoutées la Basse-Normandie et le Limousin pour lesquelles le fort taux d'accès à la formation compense largement la relative faiblesse de la durée des stages. Les autres régions se situent à un niveau moyen car elles combinent un important taux d'accès et une durée des stages peu élevée (Centre, Nord, Alsace, Aquitaine, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) ou un faible taux d'accès et une forte durée des stages (Ile-de-France et Franche-Comté) ou encore une situation moyenne vis-à-vis de ces deux critères (Picardie, Pays de la Loire et Bretagne).

3 - 5 Résultats selon l'âge

Comparé aux déclarations d'entreprises, les stagiaires de moins de vingt-cinq ans sont proportionnellement moins nombreux dans toutes les régions sauf l'Ile-de-France (tableau 28, page 113). Cela confirme que les salariés sont en moyenne plus âgés dans les grandes entreprises (chapitre 2, paragraphe 4.4).

-4- SYNTHÈSE INTER-RÉGIONALE

Le graphique 1 ci-contre indique la position de chaque région selon ses performances en termes de taux de participation financière et de taux de stagiaires.

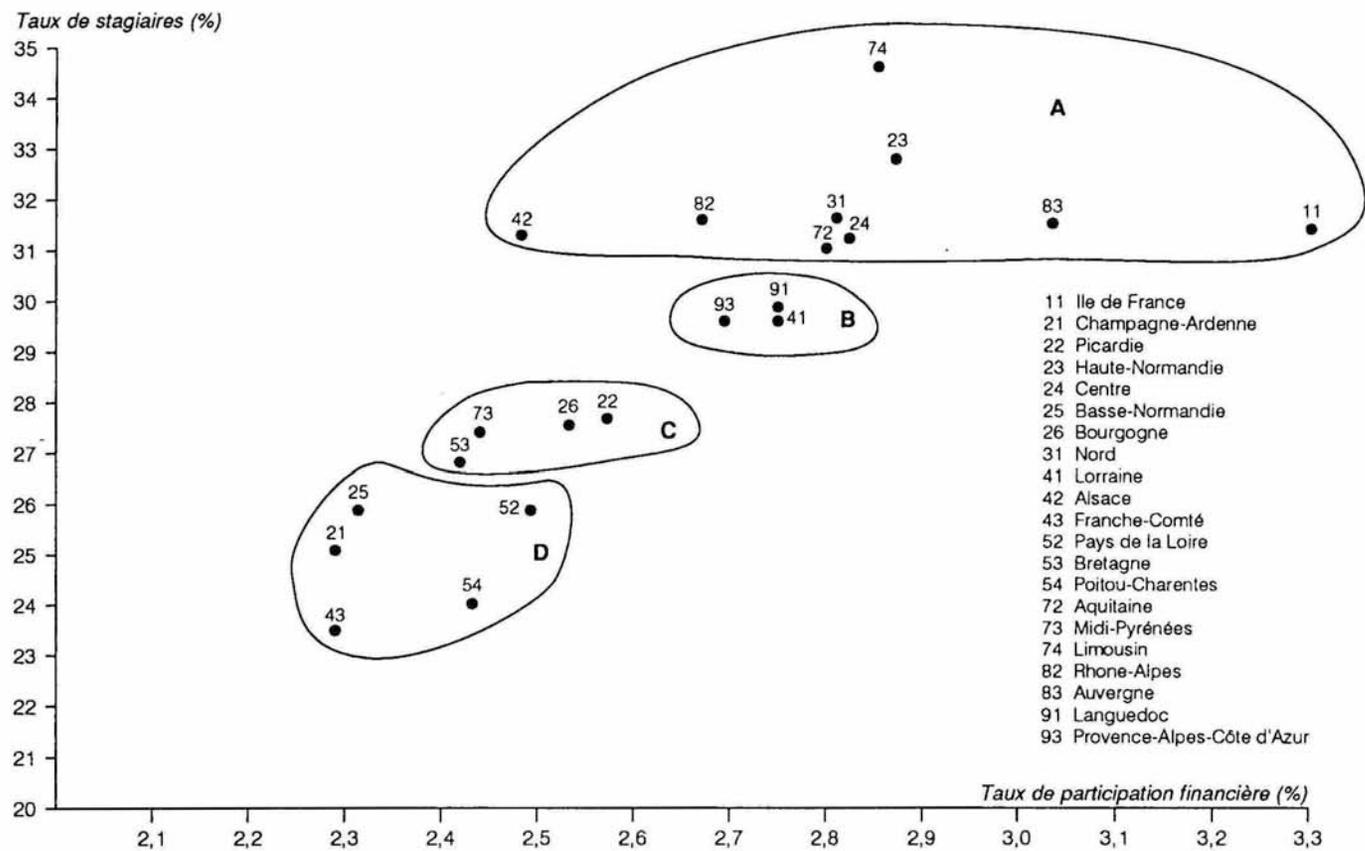
Le groupe A est formé des régions les plus concentrées. Les unes l'étaient déjà avant l'intégration des établissements puisqu'un nombre important de sièges sociaux de grandes entreprises sont implantés; d'autres, comme la Haute-Normandie, bénéficient de la localisation de nombreux établissements entraînant un apport de salariés bien formés. Dans ce groupe, la dispersion est forte. L'Ile-de-France et l'Alsace ont un taux de stagiaires identique mais un taux de participation financière éloigné : celui de l'Alsace se rapproche davantage des régions du groupe C. En effet, dans cette région, la durée des stages et le coût de formation, plus bas qu'en Ile-de-France et donc moins favorable à un taux de participation financière élevé, sont loin d'être compensés par un salaire moyen plus faible (1).

Du point de vue des deux critères, les régions formant le groupe B se situent à la moyenne. Elles se différencient du groupe précédent par un accès à la formation un peu moins important. Ce taux moyen s'explique pour la Lorraine par la combinaison d'une formation très importante des ouvriers et surtout des agents de maîtrise et techniciens et très faible des employés.

Les régions formant les groupes C et D ont un effort de formation financier et physique inférieur à la moyenne. Elles ont une structure peu concentrée sauf la Franche-Comté qui reçoit essentiellement l'apport d'une majorité d'ouvriers du secteur "Construction de véhicules automobiles" dont le taux de participation financière des entreprises de 2 000 salariés et plus est faible.

(1) Pour un taux de stagiaires donné (TS), le taux de participation financière (TPF) dépend de la durée des stages (DS), des dépenses de formation par heure ou coût moyen (CM) et de la masse salariale par salarié ou salaire moyen (SM). $TPF = TS \times [(DS \times CM)/SM]$.

Graphique 1
Répartition des régions selon leur taux de participation financière
et le pourcentage des salariés ayant reçu des stages - 1989 -



**LA PLACE DE LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS
DANS LE FINANCEMENT TOTAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

La durée moyenne des stages dans les entreprises est six à sept fois moins élevée que dans l'ensemble État et région (48 heures contre 312). Trois stagiaires sur quatre se trouvent dans les entreprises alors que les heures de stage ne représentent qu'un quart de l'ensemble. Enfin, les deux tiers des dépenses de formation sont assurées par les entreprises. Le poids de ces dernières est variable selon

les régions (tableau 29, page 114). Il est très important en Ile-de-France où les entreprises prennent en charge 85 % des stagiaires correspondant à 44 % des heures de stage et 83 % de la dépense alors qu'il est plus faible dans les autres régions et notamment en Languedoc-Roussillon où les pourcentages sont respectivement de 51, 11 et 36. Une étude plus approfondie serait nécessaire pour expliquer ces écarts.

-5-

LES RÉSULTATS DÉPARTEMENTAUX

Les principales données départementales (tableau 31, pages 117 et 118) confirment la réduction de la dispersion constatée au niveau des régions. La comparaison avec ces mêmes données avant relocalisation (tableau 30, pages 115 et 116) montre la nécessité de tenir compte de l'enquête complémentaire pour toute étude départementale.

C - CONCLUSION

L'effort de formation des régions est très largement déterminé par leurs caractéristiques structurelles, même lorsque l'on corrige les résultats bruts en ventilant par région les résultats relatifs aux entreprises à établissements multiples. Les régions les plus formatrices restent les mêmes, mais la dispersion est largement atténuée. L'Ile-de-France ne représente plus qu'un peu moins d'un tiers des salariés contre presque la moitié précédemment. Néanmoins, tous les indicateurs sont encore élevés. Les taux des autres régions augmentent dans de telles proportions que cette estimation est nécessaire pour obtenir des résultats plus proches de la réalité.

ANALYSE SECTORIELLE

CETTE analyse est faite selon les 38 secteurs d'activité économique (1) : le regroupement adopté correspond au niveau 40 (nomenclature en T), identique à la nomenclature SECT 38 de la comptabilité nationale. Ce niveau d'agrégation est adopté par la grande majorité des études économiques ; il est donc apparu pertinent de le retenir pour pouvoir, le cas échéant, apporter un cadrage économique de la formation professionnelle continue.

De plus, compte tenu de la dispersion intra-sectorielle d'une part, de l'intérêt économique que représente une connaissance plus fine des secteurs d'autre part, le CEREQ élabore depuis 1985 des tableaux statistiques nationaux au niveau 100 (2).

Enfin, pour certains usages moins détaillés, les principaux résultats ont été regroupés en deux niveaux d'agrégation : 14 postes et 3 postes (tableau 41, page 132).

La liste des secteurs est donnée pages 140 et 141.

-1- LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Comme il a été dit au chapitre 1, le champ théorique des déclarations 2483 pour 1989 peut être estimé à l'aide des indications fournies par la statistique précitée de l'UNEDIC. Après correction des quelques différences de champ entre les deux statistiques, le **taux de couverture du champ théorique** par les déclarations 2483, en pourcentage des effectifs salariés, par secteur, est très correct (tableau 32, page 119).

Il subsiste toutefois une incertitude sur le champ théorique de divers secteurs ; en effet, celui-ci est défini par l'activité principale des établissements, tandis que le champ des secteurs de la statistique des déclarations 2483 l'est par l'activité principale des entreprises, lesquelles

(1) Brochure de l'INSEE : *Regroupements des nomenclatures d'activités et de produits 1973, Niveaux 15 et 40.*

(2) A titre exploratoire, des résultats ont été produits à ce niveau d'agrégation, mais pour la seule année 1982 et pour le secteur industriel seulement. Ils ont été utilisés et font donc l'objet d'une présentation partielle dans une étude réalisée par J.L. Dayan, J.P. Géhin et E. Verdier : "La formation continue dans l'industrie", *Formation Emploi* n° 16, oct-déc. 1986.

peuvent comporter divers établissements d'activités principales différentes, en particulier dans le domaine de certaines industries de transformation.

Dans ce même tableau, nous avons, pour les secteurs industriels et l'énergie, comparé notre champ avec celui de l'enquête annuelle d'entreprise. Cette dernière est plus proche des 2483, aussi bien par son champ (elle comprend les grands établissements publics alors que l'UNEDIC les exclut) que par son unité de base qui est l'entreprise.

La comparaison par classe de taille entre les nombres d'entreprises théoriquement assujetties et celles qui avaient envoyé leur déclaration 2483 donne, pour l'année 1988 et pour treize secteurs agrégés selon le code U, des résultats relativement satisfaisants (tableau 33, page 120). Il s'agit ici, dans les deux cas, des secteurs d'activité principale des entreprises.

En bref, si le champ théorique est bien ou très bien couvert pour les entreprises de 20 salariés et plus des secteurs de l'énergie, de l'industrie, du commerce, des transports, des assurances, des organismes financiers et des services, il l'est moins bien pour le bâtiment et génie civil, et pour les entreprises de 10 à 19 salariés (voir chapitre 1, paragraphe 2.2) de l'ensemble des secteurs.

-2- LES FICHES SECTORIELLES

Les principales données sectorielles figurent au tableau 35 (pages 124 et 125). Etant donné la grande influence de la taille des entreprises sur leur effort de formation, nous avons indiqué en colonne 4 la structure par classe de taille de chaque secteur, c'est-à-dire le pourcentage des salariés appartenant aux entreprises de chaque classe de taille.

Si dans presque tous les secteurs, la proportion du nombre des entreprises consentant des dépenses de formation (col. 6) approche les 100 %, il n'en est pas de même du nombre de celles qui ont des stagiaires (col. 8). Cet indicateur t_2 mesure la diffusion dans les entreprises de la participation physique à la formation, tandis que t_3 : pourcentage des salariés ayant suivi des stages (col. 9), mesure la diffusion de la formation parmi les salariés et, enfin, le nombre d'heures de stage par salarié (col. 11) donne l'intensité de l'effort physique de formation des entreprises.

Pour chaque secteur, nous avons établi une fiche-type qui comporte des informations sur la concentration du secteur, sur la structure des emplois (le taux d'encadrement correspond à la proportion des agents de maîtrise - techniciens et des ingénieurs et cadres par rapport à l'ensemble des salariés) ; chaque fiche indique le poids du secteur par rapport à l'ensemble de l'économie en termes d'effort financier consenti ainsi qu'en termes de dépense moyenne par salarié. On y trouve également des indications sur la proportion d'entreprises ayant fourni des stagiaires, sur le sexe des stagiaires et sur la durée moyenne des stages.

Pour plus de détails, le lecteur voudra bien se reporter aux résultats sectoriels donnés en annexe.

Les secteurs sont regroupés par grands types : agriculture, agro-alimentaire, énergie, biens intermédiaires, biens de consommation, biens d'équipement, bâtiment, commerce, transports et télécommunications, services marchands, services non marchands, finances (location et crédit-bail, assurances, organismes financiers).

2 - 1 L'agriculture (T01)

Les salariés de l'agriculture présents dans les entreprises assujetties à l'obligation de dépenses ne représentent qu'une petite proportion des actifs du secteur. L'enquête emploi de 1989 en a enregistré 255 000 sans compter les 1 176 000 non salariés.

C'est un secteur peu féminisé, faiblement concentré et constitué d'emplois peu qualifiés. Le taux de participation est inférieur à la moyenne nationale, bien qu'il soit fortement tiré vers le haut par la présence d'une grande entreprise publique. La quasi totalité des autres indicateurs confirme cette situation. Seule la durée des actions de formation se rapproche, en 1989, de la moyenne nationale.

Secteur : T01 Agriculture, sylviculture, pêche		APE : 01 à 03
Salariés au 31.12.1989 : 72 396	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 4,5 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 1 664	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 2,0 %	
Taux de participation financière : 2,24 %	Taux d'encadrement : 23,4 %	Taux de féminisation : 23,8 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (78,7 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 307 francs, ce secteur occupe le 24 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 42,4 %		(Rappel 1988 : 44,6 %)
Sexe des stagiaires : 17,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,7 % contre 21,8 % pour les hommes		
Durée des stages : 47,5 heures		Effort physique de formation : 11,7 heures par salarié

2 - 2 Les industries agro-alimentaires (T02, T03)

Plus de 50 % des emplois sont occupés par des ouvriers en majorité qualifiés. Ces secteurs sont moyennement concentrés, puisque 60 % des salariés sont dans des PME (entreprises de 10 à 499 salariés). L'effort financier par salarié les place dans des positions modestes et le taux de participation financière y est faible. La durée moyenne des stages n'est pas très élevée et l'effort de formation par salarié, parmi les plus bas de l'économie.

Secteur : T02 Industries de la viande et du lait		APE : 35, 36
Salariés au 31.12.1989 : 164 068	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,5 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 1 451	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 1,0 %	
Taux de participation financière : 1,93 %	Taux d'encadrement : 18,5 %	Taux de féminisation : 32,2 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (57,2 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 044 francs, ce secteur occupe le 28 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 55,5 %		(Rappel 1988 : 62,3 %)
Sexe des stagiaires : 29,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,6 % contre 16,9 % pour les hommes		
Durée des stages : 36,7 heures		Effort physique de formation : 8,6 heures par salarié

Secteur : T03 Autres industries agricoles et alimentaires		APE : 37 à 42
Salariés au 31.12.1989 : 204 452	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 2,0 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 2 561	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 3,0 %	
Taux de participation financière : 2,15 %	Taux d'encadrement : 22,9 %	Taux de féminisation : 34,4 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (62,1 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,7 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 727 francs, ce secteur occupe le 19 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 50,5 %		(Rappel 1988 : 55,9 %)
Sexe des stagiaires : 28,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 18,6 % contre 24,6 % pour les hommes		
Durée des stages : 40,7 heures		Effort physique de formation : 10,6 heures par salarié

2 - 3 L'énergie (T04, T05, T06)

Secteurs peu, voire très marginalement (pour T04) féminisés ; le niveau de qualification y est élevé, surtout dans les secteurs T05 et T06 où le taux d'encadrement est supérieur à 58 %. Les secteurs énergétiques sont très concentrés, la quasi-totalité des effectifs étant employée dans quelques grandes entreprises nationalisées. Ils se caractérisent donc par des taux de participation financière très élevés. Une très nette majorité d'entreprises de ces secteurs déclare des stagiaires. Considérés sous l'angle de la dépense de formation par salarié, ces secteurs arrivent en tête. La durée moyenne de formation y est élevée ainsi que le taux global de stagiaires. Très logiquement, ces secteurs réalisent d'excellentes performances en matière de durée de formation par salarié.

Secteur : 04 Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction		APE : 04
Salariés au 31.12.1989 : 27 684	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 12,6 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 5	Evolution par rapport au 31.12.1988 : 0 %	
Taux de participation financière : 5,84 %	Taux d'encadrement : 17,7 %	Taux de féminisation : 4,3 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (0,04 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,7 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 7 975 francs, ce secteur occupe le 3 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 100,0 %		(Rappel 1988 : 80,0 %)
Sexe des stagiaires : 3,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 42,0 % contre 49,2 % pour les hommes		
Durée des stages : 92,4 heures		Effort physique de formation : 45,8 heures par salarié

Secteur : T05 Production de pétrole et de gaz naturel		APE : 05
Salariés au 31.12.1989 : 30 588	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 8,4 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 39	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 13,3 %	
Taux de participation financière : 4,32 %	Taux d'encadrement : 59,2 %	Taux de féminisation : 24,3 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (7,0 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 10 219 francs, ce secteur occupe le 2 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 69,2 % (Rappel 1988 : 66,7 %)		
Sexe des stagiaires : 21,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 47,6 % contre 57,4 % pour les hommes		
Durée des stages : 55,6 heures		Effort physique de formation : 30,8 heures par salarié

Secteur : T06 Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau		APE : 06 à 08
Salariés au 31.12.1989 : 183 091	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 0,8 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 155	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 0,6 %	
Taux de participation financière : 8,16 %	Taux d'encadrement : 58,7 %	Taux de féminisation : 19,3 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (4,4 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 7,2 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 12 857 francs, ce secteur occupe le 1er rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 80,6 % (Rappel 1988 : 81,4 %)		
Sexe des stagiaires : 15,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 48,1 % contre 64,0 % pour les hommes		
Durée des stages : 57,1 heures		Effort physique de formation : 35,0 heures par salarié

2 - 4 Les industries des biens intermédiaires (T07, T08, T09, T10, T11, T13, T21, T23)

A l'exception des industries du papier-carton et de celles du caoutchouc-matières plastiques, cet ensemble est faiblement féminisé. Globalement, le niveau des qualifications montre une forte proportion d'ouvriers qualifiés et de techniciens. Cet ensemble peut être réparti en deux groupes :

d'une part, les secteurs T07, T08, T10, T11 et T23 qui sont fortement concentrés, ce qui explique les bons taux de participation financière. Du point de vue de l'effort financier moyen par salarié, ils se placent en relativement bonne position. La durée moyenne des stages est élevée et se trouve, pour tous les secteurs de ce groupe, au-dessus de la moyenne nationale ;

d'autre part, les secteurs T09, T13 et T21 qui, à l'inverse du groupe précédent, sont faiblement ou moyennement concentrés, sont situés pour tous les principaux indicateurs - taux de participation financière, effort physique de formation, durée des stages, taux d'accès à la formation -, en-dessous de la moyenne nationale et ont un effort financier moyen par salarié confirmant leurs médiocres performances.

Secteur : 107 Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier		APE : 09 à 11
Salariés au 31.12.1989 : 91 063	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 0,8 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 199	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,5 %	
Taux de participation financière : 4,18 %	Taux d'encadrement : 19,3 %	Taux de féminisation : 8,9 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (19,0 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,6 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 5 858 francs, ce secteur occupe le 8 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 69,3 % (Rappel 1988 : 71,4 %)		
Sexe des stagiaires : 8,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 41,8 % contre 44,3 % pour les hommes		
Durée des stages : 65,1 heures		Effort physique de formation : 30,2 heures par salarié

Secteur : 108 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux		APE : 12, 13
Salariés au 31.12.1989 : 48 144	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 2,6 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 150	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 4,2 %	
Taux de participation financière : 3,22 %	Taux d'encadrement : 34,6 %	Taux de féminisation : 14,0 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (25,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,7 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 715 francs, ce secteur occupe le 12 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 70,0 % (Rappel 1988 : 72,2 %)		
Sexe des stagiaires : 12,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 36,5 % contre 41,6 % pour les hommes		
Durée des stages : 52,7 heures		Effort physique de formation : 22,4 heures par salarié

Secteur : 109 Production de matériaux de construction et minéraux divers		APE : 14, 15
Salariés au 31.12.1989 : 115 337	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 6,8 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 1 620	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 4,0 %	
Taux de participation financière : 2,01 %	Taux d'encadrement : 21,5 %	Taux de féminisation : 15,3 %
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (67,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 440 francs, ce secteur occupe le 23 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 54,2 % (Rappel 1988 : 54,8 %)		
Sexe des stagiaires : 12,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 17,3 % contre 21,0 % pour les hommes		
Durée des stages : 38,5 heures		Effort physique de formation : 8,6 heures par salarié

Secteur : T10 Industrie du verre APE : 16
 Salariés au 31.12.1989 : 46 731 Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 5,2 %
 Entreprises au 31.12.1989 : 247 Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 2,0 %

Taux de participation financière : 2,50 % Taux d'encadrement : 19,1 % Taux de féminisation : 18,5 %

Indice de concentration : Secteur fortement concentré (31,1 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,4 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 081 francs, ce secteur occupe le 17^{ème} rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 48,2 % (Rappel 1988 : 48,8 %)

Sexe des stagiaires : 10,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 17,0 % contre 31,7 % pour les hommes

Durée des stages : 52,3 heures Effort physique de formation : 15,8 heures par salarié

Secteur : T11 Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques APE : 17, 43
 Salariés au 31.12.1989 : 109 155 Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 1,8 %
 Entreprises au 31.12.1989 : 375 Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 1,3 %

Taux de participation financière : 3,91 % Taux d'encadrement : 43,6 % Taux de féminisation : 18,8 %

Indice de concentration : Secteur fortement concentré (29,9 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 6 374 francs, ce secteur occupe le 5^{ème} rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 74,1 % (Rappel 1988 : 74,2 %)

Sexe des stagiaires : 19,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 44,2 % contre 42,3 % pour les hommes

Durée des stages : 55,2 heures Effort physique de formation : 24,4 heures par salarié

Secteur : T13 Fonderie et travail des métaux APE : 20, 21
 Salariés au 31.12.1989 : 313 224 Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 6,2 %
 Entreprises au 31.12.1989 : 5 116 Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 6,4 %

Taux de participation financière : 1,87 % Taux d'encadrement : 19,5 % Taux de féminisation : 19,2 %

Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (78,6 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,0 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 103 francs, ce secteur occupe le 26^{ème} rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 55,3 % (Rappel 1988 : 58,2 %)

Sexe des stagiaires : 16,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 13,1 % contre 16,2 % pour les hommes

Durée des stages : 43,0 heures Effort physique de formation : 8,3 heures par salarié

Secteur : 121 Industrie du papier et du carton	APE : 50		
Salariés au 31.12.1989 : 91 855	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,0 %		
Entreprises au 31.12.1989 : 748	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 7,6 %		
Taux de participation financière : 2,17 %	Taux d'encadrement : 19,7 %	Taux de féminisation : 28,7 %	
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (65,0 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,8 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 730 francs, ce secteur occupe le 18 ^{ème} rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 61,2 % (Rappel 1988 : 61,9 %)			
Sexe des stagiaires : 20,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 15,1 % contre 23,2 % pour les hommes			
Durée des stages : 43,2 heures			Effort physique de formation : 10,4 heures par salarié

Secteur : 123 Industrie du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques	APE : 52, 53		
Salariés au 31.12.1989 : 187 478	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 4,8 %		
Entreprises au 31.12.1989 : 1 414	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 3,9 %		
Taux de participation financière : 2,85 %	Taux d'encadrement : 22,8 %	Taux de féminisation : 27,2 %	
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (49,6 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 199 francs, ce secteur occupe le 14 ^{ème} rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 58,8 % (Rappel 1988 : 63,5 %)			
Sexe des stagiaires : 18,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,9 % contre 24,6 % pour les hommes			
Durée des stages : 57,4 heures			Effort physique de formation : 15,4 heures par salarié

2 - 5 Les industries des biens d'équipement (T14, T15, T16, T17)

Ces secteurs sont faiblement ou moyennement féminisés. Le niveau de qualification y est important, puisqu'on y trouve une majorité d'ouvriers qualifiés et de techniciens. Malgré cela, le secteur "Construction mécanique", moyennement concentré, a un taux de participation financière faible, une espérance de formation et une durée de stage très en-dessous de la moyenne, une dépense par salarié le plaçant à un rang très modeste. Ce décalage renvoie sans doute à l'existence de fortes traditions d'apprentissage et de formation sur le tas qui restent importantes dans ces activités et qui sont rarement imputées dans les déclarations 2483. Les autres secteurs ont de meilleures performances et, notamment, la "Construction électrique et électronique" pour qui l'effort de formation professionnelle continue est nettement supérieur à la moyenne des entreprises assujetties à la loi de 1971. Enfin, les secteurs T16 et T17 se caractérisent par une durée de stage et un effort physique de formation élevés, un taux de participation financière et des dépenses par salarié qui se sont fortement accrus depuis 1988.

Secteur : T14 Construction mécanique		APE : 22 à 25, 34
Salariés au 31.12.1989 : 334 575	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 4,7 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 4 061	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,4 %	
Taux de participation financière : 2,03 %	Taux d'encadrement : 28,6 %	Taux de féminisation : 18,7 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (67,9 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,6 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 565 francs, ce secteur occupe le 22 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 58,6 % (Rappel 1988 : 65,1 %)		
Sexe des stagiaires : 19,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 20,7 % contre 20,2 % pour les hommes		
Durée des stages : 43,3 heures Effort physique de formation : 10,3 heures par salarié		

Secteur : 15 Construction électrique et électronique		APE : 27 à 30
Salariés au 31.12.1989 : 452 991	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 4,5 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 2 082	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,3 %	
Taux de participation financière : 4,02 %	Taux d'encadrement : 40,5 %	Taux de féminisation : 33,2 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (30,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 8,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 5 748 francs, ce secteur occupe le 9 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 65,3 % (Rappel 1988 : 69,9 %)		
Sexe des stagiaires : 27,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 30,8 % contre 41,3 % pour les hommes		
Durée des stages : 59,3 heures Effort physique de formation : 23,9 heures par salarié		

Secteur : T16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre		APE : 31
Salariés au 31.12.1989 : 350 341	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,7 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 723	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 4,3 %	
Taux de participation financière : 3,31 %	Taux d'encadrement : 24,0 %	Taux de féminisation : 18,0 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (15,1 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 4,3 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 958 francs, ce secteur occupe le 13 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 62,4 % (Rappel 1988 : 63,6 %)		
Sexe des stagiaires : 13,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 26,7 % contre 37,8 % pour les hommes		
Durée des stages : 63,4 heures Effort physique de formation : 23,3 heures par salarié		

Secteur : T17 Construction navale et aéronautique, armement		APE : 26, 32, 33
Salariés au 31.12.1989 : 122 856	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 4,1 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 265	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 6,0 %	
Taux de participation financière : 3,32 %	Taux d'encadrement : 55,6 %	Taux de féminisation : 15,0 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (15,2 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,1 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 5 586 francs, ce secteur occupe le 10 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 60,4 % (Rappel 1988 : 65,6 %)		
Sexe des stagiaires : 15,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 39,9 % contre 40,1 % pour les hommes		
Durée des stages : 54,9 heures		Effort physique de formation : 22,7 heures par salarié

2 - 6 Les industries des biens de consommation courante (T12, T18, T19, T20, T22)

Ces secteurs se caractérisent par un fort taux de féminisation, un niveau moyen de qualification et, dans l'ensemble, un niveau de concentration très bas. Ces éléments expliquent très logiquement les faibles taux de participation financière enregistrés dans ce groupe, à l'exception du secteur parachimie et industrie pharmaceutique (T12), dont le comportement, en matière de formation continue, se rapproche plus des industries des biens intermédiaires et, notamment, de la filière chimique. Du point de vue de l'effort financier, ces secteurs se placent dans les derniers rangs de l'économie sauf, comme précédemment, les industries pharmaceutiques. Le taux de stagiaires y est, bien entendu, très faible, la durée moyenne des stages plutôt inférieure à la moyenne nationale et l'effort physique de formation - nombre d'heures de stage par salarié - y est très bas (à l'exception, ici également, des industries pharmaceutiques).

Secteur : I12 Parachimie et industrie pharmaceutique		APE : 18, 19
Salariés au 31.12.1989 : 171 752	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,4 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 860	Evolution par rapport au 31.12.1988 : 0 %	
Taux de participation financière : 3,14 %	Taux d'encadrement : 47,2 %	Taux de féminisation : 47,1 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (40,8 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 762 francs, ce secteur occupe le 11 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 72,3 % (Rappel 1988 : 75,2 %)		
Sexe des stagiaires : 44,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 39,7 % contre 43,8 % pour les hommes		
Durée des stages : 41,0 heures		Effort physique de formation : 17,9 heures par salarié

Secteur : 118 Industrie du textile et de l'habillement	APE : 44, 47		
Salariés au 31.12.1989 : 281 248	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 5,6 %		
Entreprises au 31.12.1989 : 3 488	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 3,5 %		
Taux de participation financière : 1,65 %	Taux d'encadrement : 15,2 %	Taux de féminisation : 63,1 %	
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (79,8 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,3 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 527 francs, ce secteur occupe le 34 ème rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 50,1 % (Rappel 1988 : 58,9 %)			
Sexe des stagiaires : 47,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 8,8 % contre 16,9 % pour les hommes			
Durée des stages : 46,6 heures			Effort physique de formation : 6,9 heures par salarié

Secteur : 119 Industrie du cuir et de la chaussure	APE : 45, 46		
Salariés au 31.12.1989 : 64 496	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 0,4 %		
Entreprises au 31.12.1989 : 733	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 0,1 %		
Taux de participation financière : 1,49 %	Taux d'encadrement : 13,0 %	Taux de féminisation : 61,3 %	
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (72,5 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,3 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 318 francs, ce secteur occupe le 37 ème rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 43,4 % (Rappel 1988 : 47,4 %)			
Sexe des stagiaires : 51,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 7,1 % contre 10,6 % pour les hommes			
Durée des stages : 48,8 heures			Effort physique de formation : 5,7 heures par salarié

Secteur : 120 Industrie du bois et de l'ameublement, industries diverses	APE : 48, 49, 54		
Salariés au 31.12.1989 : 175 795	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 5,7 %		
Entreprises au 31.12.1989 : 3 178	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 2,6 %		
Taux de participation financière : 1,52 %	Taux d'encadrement : 15,8 %	Taux de féminisation : 31,3 %	
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (83,9 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,8 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 546 francs, ce secteur occupe le 33 ème rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 43,6 % (Rappel 1988 : 47,5 %)			
Sexe des stagiaires : 32,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,0 % contre 9,5 % pour les hommes			
Durée des stages : 39,3 heures			Effort physique de formation : 5,0 heures par salarié

Secteur : T22 Imprimerie, presse, édition		APE : 51
Salariés au 31.12.1989 : 139 532	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 0,9 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 2 323	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 0,2 %	
Taux de participation financière : 1,73 %	Taux d'encadrement : 28,2 %	Taux de féminisation : 36,8 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (78,7 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,1 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 588 francs, ce secteur occupe le 21 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 48,3 % (Rappel 1988 : 57,5 %)		
Sexe des stagiaires : 36,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,4 % contre 15,0 % pour les hommes		
Durée des stages : 38,1 heures		Effort physique de formation : 6,5 heures par salarié

2 - 7 L'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole (T24)

Il est important de signaler pour ce secteur le rôle qu'y jouent tous les fonds d'assurance formation et plus particulièrement le GFC-BTP. La majorité des entreprises y cotise et la conséquence en est que les statistiques de stagiaires et de stages ne sont que partielles et doivent être analysées avec prudence ; c'est pourquoi, dans le tableau qui suit, les résultats physiques ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce secteur est, bien entendu, peu féminisé et peu concentré ; le taux de participation financière dépasse tout juste le taux légal et la dépense par salarié le place dans les derniers rangs. Tout se passe comme si l'institutionnalisation des FAF induisait un alignement vers le bas, la grande majorité des entreprises, quelle que soit la taille, limitant leur effort de formation au minimum légal. S'agissant de la qualification, les ouvriers sont très majoritairement qualifiés et constituent, avec 70 % des effectifs, la principale catégorie socio-professionnelle du secteur.

Secteur : T24 Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole		APE : 55
Salariés au 31.12.1989 : 674 799	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 0,9 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 12 919	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 2,8 %	
Taux de participation financière : 1,38 %	Taux d'encadrement : 21,4 %	Taux de féminisation : 8,4 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (72,0 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 3,1 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 483 francs, ce secteur occupe le 35 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 30,0 % (Rappel 1988 : 32,7 %)		
Sexe des stagiaires : 14,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,0 % contre 5,6 % pour les hommes		
Durée des stages : 44,8 heures		Effort physique de formation : 5,1 heures par salarié

2 - 8 Le commerce (T25, T26, T27, T28)

L'ensemble des activités commerciales (de gros comme de détail, alimentaires comme non alimentaires) présente des caractéristiques communes en matière de formation professionnelle continue. Ce sont des secteurs à fort taux de féminisation comprenant une structure d'emplois dominée par les employés et un niveau de concentration plutôt faible. Ces éléments expliquent les faibles taux de participation financière (entre 1,55 et 1,97 %) de ces secteurs qui recourent massivement à l'extérieur, soit en signant des conventions avec des organismes de formation, soit en adhérant à des FAF. Ce critère s'accompagne d'une dépense moyenne par salarié extrêmement basse qui place les secteurs du commerce dans les derniers rangs ; la durée moyenne des stages y est très courte et l'effort physique de formation, entre six et neuf heures par salarié, est parmi les plus faibles de l'économie.

Secteur : T25 Commerce de gros alimentaire		APE : 57
Salariés au 31.12.1989 : 174 599	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 1,1 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 3 804	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,4 %	
Taux de participation financière : 1,55 %	Taux d'encadrement : 23,4 %	Taux de féminisation : 29,8 %
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (85,1 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 770 francs, ce secteur occupe le 30 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 49,9 % (Rappel 1988 : 53,1 %)		
Sexe des stagiaires : 29,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 9,0 % contre 9,1 % pour les hommes		
Durée des stages : 34,9 heures		Effort physique de formation : 5,7 heures par salarié

Secteur : T26 Commerce de gros non alimentaire		APE : 58 à 60
Salariés au 31.12.1989 : 478 561	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 0,7 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 8 781	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,0 %	
Taux de participation financière : 1,97 %	Taux d'encadrement : 34,5 %	Taux de féminisation : 32,4 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (75,8 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 3,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 684 francs, ce secteur occupe le 20 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 57,2 % (Rappel 1988 : 61,9 %)		
Sexe des stagiaires : 31,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 19,9 % contre 21,4 % pour les hommes		
Durée des stages : 38,5 heures		Effort physique de formation : 9,4 heures par salarié

Secteur : 127 Commerce de détail alimentaire	APE : 61, 62		
Salariés au 31.12.1989 : 362 845	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,9 %		
Entreprises au 31.12.1989 : 3 695	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 5,4 %		
Taux de participation financière : 1,88 %	Taux d'encadrement : 14,9 %	Taux de féminisation : 60,2 %	
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (41,4 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 583 francs, ce secteur occupe le 31 ^{ème} rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 36,7 % (Rappel 1988 : 43,2 %)			
Sexe des stagiaires : 55,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 19,6 % contre 24,0 % pour les hommes			
Durée des stages : 26,9 heures			Effort physique de formation : 7,2 heures par salarié

Secteur : 128 Commerce de détail non alimentaire	APE : 63, 64		
Salariés au 31.12.1989 : 259 541	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 3,7 %		
Entreprises au 31.12.1989 : 4 519	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 2,8 %		
Taux de participation financière : 1,89 %	Taux d'encadrement : 17,3 %	Taux de féminisation : 59,4 %	
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (56,1 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,4 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 773 francs, ce secteur occupe le 29 ^{ème} rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 39,9 % (Rappel 1988 : 47,0 %)			
Sexe des stagiaires : 52,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 17,9 % contre 24,3 % pour les hommes			
Durée des stages : 28,2 heures			Effort physique de formation : 7,0 heures par salarié

2 - 9 Les transports

(T31)

Ce secteur est peu féminisé, fortement concentré et recouvre des emplois qualifiés. Il totalise, à lui seul, 12,5 % de l'effort financier global consenti par les entreprises. La dépense de formation par salarié est parmi les plus élevées de l'économie. Avec un taux de participation financière de 4,96 %, il se place en troisième position. L'effort physique de formation - vingt-six heures de formation par salarié - est très fort. Plus de la moitié des salariés du secteur ont suivi, en 1989, une action de formation continue. La durée moyenne de cette formation a été très proche de la moyenne nationale.

Secteur : 131 Transports	APE : 68 à 74	
Salariés au 31.12.1989 : 658 699	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 2,3 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 5 154	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 3,8 %	
Taux de participation financière : 4,96 %	Taux d'encadrement : 23,0 %	Taux de féminisation : 17,6 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (37,0 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 12,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 6 207 francs, ce secteur occupe le 7 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 49,8 % (Rappel 1988 : 58,1 %)		
Sexe des stagiaires : 16,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 44,7 % contre 51,5 % pour les hommes		
Durée des stages : 49,8 heures Effort physique de formation : 25,6 heures par salarié		

2 - 10 Les services marchands (T29, T30, T33, T34)

Ces secteurs sont, dans l'ensemble, très féminisés (à l'exception du secteur de la réparation automobile) et relativement peu concentrés. Ils ont un niveau de qualification moyen dominé par les employés.

Sur le plan financier, le secteur des services marchands rendus principalement aux entreprises (T33) se trouve dans une situation médiane en matière de formation continue. Son taux de participation financière est égal à 2,35 % et son niveau de dépenses par salarié le situe au quinzième rang. Les autres secteurs ont un faible recours à la formation continue. En termes physiques, la durée moyenne de formation par salarié y est basse et la durée des stages est courte, à l'exception des services marchands rendus principalement aux particuliers.

Secteur : 129 Réparation et commerce de l'automobile	APE : 65	
Salariés au 31.12.1989 : 155 110	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 4,7 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 3 902	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,5 %	
Taux de participation financière : 1,84 %	Taux d'encadrement : 24,8 %	Taux de féminisation : 18,3 %
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (85,9 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 121 francs, ce secteur occupe le 25 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 65,7 % (Rappel 1988 : 72,2 %)		
Sexe des stagiaires : 12,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 12,6 % contre 20,0 % pour les hommes		
Durée des stages : 38,5 heures Effort physique de formation : 8,0 heures par salarié		

Secteur : I30 Hôtels, cafés, restaurants	APE : 67		
Salariés au 31.12.1989 : 190 395	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 10,5 %		
Entreprises au 31.12.1989 : 3 400	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 5,2 %		
Taux de participation financière : 1,76 %	Taux d'encadrement : 18,8 %	Taux de féminisation : 46,5 %	
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (57,4 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,9 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 583 francs, ce secteur occupe le 31 ème rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 24,3 % (Rappel 1988 : 29,3 %)			
Sexe des stagiaires : 43,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 15,5 % contre 17,9 % pour les hommes			
Durée des stages : 31,4 heures			Effort physique de formation : 6,0 heures par salarié

Secteur : I33 Services marchands rendus principalement aux entreprises	APE : 56, 76 à 80, 82, 83		
Salariés au 31.12.1989 : 807 988	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 10,2 %		
Entreprises au 31.12.1989 : 9 731	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 3,9 %		
Taux de participation financière : 2,35 %	Taux d'encadrement : 33,8 %	Taux de féminisation : 37,2 %	
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (57,0 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 7,9 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 195 francs, ce secteur occupe le 15 ème rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 64,1 % (Rappel 1988 : 68,4 %)			
Sexe des stagiaires : 41,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 24,9 % contre 21,0 % pour les hommes			
Durée des stages : 42,3 heures			Effort physique de formation : 10,8 heures par salarié

Secteur : I34 Services marchands rendus principalement aux particuliers	APE : 66, 84 à 87		
Salariés au 31.12.1989 : 546 816	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,6 %		
Entreprises au 31.12.1989 : 6 446	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 1,5 %		
Taux de participation financière : 1,58 %	Taux d'encadrement : 19,6 %	Taux de féminisation : 63,9 %	
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (67,0 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,5 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 472 francs, ce secteur occupe le 36 ème rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 49,3 % (Rappel 1988 : 52,3 %)			
Sexe des stagiaires : 53,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 7,7 % contre 12,0 % pour les hommes			
Durée des stages : 54,1 heures			Effort physique de formation : 7,4 heures par salarié

2 - 11 Les organismes financiers et de crédit (T35, T36, T37)

Les secteurs T36 et T37 se caractérisent par un taux de féminisation très fort (de l'ordre de 50 %), un niveau de concentration important, un taux d'encadrement élevé. L'effet concentration confère à ces secteurs un taux de participation financière élevé, une dépense de formation par salarié parmi les plus fortes de l'économie et un effort physique de formation très fort - plus de trente et une heures de formation par salarié. Le secteur T35 ne leur ressemble pas du tout et possède même des caractéristiques tout à fait contraires, sauf en ce qui concerne le taux de féminisation qui est élevé.

Secteur : T35 Location et crédit bail immobilier		APE : 81
Salariés au 31.12.1989 : 42 572	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 0,3 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 401	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 4,2 %	
Taux de participation financière : 1,99 %	Taux d'encadrement : 28,1 %	Taux de féminisation : 55,5 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (62,9 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,3 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 048 francs, ce secteur occupe le 27 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 69,8 % (Rappel 1988 : 69,9 %)		
Sexe des stagiaires : 52,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 17,0 % contre 19,2 % pour les hommes		
Durée des stages : 47,3 heures		Effort physique de formation : 12,8 heures par salarié

Secteur : T36 Assurances		APE : 88
Salariés au 31.12.1989 : 134 471	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 1,0 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 439	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 3,1 %	
Taux de participation financière : 4,38 %	Taux d'encadrement : 49,8 %	Taux de féminisation : 55,4 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (25,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,6 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 6 235 francs, ce secteur occupe le 6 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 76,8 % (Rappel 1988 : 82,3 %)		
Sexe des stagiaires : 45,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 42,7 % contre 60,4 % pour les hommes		
Durée des stages : 59,7 heures		Effort physique de formation : 31,8 heures par salarié

Secteur : T37 Organismes financiers	APE : 89	
Salariés au 31.12.1989 : 416 544	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 0,1 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 1 019	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 3,1 %	
Taux de participation financière : 4,76 %	Taux d'encadrement : 64,2 %	Taux de féminisation : 49,9 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (20,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 10,1 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 7 911 francs, ce secteur occupe le 4 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 91,0 % (Rappel 1988 : 89,9 %)		
Sexe des stagiaires : 45,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 65,9 % contre 77,9 % pour les hommes		
Durée des stages : 46,6 heures		Effort physique de formation : 34,2 heures par salarié

2 - 12 Les services non marchands (T38)

Ce secteur n'est que très partiellement couvert par la loi de juillet 1971. Il comprend 568 000 salariés alors que 4 300 000 actifs avaient été comptabilisés dans l'enquête emploi de 1989. Le taux de participation financière et l'effort physique par salarié se situent très proches de la moyenne. La durée des stages est élevée et les dépenses par salarié le classent au quinzième rang. Ces performances semblent donc très correctes, mais il faut signaler que ce secteur est en nette régression depuis plusieurs années.

Secteur : T38 Services non marchands	APE : 90 à 98	
Salariés au 31.12.1989 : 567 710	Evolution par rapport au 31.12.1988 : + 2,8 %	
Entreprises au 31.12.1989 : 4 999	Evolution par rapport au 31.12.1988 : - 0,1 %	
Taux de participation financière : 2,81 %	Taux d'encadrement : 33,3 %	Taux de féminisation : 65,3 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (58,0 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 5,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 132 francs, ce secteur occupe le 16 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 70,4 % (Rappel 1988 : 71,7 %)		
Sexe des stagiaires : 63,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 22,8 % contre 24,4 % pour les hommes		
Durée des stages : 51,8 heures		Effort physique de formation : 15,3 heures par salarié

-3- SYNTHÈSE INTER-SECTORIELLE

L'analyse sectorielle détaillée se poursuit par un essai de rapprochements inter-sectoriels fondé sur les performances réalisées par chaque secteur en 1989 : taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages, effort physique de formation (durée de formation par salarié (1)).

3 - 1 La construction des groupements de secteurs

Pour ce faire, on s'est basé sur le graphique 2 (page suivante) qui, pour chaque secteur, indique sa position déterminée par ses performances en termes de taux de participation financière (t1) et de taux de stagiaires (t3).

■ Groupe A

Il est constitué de secteurs à très fort taux de participation financière : ces secteurs se situent très nettement au-dessus de la moyenne nationale (2,89 %) puisque la moins forte participation sectorielle dépasse le taux de 4,1 % de la masse salariale.

Ce groupe se caractérise par un taux de stagiaires extrêmement élevé (supérieur à 46 %). La dispersion intra-groupe des taux de participation financière est très forte.

Les secteurs "Production de pétrole et de gaz naturel" (T05) et "Production et distribution de gaz et d'eau" (T06) par exemple ont un taux de stagiaires presque identique mais un taux de participation financière éloigné. Cette opposition s'explique par le fait que le salaire moyen est beaucoup plus faible dans le T06 alors que les autres indicateurs sont comparables (2).

Les secteurs formant ce groupe sont entrés depuis longtemps dans un cycle vertueux de la formation professionnelle continue. Il s'agit d'activités très concentrées de l'énergie (électricité, gaz et eau, charbonnages, pétrole) ou du tertiaire (transports, banques, assurances) et souvent composées de grandes entreprises à dominante publique.

■ Groupe B

Du point de vue des deux critères, ce groupe est formé de secteurs situés au-dessus de la moyenne nationale.

Il s'agit de secteurs industriels producteurs de biens intermédiaires (métaux non ferreux, chimie de base), de biens d'équipement (constructions électrique et électronique, de véhicules automobiles et d'autres matériels de transports terrestre, navale et aéronautique), ainsi que de la parachimie et de l'industrie pharmaceutique.

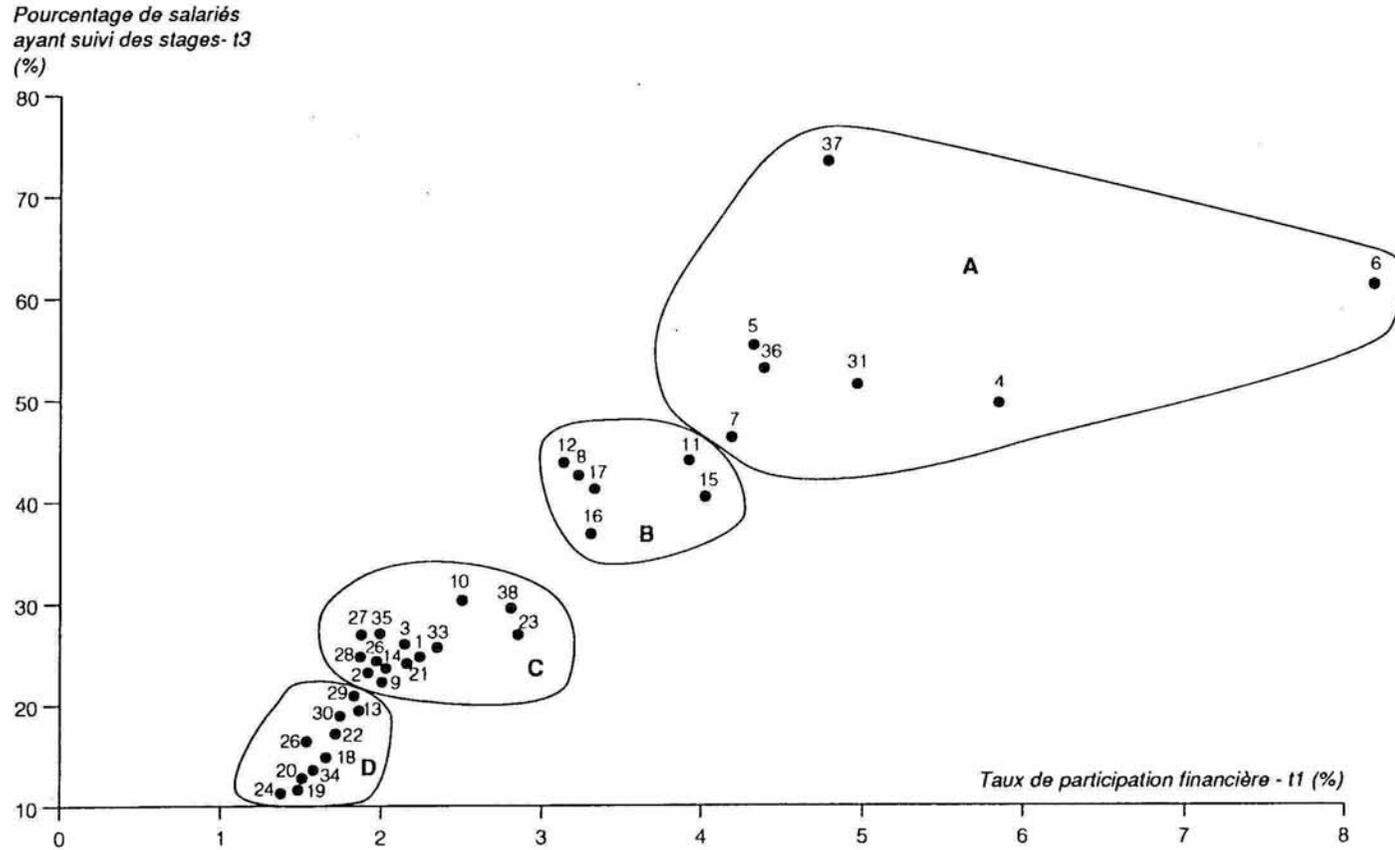
La dispersion intra-groupe - pour t1 comme pour t3 - y est faible.

(1) Les regroupements de secteurs effectués à l'aide des graphiques 2 p. 62 et 3 p. 64 n'ont pas le label scientifique que leur conférerait l'utilisation de méthodes statistiques sophistiquées telles que l'analyse factorielle des correspondances. Il n'en reste pas moins que la simplicité de la méthode utilisée ici conduit à une typologie suffisamment significative et claire.

(2) Pour un taux de stagiaires donné (TS), le taux de participation financière (TPF) dépend de la durée des stages (DS), des dépenses de formation par heure ou coût moyen (CM) et de la masse salariale par salarié ou salaire moyen (SM). $TPF = TS \times [(DS \times CM)/SM]$.

Graphique 2

Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1989 -



T01 Agriculture, sylviculture, pêche
 T02 Industries de la viande et du lait
 T03 Autres industries agricoles et alimentaires
 T04 Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
 T05 Production de pétrole et de gaz naturel
 T06 Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau
 T07 Production de minerais et métaux ferreux, première transf. de l'acier
 T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux
 T09 Production de matériaux de construction et minéraux divers
 T10 Industrie du verre
 T11 Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques
 T12 Parachimie et industrie pharmaceutique
 T13 Fonderie et travail des métaux

T14 Construction mécanique
 T15 Construction électrique et électronique
 T16 Constr. de véhicules autom. et d'autres matériels de transp. terrestre
 T17 Construction navale et aéronautique, armement
 T18 Industries textile et de l'habillement
 T19 Industries du cuir et de la chaussure
 T20 Industries du bois et de l'ameublement, industries diverses
 T21 Industrie du papier et du carton
 T22 Imprimerie, presse, édition
 T23 Industries du caoutchouc et de la transform. des matières plastiques
 T24 Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole
 T25 Commerce de gros alimentaire
 T26 Commerce de gros non alimentaire

T27 Commerce de détail alimentaire
 T28 Commerce de détail non alimentaire
 T29 Réparation et commerce de l'automobile
 T30 Hôtels, cafés, restaurants
 T31 Transports
 T33 Services marchands rendus principalement aux entreprises
 T34 Services marchands rendus principalement aux particuliers
 T35 Location et crédit bail immobiliers
 T36 Assurances
 T37 Organismes financiers
 T38 Services non marchands

Compte tenu des performances exceptionnelles du groupe A, on peut considérer les secteurs du groupe B comme réalisant de bons résultats.

■ *Groupe C*

Les secteurs de ce groupe se caractérisent par un taux de participation financière variant de 1,88 % à 2,85 % et un taux de stagiaires légèrement inférieur à la moyenne nationale (30,1 %). Ce groupe serait en quelque sorte le centre de gravité ou encore l'image des secteurs moyens de l'économie. Il comprend plusieurs secteurs des industries des biens intermédiaires, la quasi-totalité du commerce (gros non alimentaire, détail alimentaire et non alimentaire), trois autres secteurs tertiaires (services marchands aux entreprises, location et crédit-bail immobilier et services non marchands) ainsi que l'agriculture, les industries agricoles et alimentaires et la construction mécanique.

■ *Groupe D*

On retrouve ici les secteurs qui, traditionnellement, sont proches du minimum légal (à l'exception de T24 dont nous avons relevé la spécificité au chapitre précédent).

Ils sont caractérisés par un taux de participation financière couvrant juste l'obligation légale et un taux de stagiaires très faible : de 11,4 à 20,8 % des salariés ont bénéficié d'actions de formation.

Ces secteurs regroupent une grosse partie des salariés des entreprises assujetties à la loi ; ils sont en moyenne peu concentrés et relèvent principalement de deux types d'activités :

- l'ensemble des industries des biens de consommation, sauf la parachimie et l'industrie pharmaceutique, ainsi que le travail des métaux et le BTP ;
- les activités commerciales telles que le commerce de gros alimentaire, mais aussi la réparation et le commerce de l'automobile, les hôtels, cafés et restaurants, et un autre secteur tertiaire : les services marchands aux particuliers.

3 - 2 L'effort physique de formation est cohérent avec la typologie des secteurs

La typologie établie au paragraphe 3.1 s'est appuyée d'abord sur l'effort financier puis sur le taux de stagiaires (rapport du nombre de stagiaires au nombre de salariés). Sur le graphique 3 (page suivante) nous avons représenté les secteurs économiques dans le plan durée des stages-taux de stagiaires.

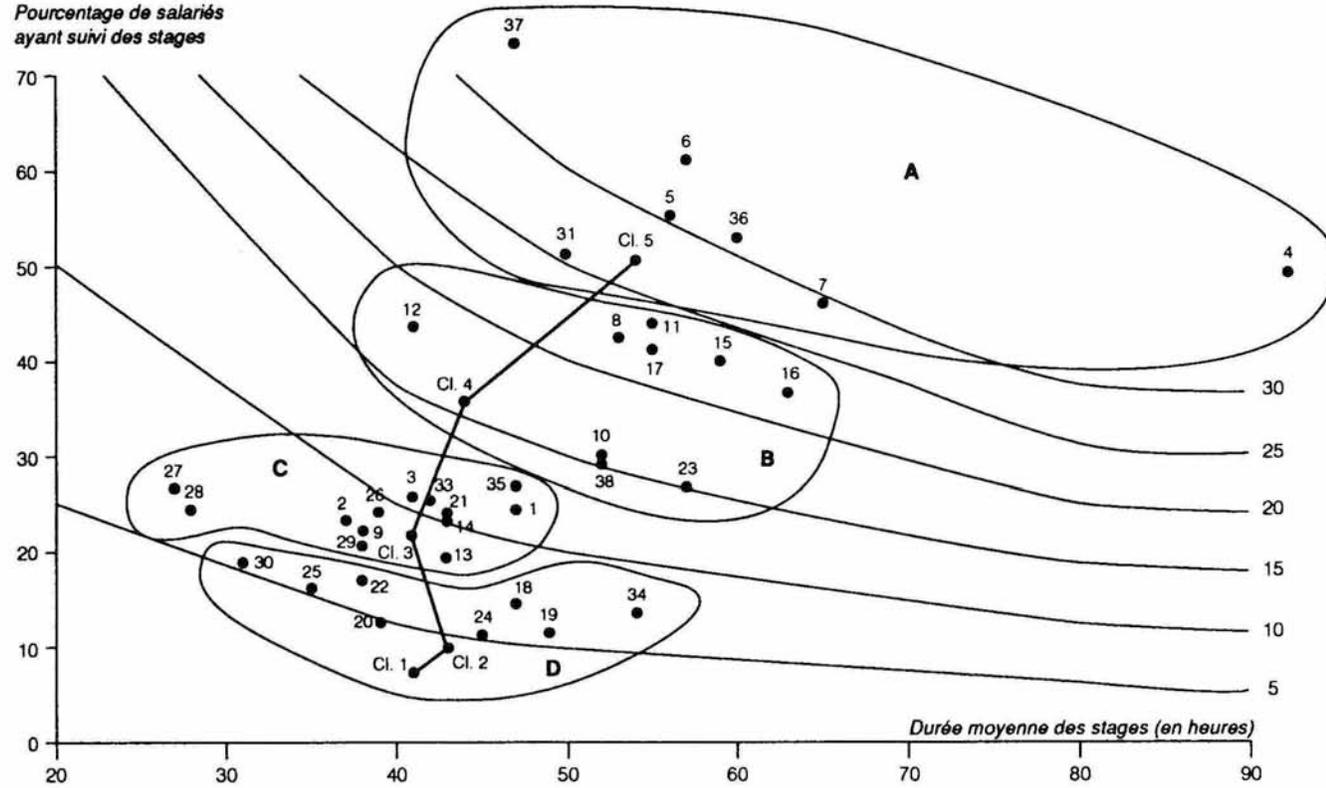
Ce système de coordonnées permet également de tracer des hyperboles d'iso-durée de stage par salarié (effort physique de formation) ; nous avons représenté quelques durées-repères (1).

L'écart entre le groupe A et le groupe B est important : les secteurs du groupe A sont au-dessus de l'effort moyen observé dans la classe 5, connue pour être très performante. Dans le groupe A, l'effort moyen par salarié s'échelonne de vingt-six heures à plus de quarante-cinq heures.

Selon cette analyse, les secteurs du groupe B sont relativement dispersés : leur performance se situe entre 15,3 heures et 24,4 heures par salarié. Leur durée de stage est comparable à celle du groupe A, mais leur taux de stagiaires est nettement plus faible.

(1) Si $D = \frac{\text{Heures de stage}}{\text{Nombre de stagiaires}}$ et $t3 = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$ il vient $D \times t3 = \frac{\text{Heures de stage}}{\text{Nombre de salariés}}$

Graphique 3
Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1989 -



T01 Agriculture, sylviculture, pêche
T02 Industries de la viande et du lait
T03 Autres industries agricoles et alimentaires
T04 Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
T05 Production de pétrole et de gaz naturel
T06 Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau
T07 Production de minerais et métaux ferreux, première transf. de l'acier
T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux
T09 Production de matériaux de construction et minéraux divers
T10 Industrie du verre
T11 Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques
T12 Parachimie et industrie pharmaceutique
T13 Fonderie et travail des métaux

T14 Construction mécanique
T15 Construction électrique et électronique
T16 Constr. de véhicules autom. et d'autres matériels de transp. terrestre
T17 Construction navale et aéronautique, armement
T18 Industries textile et de l'habillement
T19 Industries du cuir et de la chaussure
T20 Industries du bois et de l'ameublement, industries diverses
T21 Industrie du papier et du carton
T22 Imprimerie, presse, édition
T23 Industries du caoutchouc et de la transform. des matières plastiques
T24 Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole
T25 Commerce de gros alimentaire
T26 Commerce de gros non alimentaire

T27 Commerce de détail alimentaire
T28 Commerce de détail non alimentaire
T29 Réparation et commerce de l'automobile
T30 Hôtels, cafés, restaurants
T31 Transports
T33 Services marchands rendus principalement aux entreprises
T34 Services marchands rendus principalement aux particuliers
T35 Location et crédit bail immobiliers
T36 Assurances
T37 Organismes financiers
T38 Services non marchands

Les secteurs du groupe C se situent approximativement dans une fourchette sept heures-douze heures. Leur durée de stage et leur taux de stagiaires sont beaucoup plus faibles que les secteurs du groupe B.

Enfin, les secteurs du groupe D confirment la médiocrité de leur politique de formation puisqu'ils se situent en-dessous de sept heures de stage par salarié.

-4- LES RÉSULTATS A UN NIVEAU PLUS FIN

L'exploitation des déclarations 2483 nous permet désormais d'établir des résultats nationaux représentatifs dans la nomenclature d'activités économiques au niveau 100 (tableau 34, pages 121, 122 et 123). Le tableau de passage *secteur 40 - nomenclature d'activités niveau 100* est donné page 140. Trois cas peuvent se présenter :

- la correspondance entre les deux ensembles est bi-univoque comme le secteur T10 et l'activité 16. Les résultats au niveau 100 et son agrégation en 38 postes sont alors identiques ;
- un même secteur regroupe plusieurs activités différentes, mais les résultats sur les principaux indicateurs sont relativement homogènes. C'est notamment le cas dans :
 - la parachimie et l'industrie pharmaceutique (APE 18 et 19),
 - les industries du textile et de l'habillement (APE 44 et 47),
 - les industries du cuir et de la chaussure (APE 45 et 46),
 - les industries du bois, de l'ameublement et les industries diverses (APE 48, 49 et 54),
 - le commerce de gros non alimentaire (APE 58 à 60),
 - le commerce de détail alimentaire (APE 61 et 62),
 - le commerce de détail non alimentaire (APE 63 et 64) ;
- un même secteur regroupe plusieurs activités et les résultats sont hétérogènes. Les regroupements en secteur 38 correspondant à ce cas sont nombreux, ce qui confirme la nécessité de produire chaque année des résultats à un niveau plus fin.

Agriculture - sylviculture - pêche

Les secteurs de l'agriculture (APE 01) et de la pêche (APE 03) se situent aux environs de l'obligation légale, alors que le secteur de la sylviculture (APE 02), beaucoup plus concentré, consacre 4,39 % de la masse salariale à la formation professionnelle continue. Cette différence de comportement se retrouve en ce qui concerne l'accès à la formation. Par contre, l'effort physique de formation est élevé dans le petit secteur de la pêche qui compense son faible taux de stagiaires par une très forte durée moyenne des stages.

Industries de la viande et du lait

Bien que les deux activités se situent en-dessous de la moyenne nationale, l'industrie laitière (APE 36) a un taux de participation financière, un taux d'accès à la formation, un effort physique de formation presque deux fois plus élevés que l'industrie de la viande (APE 35). Seule la durée des stages est identique.

Autres industries agricoles et alimentaires

Pour toutes les activités de ce groupe, les principaux indicateurs se situent en-dessous de la moyenne nationale, sauf le taux de stagiaires de la fabrication de produits alimentaires divers et celui de la transformation du tabac qui dépassent légèrement cette même moyenne. Ces deux activités ainsi que le travail du grain et la fabrication de boissons et alcools ont un effort de formation comparable.

Par contre, la fabrication de conserves (APE 37) et surtout la boulangerie-pâtisserie (APE 38) peuvent être classées parmi les activités les moins performantes.

Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau

L'analyse de la composition intra-sectorielle permet de distinguer nettement le petit secteur en termes d'emploi qu'est la distribution d'eau (APE 08), moyennement concentré et réalisant un effort de formation proche de la moyenne nationale, et les deux autres activités (APE 06 et 07), très concentrées, composées de grandes entreprises nationalisées et présentant des politiques de formation très développées.

Production de minéraux et métaux ferreux, première transformation de l'acier

En matière de formation, l'extraction et la préparation de minerai de fer (APE 09) se situe, par rapport à la moyenne, en-dessous pour le taux de participation financière, proche pour le taux de stagiaires et au-dessus pour la durée des stages. La première transformation de l'acier (APE 11) se place, pour tous ses indicateurs, légèrement au-dessus de cette même moyenne. Enfin, la sidérurgie (APE 10) a un effort de formation nettement plus élevé.

Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux

L'activité métallurgie et première transformation des métaux non ferreux (APE 13) a un taux de participation financière plus élevé que l'extraction et la préparation de minerais non ferreux (APE 12). L'effort physique de formation est élevé et très comparable pour ces deux activités pour des raisons inverses ; le taux d'accès à la formation est plus fort et la durée des stages plus faible pour l'APE 12.

Production de matériaux de construction et minéraux divers

Si les activités de production de matériaux de construction (APE 15) et production de minéraux divers (APE 14) ont un taux de participation financière relativement comparable et situé en-dessous de la moyenne, il n'en est pas de même pour les indicateurs physiques. Le premier ne forme qu'un salarié sur cinq à raison de quarante heures en moyenne, alors que le second envoie presque la moitié de ses salariés en formation pendant une durée plus courte.

Chimie de base et production de fils et fibres artificiels et synthétiques

L'industrie chimique de base (APE 17) et l'industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques (APE 43) sont des activités très formatrices. Elles étaient classées, les années précédentes, parmi les activités comportant des résultats homogènes. En 1989, l'industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques a fortement accru son effort de formation par rapport à la chimie de base dont le développement de la formation a été moins soutenu.

Fonderie et travail des métaux

La formation continue est une ressource peu mobilisée par les entreprises de ce secteur. Il faut, néanmoins, distinguer la fonderie (APE 20) - dont les indicateurs de formation s'approchent de la moyenne nationale - du travail des métaux (APE 21) nettement en-dessous.

Construction mécanique

L'analyse intra-sectorielle permet de dégager deux groupes :

- d'un côté, la fabrication de machines agricoles (APE 22), de machines-outils (APE 23) et d'équipements industriels (APE 24) qui font un faible effort de formation : espérance de formation variant de sept à neuf heures, taux d'accès à la formation et taux de participation financière faibles ;
- de l'autre, la fabrication de matériel de manutention pour le génie civil et la sidérurgie (APE 25) et la fabrication de matériel de précision (APE 34) qui réalisent un effort plus soutenu bien qu'inférieur à la moyenne.

Construction électrique et électronique

La construction de machines de bureau et de traitement de l'information (APE 27) apparaît comme l'archétype des activités ayant fortement intégré la formation dans leur mode de fonctionnement. Le niveau de formation des salariés, déjà particulièrement élevé, s'accompagne d'un effort intense de formation continue. Le taux de participation financière représente 8,05 % de la masse salariale ; la durée de formation est longue et suivie par une majorité de salariés. L'espérance de formation atteint un niveau record (soixante heures par salarié).

Les activités de fabrication de matériel électrique (APE 28) et celles de fabrication de matériel électronique (APE 29) réalisent également une bonne performance. En revanche, dans les activités d'équipement ménager (APE 30), la formation est relativement faible et se situe en-dessous de la moyenne nationale.

Construction navale et aéronautique, armement

Le secteur de la construction aéronautique (APE 33) présente, en 1989, un taux de participation convenable (3,45 %), compte tenu du niveau de qualification élevé et de l'importance des changements techniques. Le petit secteur de l'armement (APE 26) réalise un effort plus ou moins soutenu selon les années. Enfin, la construction navale (APE 32), secouée par une crise économique profonde et par des réductions d'emplois drastiques, avait opté pour une formation soutenue dans les années 1985 et 1986. En revanche, les années suivantes sont marquées par une formation très faible. Le taux de participation financière était de 2,56 en 1985, de 1,86 en 1986, il est passé à 1,29 en 1989. De même l'espérance de formation est passée de 24,5 heures en 1985 à 7,3 heures en 1989, avec un minimum de 3,3 heures en 1987.

Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques

Ce secteur composé d'une part, des industries du caoutchouc (APE 52) qui sont concentrées et d'autre part, de l'activité de transformation des matières plastiques (APE 53) dans laquelle les PME occupent une place prépondérante, est très hétérogène en matière de formation. Les premières sont situées très au-dessus de la moyenne, les secondes sont nettement en-dessous.

Transports

Ce secteur recouvre une dispersion intra-sectorielle particulièrement forte :

- les transports aériens (APE 72) et ferroviaires (APE 68) réalisent des efforts de formation intenses, parmi les plus soutenus de l'économie. Ces activités sont très concentrées et composées de grandes entreprises publiques ; leur taux de participation est de 12,12 % pour les transports aériens et de 6,91 % pour les transports ferroviaires. C'est ainsi que plus de la moitié des salariés de chacune de ces activités suit chaque année un stage, l'espérance de formation étant respectivement de 51 heures et de 46 heures ;
- les transports maritimes (APE 71) se trouvent dans une situation spécifique, avec un effort financier voisin de la moyenne des entreprises mais une espérance de formation des salariés très élevée (32 heures) et une durée des formations tout à fait atypique (98 heures) ;
- les transports routiers et urbains (APE 69) et les activités annexes des transports et entrepôts (APE 73) réalisent un effort situé aux alentours de la moyenne, aussi bien en termes physiques qu'en termes financiers ;
- la navigation intérieure (APE 70) et les auxiliaires de transport et agences de voyage (APE 74) n'ont pas une politique de formation très développée.

Services marchands rendus principalement aux entreprises

Les différentes composantes de ce secteur sont fortement hétérogènes :

- une formation relativement poussée pour l'activité location et crédit bail mobilier (APE 80) et pour la recherche (APE 83) ;
- une formation située légèrement en-dessous de la moyenne pour les activités holdings (APE 76), études, conseil et assistance (APE 77), auxiliaires financiers et d'assurances (APE 78) ;
- une formation très peu développée pour les activités enseignement (APE 82), promoteurs et sociétés immobilières (APE 79) et surtout récupération (APE 56).

Néanmoins, cette approche plus fine en cent postes ne permet pas de situer clairement l'activité d'études, de conseil et d'assistance qui, à ce niveau, regroupe 80 % des salariés du secteur et comprend des sous-activités aussi diverses que le gardiennage, le convoyage de fonds et les sociétés de service et de conseil en informatique.

Services marchands rendus principalement aux particuliers

Ces activités regroupent également des sous-activités très diverses. Au niveau 100, nous pouvons distinguer deux groupes :

- les réparations diverses (APE 66) et les services récréatifs, culturels et sportifs (APE 86) qui ont une formation non négligeable ;
- la santé (APE 84), l'action sociale (APE 85) et les services divers (APE 87) qui se situent au plancher de l'obligation légale.

Services non marchands

On retrouve grosso-modo les mêmes distinctions qu'au sein des services marchands, à savoir :

- les activités non marchandes de l'enseignement (APE 92), de la recherche (APE 93), des services récréatifs, culturels et sportifs (APE 96), ainsi que l'administration générale (APE 90), la prévoyance et la sécurité sociale (APE 91) sont performantes en matière de formation ;
- les activités non marchandes de la santé (APE 94), de l'action sociale (APE 95), des services divers fournis à la collectivité (APE 97) et les services domestiques (APE 98) ont une politique de formation très peu développée.

Rappelons que ce secteur n'est que très partiellement couvert par la loi de juillet 1971. Les entreprises assujetties à l'obligation de dépenses n'emploient que 568 000 salariés, ce qui correspond à 13 % seulement des effectifs de l'ensemble du secteur. Des pans entiers, notamment toute l'administration publique centrale et locale, n'entrent pas dans le champ de la loi.

-5- LES RÉSULTATS SUR UNE PÉRIODE PLUS LONGUE

Le tableau 42 (pages 133 et 134) permet de mesurer l'évolution des comportements sectoriels appréhendés à partir de la nomenclature en trente huit postes d'un indicateur de cadrage : le nombre de salariés, d'un indicateur financier : le taux de participation financière, et d'un indicateur physique : le taux de stagiaires ou taux d'accès à la formation. Pour cette approche dynamique, nous avons repris les résultats de quatre années (1975, 1980, 1985 et 1989) tels qu'ils ont été élaborés lors du traitement annuel des 2483 (1). Le graphique 4 ci-contre permet de visualiser l'évolution du taux de participation financière entre 1975 et 1989.

On constate, dans un contexte de diminution des effectifs salariés, une profonde transformation de la structure des entreprises soumises à l'obligation de dépenses en matière de formation continue.

■ *Secteur primaire*

Sur la période 1975-1989, l'agriculture a perdu trente-deux pour cent de ses emplois, mais a connu une croissance soutenue du taux de participation financière. Par contre, le taux d'accès à la formation, qui se situait nettement au-dessus de la moyenne nationale en 1975, a très peu évolué, au point d'être désormais en-dessous de celle-ci.

■ *Secteur secondaire*

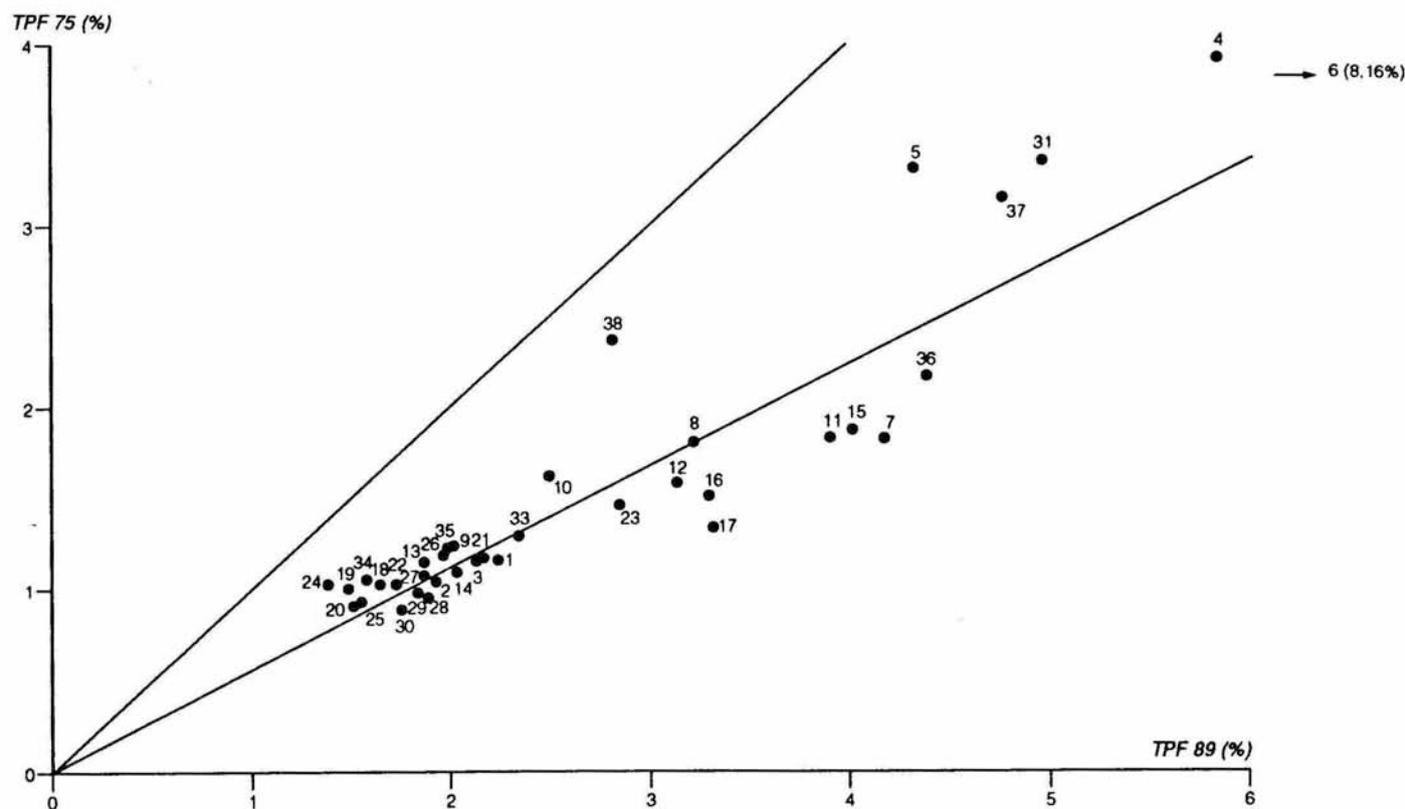
En perdant 1 450 000 salariés, l'industrie ne représente plus, en 1989, que 40 % des effectifs totaux des entreprises assujetties à l'obligation légale, alors qu'elle en regroupait la moitié en 1975. De fait, la grande majorité des secteurs industriels connaît une baisse sensible des effectifs salariés sur la période, excepté les industries de la viande et du lait (T02), la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (T06), et la parachimie et l'industrie pharmaceutique (T12). La baisse est particulièrement sensible dans des secteurs traditionnels de l'industrie tels que les charbonnages (T04), la production de minerais et métaux ferreux et la première transformation de l'acier (T07), le textile et l'habillement (T18) et le cuir et la chaussure (T19).

Cette période est marquée par un doublement du taux de participation financière (3,09 % contre 1,53 %). Cette augmentation s'est traduite de façon différenciée selon les secteurs. Nous pouvons distinguer :

- ceux qui réalisaient des efforts de formation continue parmi les plus bas et pour lesquels la croissance est restée faible. C'est le cas d'une majorité des secteurs dits secondaires et plus précisément des industries des biens de consommation courante ;
- ceux qui étaient parmi les plus formateurs dans le début des années 1970 et qui ont connu une faible évolution de leur taux de participation. Il s'agit principalement de la production de pétrole et de gaz naturel (T05), de la production de combustibles minéraux solides et cokéfaction (T04) qui, après avoir connu une évolution brutale en 1988, est retombée au niveau de 1987. C'est également le cas, mais à un niveau plus faible, de l'industrie du verre

(1) Contrairement à l'étude réalisée pour la Délégation à la formation professionnelle : *Quelle dynamique d'évolution de la formation professionnelle continue dans les secteurs d'activité ? (1973-1985)* par Jean-Paul Géhin, avec la collaboration de Adib Hathout, parue dans le numéro 47 (février 1989) de la *Collection des Etudes*, nous n'avons pas remplacé certaines données manquantes par leurs valeurs attendues lorsque quelques déclarations étaient absentes ou incomplètes. Pour les trois indicateurs retenus, cette absence de correction ne peut qu'entraîner un léger biais sur un nombre limité de strates (année x secteur d'activité).

Graphique 4
Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière (TPF) en 1975 et 1989



T01 Agriculture, sylviculture, pêche
 T02 Industries de la viande et du lait
 T03 Autres industries agricoles et alimentaires
 T04 Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
 T05 Production de pétrole et de gaz naturel
 T06 Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau
 T07 Production de minerais et métaux ferreux, première transf. de l'acier
 T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux
 T09 Production de matériaux de construction et minéraux divers
 T10 Industrie du verre
 T11 Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques
 T12 Parachimie et industrie pharmaceutique
 T13 Fonderie et travail des métaux

T14 Construction mécanique
 T15 Construction électrique et électronique
 T16 Constr. de véhicules autom. et d'autres matériels de transp. terrestre
 T17 Construction navale et aéronautique, armement
 T18 Industries textile et de l'habillement
 T19 Industries du cuir et de la chaussure
 T20 Industries du bois et de l'ameublement, industries diverses
 T21 Industrie du papier et du carton
 T22 Imprimerie, presse, édition
 T23 Industries du caoutchouc et de la transform. des matières plastiques
 T24 Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole
 T25 Commerce de gros alimentaire
 T26 Commerce de gros non alimentaire

T27 Commerce de détail alimentaire
 T28 Commerce de détail non alimentaire
 T29 Réparation et commerce de l'automobile
 T30 Hôtels, cafés, restaurants
 T31 Transports
 T32 Services marchands rendus principalement aux entreprises
 T33 Services marchands rendus principalement aux particuliers
 T34 Location et crédit bail immobiliers
 T35 Assurances
 T36 Organismes financiers
 T37 Services non marchands

(T10) malgré la croissance enregistrée depuis 1984 pour essayer de sortir d'une période de crise ;

- ceux qui avaient déjà un effort de formation assez élevé (taux compris entre 1,34 et 1,87 % en 1975) et pour lesquels la croissance a été égale ou un peu plus élevée que la moyenne. C'est le cas de secteurs ayant développé la formation essentiellement après 1982 comme la production de minerais et métaux ferreux et la première transformation de l'acier (T07), la production de minerais, métaux et demi-produit non ferreux (T08), la chimie de base et la production de fils et fibres artificiels et synthétiques (T11), la construction de véhicules automobiles (T16), et la construction navale et aéronautique (T17) (1). C'est aussi le fait de la parachimie et de l'industrie pharmaceutique (T12) et de la construction électrique et électronique (T15) pour qui la croissance a été échelonnée sur l'ensemble de la période excepté les années 1978 à 1981. Enfin, l'industrie du caoutchouc et la transformation des matières plastiques (T23) fait également partie de ce groupe bien que l'on ait constaté une stagnation de son taux entre 1978 et 1987 ;
- le secteur production et distribution d'électricité, gaz et eau (T06) qui réalisait déjà, en 1975, un effort de formation continue considérable et qui a effectué un doublement de son taux.

Le taux de stagiaires a crû plus faiblement que le taux de participation financière. Néanmoins, les regroupements établis ci-dessus sont également valables pour cet indicateur physique. Les seules différences remarquables sont :

- les industries de la viande et du lait (T02) et du papier et du carton (T21) ont un niveau d'accès à la formation plus élevé que la moyenne en 1975. Ce dernier a, depuis, très peu évolué au point d'être, désormais, en-dessous de celle-ci ;
- la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (T06), la production de minerais et métaux ferreux et la première transformation de l'acier (T07), la construction de véhicules automobiles (T16) et la construction aéronautique (une partie du T17) ont réalisé une très forte progression du taux d'accès à la formation.

■ *BTP*

Les effectifs salariés du BTP ont reculé de près de 40 % entre 1975 et 1989. La faible croissance de son taux de participation financière creuse encore l'écart qui le sépare de la quasi-totalité des autres secteurs. Son taux d'accès à la formation, bien qu'ayant été multiplié par 2,5 pendant cette période, n'est que de 11,4 % contre 30,1 % pour la moyenne nationale.

■ *Secteur tertiaire*

Ce secteur a gagné 800 000 emplois depuis 1975 et représente plus de la moitié des effectifs totaux en 1989, contre 38,6 % en 1975. De fait, de nombreux secteurs qui le composent ont connu une évolution différente avec d'une part, les activités commerciales dans lesquelles les effectifs sont stables ou à la baisse (excepté le commerce de détail alimentaire) et d'autre part, les services marchands et non marchands et les organismes financiers et de crédit qui représentent les taux de croissance les plus élevés.

(1) Seule la construction aéronautique devrait figurer dans ce groupe. La construction navale y apparaît à cause du groupement de la nomenclature au niveau 38, mais son taux de participation financière a chuté de moitié entre 1975 et 1989.

Cette période est marquée par une augmentation - moins forte que dans l'industrie - du taux de participation financière (2,91 % au lieu de 1,91 %) et du taux d'accès à la formation (32,4 % contre 23,5 %).

Les activités du commerce (T25 à T28) et les services marchands (T29, T30, T33 et T34) ont peu de tradition de formation de leurs salariés, mais ont relativement accru leur effort financier, surtout au cours des dernières années. Ces secteurs ont un taux d'accès à la formation en-dessous de la moyenne. A noter que ce taux a triplé entre 1975 et 1989 pour l'activité hôtels-café-restaurants (T30). Dans ce groupe, deux sous-secteurs des services marchands rendus principalement aux entreprises (T33) se distinguent par des indicateurs plus élevés et une évolution plus lente. Il s'agit de la location et crédit-bail mobilier et des services marchands pour la recherche.

Les transports (T31) peuvent être considérés comme l'un des secteurs les plus formateurs. Le taux de participation relativement stable jusqu'en 1987 a crû fortement lors des deux dernières années. Sur la période 1975-1989, son évolution est encore en-dessous de la moyenne du tertiaire. Néanmoins, plus de la moitié des salariés du secteur suivent, chaque année, une action de formation continue.

Les assurances (T36) et les organismes financiers (T37) se situent parmi les secteurs les plus formateurs. Ils ont connu des évolutions diversifiées depuis 1975. La croissance de l'effort de formation a été plutôt faible dans les organismes financiers et plus soutenue dans les assurances. Le taux d'accès à la formation a crû moyennement, mais il se situe à un niveau élevé dans les deux secteurs.

Enfin, les services non marchands ont un taux d'accès à la formation et un taux de participation financière proches de la moyenne. Ce dernier a peu évolué depuis 1975.

∴

Malgré ces évolutions différenciées, la hiérarchie des secteurs, en fonction de l'intensité de leur effort de formation continue, reste relativement stable sur la période, mais les écarts ont tendance à s'accroître.

Le secteur secondaire a perdu 28 % de ses effectifs entre 1975 et 1989, mais son taux de participation financière, pas très élevé en début de période, a doublé. Il faut probablement voir dans cet essor de la formation professionnelle continue la conjonction d'une réaction plus active à l'approfondissement de la crise économique et de la transformation des politiques publiques visant à développer la formation en entreprise.

Le secteur tertiaire s'est enrichi de 20 % de salariés et son taux de participation financière, déjà élevé en 1975, a progressé beaucoup plus lentement que dans l'industrie à cet égard. On peut se demander si les efforts de formation continue n'ont pas atteint un niveau optimum ou s'il existe une remise en cause, au moins partiellement, des modes de gestion antérieurs de la main-d'oeuvre, ou de la place qu'y occupe la formation continue.

A PRÈS un développement significatif de l'effort de formation continue durant les premières années d'application de la loi suivi d'une stagnation due à la crise économique, une reprise apparaît à partir de 1981. Cette nouvelle phase de croissance due essentiellement aux grandes entreprises est marquée par deux années exceptionnelles : 1983 et 1988. Dans l'ensemble, 1990 est une bonne année pour la formation continue : la croissance de la participation des employeurs se situe à un niveau inférieur à celle de 1988 mais supérieure à celle de 1989.

Le taux de participation financière a connu une augmentation plus importante qu'en 1989. Si les grosses entreprises continuent de voir croître leur part de dépenses par rapport à la masse salariale, la progression constatée en 1987 et 1988 chez les petites entreprises ne s'est pas confirmée cette année. Comme en 1989, on constate une stagnation de leur effort de formation continue.

Le taux global des stagiaires, qui avait connu une remarquable stabilité depuis 1975 avec des marges de fluctuations inférieures à 1 point, est en nette augmentation depuis 1983. En 1990, presque un salarié sur trois a participé au moins une fois dans l'année à un stage contre un peu moins de deux sur dix entre 1975 et 1982. Comme pour le taux de participation financière, cette augmentation est surtout le fait des grosses entreprises. La proportion de stagiaires masculins est plus importante que celle des stagiaires féminins, mais au fil des années, l'écart se réduit.

Enfin, la durée moyenne des stages reste stable depuis 1986 autour de 48 heures. Depuis l'institution de la loi de 1971 sur la formation continue, elle avait connu une décroissance ininterrompue excepté en 1982 et 1985. En 1990, seule la durée moyenne des entreprises de 10 à 49 salariés a diminué.

Les résultats de 1990 ne sont que provisoires. Il faut donc attendre le mois de mai 1992 pour obtenir les résultats définitifs et une confirmation probable de toutes ces tendances.

Néanmoins, nous pouvons affirmer dès à présent que la probabilité qu'un salarié bénéficie effectivement de la formation professionnelle continue dépend toujours très largement de la taille et du secteur d'activité économique de son entreprise, ainsi que de sa catégorie professionnelle et de son sexe. Ces disparités considérables ne paraissent pas en voie d'être résorbées (1).

(1) Voir graphiques 2 (p. 62) et 3 (p. 64) et tableaux 36 à 40 en annexe.

ANNEXES

Tableau 1 - Effectifs d'entreprises et de salariés - 1989 et 1990

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
Nombres d'entreprises 1989	32 309	44 703	23 450	1 868	393	102 723
1990 (provisoire)	29 016	40 986	21 922	1 808	384	94 116
Nombres de salariés 1989	478 136	1 423 505	3 060 963	1 682 396	2 609 807	9 254 807
1990(provisoire)	425 264	1 303 308	2 833 970	1 629 507	2 597 351	8 789 400

Tableau 2 - Effectifs de l'échantillon (entreprises) - 1989 et 1990

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
1989 définitif saisis	6 252	12 507	18 297	1 868	393	39 317
1989 définitif retenus	6 200	12 457	18 202	1 865	393	39 117
1990 provisoire saisis	3 056	8 583	16 305	1 808	384	30 136
1990 provisoire retenus	2 995	8 469	16 073	1 806	384	29 727

Tableau 3 - Répartition des entreprises selon le taux t1 de leur participation aux dépenses de formation - 1989 et 1990

Taux de participation financière t1	Nombres d'entreprises	%	Nombres de salariés	%	Montant des salaires (millions de F)	%	Dépenses réelles imputables (millions de F)	%
1989								
Inférieur à 1,19 %	15 527	15,1	720 944	7,8	80 198	7,1	699	2,1
Compris entre 1,19 et 1,21 %	58 074	56,5	2 796 801	30,2	289 501	25,6	3 474	10,7
Supérieur à 1,21 %	29 122	28,4	5 737 062	62,0	760 083	67,3	28 432	87,2
TOTAL	102 723	100,0	9 254 807	100,0	1 129 782	100,0	32 605	100,0
1990 (provisoire)								
Inférieur à 1,19 %	13 870	14,7	574 853	6,5	64 498	5,7	554	1,6
Compris entre 1,19 et 1,21 %	51 585	54,8	2 355 108	26,8	256 262	22,8	3 075	8,7
Supérieur à 1,21 %	28 661	30,5	5 859 439	66,6	805 655	71,5	31 702	89,7
TOTAL	94 116	100,0	8 789 400	100,0	1 126 415	100,0	35 331	100,0

Tableau 4 - Données financières - 1989 et 1990

(en millions de francs)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------	-------

1989

Taux de participation %	1,31	1,43	2,02	2,92	4,67	2,89
Nombre d'entreprises	32 309	44 703	23 450	1 868	393	102 723
Nombre de salariés	478 136	1 423 505	3 060 963	1 682 396	2 609 807	9 254 807
Montant des salaires MF	54 044	162 038	354 876	208 937	349 888	1 129 782
Dépenses imputables MF	708	2 320	7 152	6 094	16 331	32 605
Versem. au Trésor MF	27	65	29	3	€	124

1990 (provisoire)

Taux de participation %	1,30	1,45	2,17	3,20	4,99	3,14
Nombre d'entreprises	29 016	40 986	21 922	1 808	384	94 116
Nombre de salariés	425 264	1 303 308	2 833 970	1 629 507	2 597 351	8 789 400
Montant des sal. nets MF	50 884	153 853	344 383	213 780	363 515	1 126 415
Dépenses imputables MF	664	2 235	7 471	6 835	18 126	35 331
Versem. au Trésor MF	21	32	23	1	€	77

Tableau 5 - Répartition des dépenses par catégorie, en % des dépenses totales - 1989 et 1990

Classe de taille		1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 sala- riés et plus	
1989							
Frais de personnel enseignant	1	1	1	3	4	11	7
Frais de personnel non enseignant	2	€	1	1	4	6	4
Fournitures, mat. d'oeuvre et autres frais	3	€	€	1	2	6	4
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 3)	4	1	2	5	10	24	15
Dépenses d'équipement	5	€	€	€	€	2	1
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	6	20	23	27	27	16	21
congés-formation	7	€	€	€	€	€	€
Rémunérations versées aux stagiaires	8	10	15	27	36	44	36
Transport et hébergement	9	2	2	3	4	3	3
Dépenses de conseil en formation	10	€	€	€	€	€	€
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	11	1	1	1	1	€	1
Versements à des fonds d'assurance formation	12	32	26	15	6	2	8
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	13	7	7	5	3	2	3
Versements à des organismes agréés	14	1	1	€	€	€	€
Versements au titre d'une taxe parafiscale	15	3	3	1	€	€	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	16	1	1	1	€	€	1
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	17	1	€	€	€	€	€
Financement de la form. prof. en alternance	18	21	19	13	10	6	10
Financement des conventions de conversion	19	1	€	€	€	€	€
TOTAL	20	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	21	1	1	2	2	1	1
Dépenses déductibles	22	99	99	98	98	99	99

1990 (données provisoires)

Frais de personnel enseignant	1	1	1	3	4	11	7
Frais de personnel non enseignant	2	1	1	1	4	7	5
Fournitures, mat. d'oeuvre et autres frais	3	1	1	1	2	6	3
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 3)	4	3	2	5	10	23	15
Dépenses d'équipement	5	€	€	€	€	2	1
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	6	16	21	27	28	16	21
congés-formation	7	€	€	€	€	€	€
Rémunérations versées aux stagiaires	8	10	14	26	35	44	36
Transport et hébergement	9	2	2	3	4	3	3
Dépenses de conseil en formation	10	€	€	€	€	€	€
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	11	1	1	1	1	€	1
Versements à des fonds d'assurance formation	12	31	26	13	6	2	7
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	13	11	10	7	5	3	5
Versements à des organismes agréés	14	1	1	€	€	€	€
Versements au titre d'une taxe parafiscale	15	3	3	1	€	€	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	16	1	1	1	€	€	€
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	17	€	€	€	€	€	€
Financement de la form. prof. en alternance	18	22	19	13	9	6	9
Financement des conventions de conversion	19	1	€	€	€	€	€
TOTAL	20	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	21	1	1	2	2	1	1
Dépenses déductibles	22	99	99	98	98	99	99

Tableau 6 - Nombre d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie - 1989 et 1990

Classe de taille	1989					TOTAL	
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus		
Frais de personnel enseignant	1	319	820	2 203	886	309	4 536
Frais de personnel non enseignant	2	257	519	923	564	265	2 528
Fournitures, mat. d'oeuvre et autres frais	3	563	1 300	2 472	912	307	5 554
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 3)	4	912	2 177	3 781	1 126	331	8 326
Dépenses d'équipement	5	181	474	968	480	214	2 317
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	6	10 061	18 320	13 935	1 565	357	44 237
congrés-formation	7	328	557	512	191	79	1 667
Rémunérations versées aux stagiaires	8	6 493	14 025	12 935	1 542	360	35 355
Transport et hébergement	9	3 531	8 306	9 688	1 396	345	23 266
Dépenses de conseil en formation	10	238	356	410	69	27	1 099
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	11	378	652	528	64	24	1 646
Versements à des fonds d'assurance formation	12	20 111	26 780	11 964	662	131	59 648
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	13	30 178	43 316	23 119	1 863	393	98 868
Versements à des organismes agréés	14	2 427	3 886	1 687	57	17	8 074
Versements au titre d'une taxe parafiscale	15	5 673	8 347	3 523	215	55	17 813
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	16	17 851	27 342	15 061	1 260	321	61 836
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	17	572	913	436	29	10	1 960
Financement de la form. prof. en alternance	18	28 146	40 687	21 927	1 826	388	92 974
Financement des conventions de conversion	19	297	444	641	150	49	1 580
TOTAL	20	31 456	44 440	23 409	1 867	393	101 564
Subventions perçues	21	411	988	1 428	302	128	3 257
Dépenses déductibles	22	31 439	44 428	23 406	1 866	393	101 532
1990 (données provisoires)							
Frais de personnel enseignant	1	280	733	2 362	879	297	4 551
Frais de personnel non enseignant	2	160	405	878	556	263	2 262
Fournitures, mat. d'oeuvre et autres frais	3	585	1 431	2 820	891	293	6 021
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 3)	4	803	2 046	4 163	1 100	324	8 437
Dépenses d'équipement	5	80	342	930	474	206	2 032
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	6	7 625	15 417	12 872	1 502	345	37 761
congrés-formation	7	161	339	451	186	69	1 206
Rémunérations versées aux stagiaires	8	5 362	12 754	12 096	1 503	346	32 062
Transport et hébergement	9	2 855	7 252	9 128	1 375	331	20 940
Dépenses de conseil en formation	10	140	365	405	83	31	1 023
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	11	347	492	481	62	16	1 398
Versements à des fonds d'assurance formation	12	18 806	25 608	11 122	676	131	56 342
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	13	27 343	40 192	21 694	1 805	384	91 419
Versements à des organismes agréés	14	1 756	3 024	1 299	47	14	6 140
Versements au titre d'une taxe parafiscale	15	4 765	7 498	3 240	175	56	15 735
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	16	16 721	26 008	14 244	1 217	310	58 499
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	17	348	654	315	30	9	1 356
Financement de la form. prof. en alternance	18	28 162	40 642	21 838	1 805	384	92 831
Financement des conventions de conversion	19	339	538	703	144	48	1 772
TOTAL	20	28 306	40 819	21 906	1 808	384	93 223
Subventions perçues	21	356	852	1 561	321	121	3 211
Dépenses déductibles	22	28 295	40 817	21 903	1 808	384	93 207

Tableau 7 - Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille et par sexe - 1989 et 1990

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires (*)		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	317 212	160 924	478 136	14 132	10 088	24 220
20 à 49 salariés	932 100	491 405	1 423 505	61 870	39 294	101 164
50 à 499 salariés	1 883 947	1 177 016	3 060 963	335 274	191 988	527 262
500 à 1 999 sal.	1 033 983	648 413	1 682 396	353 826	190 685	544 511
2 000 sal. et plus	1 798 114	811 693	2 609 807	924 826	340 967	1 265 793
TOTAL	5 965 356	3 289 451	9 254 807	1 689 928	773 022	2 462 950

1989

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires (*)		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	277 808	147 456	425 264	13 031	9 134	22 165
20 à 49 salariés	861 411	441 897	1 303 308	62 591	34 816	97 407
50 à 499 salariés	1 744 405	1 089 565	2 833 970	338 945	188 436	527 381
500 à 1 999 sal.	999 784	629 723	1 629 507	364 638	197 740	562 378
2 000 sal. et plus	1 776 010	821 341	2 597 351	946 126	350 025	1 296 151
TOTAL	5 659 418	3 129 982	8 789 400	1 725 331	780 151	2 505 482

1990 (provisoire)

(*) Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation

Tableau 8 - Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages - 1990 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sala- riés ou plus		TOTAL	
	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990
Hommes	4,5	4,7	6,6	7,3	17,8	19,4	34,2	36,5	51,4	53,3	28,3	30,5
Femmes	6,3	6,2	8,0	7,9	16,3	17,3	29,4	31,4	42,0	42,6	23,5	24,9
TOTAL	5,1	5,2	7,1	7,5	17,2	18,6	32,4	34,5	48,5	49,9	26,6	28,5

Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation

Tableau 9 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage (H), en milliers, selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires - 1989 et 1990

Niveau de qualific. Classe initial de taille							TOTAL
	Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres		
1989							
10 à 19 salariés	H	86	256	548	227	316	1 433
	St	1 390	5 721	13 733	5 019	9 110	34 973
20 à 49 salariés	H	303	1 135	2 281	1 048	1 351	6 118
	St	6 253	24 744	50 468	25 168	35 708	142 341
50 à 499 salariés	H	1 747	5 345	8 048	6 486	6 161	27 787
	St	43 216	133 520	195 976	148 954	151 257	672 923
500 à 1 999 salariés	H	1 694	4 691	6 634	7 611	5 877	26 507
	St	41 364	103 563	163 729	162 813	135 282	606 751
2 000 salariés et plus	H	4 048	18 692	14 156	22 868	11 803	71 567
	St	65 118	320 168	296 068	422 084	221 028	1 324 466
TOTAL	H	7 878	30 119	31 667	38 240	25 508	133 412
	St	157 341	587 716	719 974	764 038	552 385	2 781 454

Niveau de qualific. Classe initial de taille							TOTAL
	Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres		
1990 (données provisoires)							
10 à 19 salariés	H	46	334	463	171	285	1 299
	St	1 103	7 438	12 348	4 954	7 922	33 765
20 à 49 salariés	H	358	1 120	1 684	1 053	1 238	5 453
	St	6 416	29 044	46 050	24 671	33 639	139 820
50 à 499 salariés	H	1 873	5 516	7 638	6 457	6 101	27 585
	St	40 415	137 431	190 030	148 549	147 770	664 195
500 à 1 999 salariés	H	1 753	5 395	6 653	8 161	6 205	28 167
	St	37 410	121 387	165 268	168 081	140 509	632 655
2 000 salariés et plus	H	4 100	20 501	13 848	23 414	12 234	74 097
	St	68 027	345 091	297 645	430 343	232 058	1 373 164
TOTAL	H	8 130	32 866	30 286	39 256	26 063	136 601
	St	153 371	640 391	711 341	776 598	561 898	2 843 599

Il s'agit de l'ensemble des stagiaires pris en charge dans le cadre du plan de formation et du congé formation

**Tableau 10 - Répartition des stagiaires
selon leur catégorie professionnelle - 1989 et 1990**

Classe de taille	Année 1989 (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Man. - OS	4	4	6	7	5	6
Ouvr. qual.	17	17	20	17	24	21
Employés	39	36	29	27	22	26
Ag. maîtr. Ag. techn.	14	18	22	27	32	27
Ingénieurs Cadres	26	25	23	22	17	20
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Classe de taille	Année 1990 (données provisoires) (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Man. - OS	3	4	6	6	5	5
Ouvr. qual.	22	21	21	19	25	23
Employés	37	33	29	26	22	25
Ag. maîtr. Ag. techn.	15	18	22	27	31	27
Ingénieurs Cadres	23	24	22	22	17	20
TOTAL	100	100	100	100	100	100

(*) Ces structures tiennent compte également des congés de formation

Tableau 11 - Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle - 1989

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	38 349	15 589	119 778	66 226	270 131	202 953	137 565	121 013	201 399	82 528	767 222	488 309
Ouvriers qualifiés	131 831	16 792	398 727	65 494	717 537	185 375	342 389	77 698	621 936	107 411	2 212 420	452 770
Employés	71 152	103 162	180 037	282 456	311 992	569 608	170 448	297 205	266 998	394 802	1 000 627	1 647 233
Ag. maîtr. Ag. techn.	25 686	11 736	97 195	38 784	282 151	137 425	200 060	105 788	438 293	171 038	1 043 385	464 771
Ingénieurs Cadres	50 194	13 645	136 363	38 445	302 136	81 655	183 521	46 709	269 488	55 914	941 702	236 368
TOTAL	317 212	160 924	932 100	491 405	1 883 947	1 177 016	1 033 983	648 413	1 798 114	811 693	5 965 356	3 289 451

Tableau 11 - Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle - 1990 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	32 670	12 703	109 780	61 184	233 718	194 067	127 365	117 234	205 764	97 303	709 297	482 491
Ouvriers qualifiés	117 723	17 953	378 866	55 892	681 927	169 297	337 017	76 806	610 450	106 359	2 125 983	426 307
Employés	58 447	93 705	156 628	253 589	280 942	518 945	160 696	281 557	255 383	386 001	912 096	1 533 797
Ag. maîtr. Ag. techn.	22 702	10 347	90 804	36 308	265 740	128 557	195 803	107 539	434 802	176 313	1 009 851	459 064
Ingénieurs Cadres	46 266	12 748	125 333	34 924	282 078	78 699	178 903	46 587	269 611	55 365	902 191	228 323
TOTAL	277 808	147 456	861 411	441 897	1 744 405	1 089 565	999 784	629 723	1 776 010	821 341	5 659 418	3 129 982

Tableau 12 - Proportion des salariés ayant suivi des stages

En haut : 1989

En bas : 1990 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	2	1	2	2	7	6	15	13	23	19	12	9
	2	1	3	2	8	6	14	12	24	16	13	9
Ouvriers qualifiés	3	4	4	2	12	8	23	16	45	22	21	12
	4	4	5	3	13	8	27	19	49	25	24	13
Employés	4	6	6	8	17	17	32	30	45	40	24	23
	4	6	7	8	18	18	33	33	45	41	26	24
Ag. maîtr. Ag. techn.	8	11	12	15	28	29	50	45	68	64	47	44
	9	11	12	15	30	31	52	47	68	64	49	46
Ingénieurs Cadres	10	12	15	18	32	35	54	53	66	64	43	41
	8	13	15	20	34	36	57	59	68	68	45	45
TOTAL	4	6	7	8	18	16	34	29	51	42	28	24
	5	6	7	8	19	17	36	31	53	43	30	25

Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation

Tableau 13 - Proportion des salariés ayant suivi des stages - 1989 et 1990

Année 1989

Catégorie professionnelle	Classe de taille	Année 1989					TOTAL
		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
	Manoeuvres-OS	3	3	9	16	23	13
	Ouvriers qualifiés	4	5	15	25	44	22
	Employés	8	11	22	35	45	27
	Agents de maîtrise et agents techniques	13	19	36	53	69	51
	Ingénieurs et cadres	14	20	39	59	68	47
	TOTAL	7	10	22	36	51	30

Année 1990 (données provisoires)

Catégorie professionnelle	Classe de taille	Année 1990 (données provisoires)					TOTAL
		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
	Manoeuvres-OS	2	4	9	15	22	13
	Ouvriers qualifiés	6	7	16	29	48	25
	Employés	8	11	24	37	46	29
	Agents de maîtrise et agents techniques	15	19	38	55	70	53
	Ingénieurs et cadres	13	21	41	62	71	50
	TOTAL	8	11	23	39	53	32

Il s'agit de l'ensemble des stagiaires pris en charge dans le cadre du plan de formation et du congé formation

Tableau 14 - Répartition des congés de formation - 1989

Selon l'origine de la prise en charge

Organisme paritaire agréé	Employeur ou autorisation d'absence	TOTAL
16 863	9 337	26 200

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvr. qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
1 466	5 889	8 662	7 317	2 866	26 200

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 sal.	2 20 à 49 sal.	3 50 à 499 sal.	4 500 à 1 999 sal.	5 2 000 sal. et plus	TOTAL
526	1 991	5 376	5 183	13 124	26 200

Tableau 14 - Répartition des congés de formation - 1990 (données provisoires)

Selon l'origine de la prise en charge

Organisme paritaire agréé	Employeur ou autorisation d'absence	TOTAL
15 690	7 302	22 992

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvr. qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
1 795	5 343	6 931	6 633	2 290	22 992

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 sal.	2 20 à 49 sal.	3 50 à 499 sal.	4 500 à 1 999 sal.	5 2 000 sal. et plus	TOTAL
386	1 409	4 633	4 917	11 647	22 992

Tableau 15 - Durée moyenne de formation - 1989 et 1990
(en heures)

Classe de taille	Année 1989					TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
Manoeuvres-OS	62	49	40	41	62	50
Ouvriers qualifiés	45	46	40	45	58	51
Employés	40	45	41	41	48	44
Agents de maîtrise Agents techniques	45	42	44	47	54	50
Ingénieurs et cadres	35	38	41	43	53	46
TOTAL	41	43	41	44	54	48

Année 1989		
Stages employeurs plan de formation	Stages FAF plan de formation	Stages congé de formation
47	43	437
49	43	345
41	39	286
48	42	338
46	38	209
46	41	314

Classe de taille	Année 1990 (données provisoires)					TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
Manoeuvres-OS	42	56	46	47	60	53
Ouvriers qualifiés	45	39	40	45	59	51
Employés	38	37	40	40	47	43
Agents de maîtrise Agents techniques	35	43	44	49	54	51
Ingénieurs et cadres	36	37	41	44	53	46
TOTAL	39	39	42	45	54	48

Année 1990 (données provisoires)		
Stages employeurs plan de formation	Stages FAF plan de formation	Stages congé de formation
49	47	428
49	40	404
40	37	377
48	41	386
46	39	245
46	39	377

Tableau 16 - Effort physique de formation - 1989 et 1990
(unité = heures par salarié)

Année 1989

Catégorie professionnelle	Classe de taille	Année 1989					TOTAL
		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
	Manoeuvres-OS	2	2	4	7	14	6
	Ouvriers qualifiés	2	2	6	11	26	11
	Employés	3	5	9	14	21	12
	Agents de maîtrise et agents techniques	6	8	16	25	38	25
	Ingénieurs et cadres	5	8	16	26	37	22
	TOTAL	3	4	9	16	28	14

Année 1990 (données provisoires)

Catégorie professionnelle	Classe de taille	Année 1990 (données provisoires)					TOTAL
		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
	Manoeuvres-OS	1	2	4	7	14	7
	Ouvriers qualifiés	3	3	7	13	29	13
	Employés	3	4	10	15	22	12
	Agents de maîtrise et agents techniques	5	8	16	27	38	27
	Ingénieurs et cadres	5	8	17	28	38	23
	TOTAL	3	4	10	17	29	16

Tableau 17 - Répartition des stagiaires par âge et par sexe (*) - 1989

âge et sexe	classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
moins de 25 ans	Hommes	3 267	13 770	48 587	36 812	80 302	182 738
	Femmes	2 258	9 974	35 444	25 693	50 560	123 929
	Total	5 525	23 744	84 031	62 505	130 862	306 667
de 25 à 40 ans	Hommes	11 834	50 806	248 837	220 176	538 446	1 070 099
	Femmes	8 603	32 860	147 657	124 976	204 380	518 476
	Total	20 437	83 666	396 494	345 152	742 826	1 588 575
40 ans et plus	Hommes	6 615	27 555	141 452	144 386	355 514	675 522
	Femmes	4 156	14 410	69 159	65 594	111 008	264 327
	Total	10 771	41 965	210 611	209 980	466 522	939 849
Total	Hommes	21 716	92 131	438 876	401 374	974 262	1 928 359
	Femmes	15 017	57 244	252 260	216 263	365 948	906 732
	Total	36 733	149 375	691 136	617 637	1 340 210	2 835 091

(*) Y compris alternance

Tableau 17 - Répartition des stagiaires par âge et par sexe (*) - 1990 (données provisoires)

âge et sexe	classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus	
moins de 25 ans	Hommes	3 260	11 958	47 770	38 479	83 875	185 342
	Femmes	2 541	8 340	34 126	29 370	51 470	125 847
	Total	5 801	20 298	81 896	67 849	135 345	311 189
de 25 à 40 ans	Hommes	12 053	53 371	245 685	223 355	539 782	1 074 246
	Femmes	7 518	30 586	141 848	126 971	204 867	511 790
	Total	19 571	83 957	387 533	350 326	744 649	1 586 036
40 ans et plus	Hommes	6 169	27 468	145 216	153 808	386 012	718 673
	Femmes	4 044	14 204	67 937	72 055	125 739	283 979
	Total	10 213	41 672	213 153	225 863	511 751	1 002 652
Total	Hommes	21 482	92 797	438 671	415 642	1 009 669	1 978 261
	Femmes	14 103	53 130	243 911	228 396	382 076	921 616
	Total	35 585	145 927	682 582	644 038	1 391 745	2 899 877

(*) Y compris alternance

Tableau 18 - Données relatives à la formation des jeunes en alternance - 1989

Dépenses de formation (en millions)

Versements effectués à des organismes de mutualisation agréés	Montant forfaitaire des dépenses engagées directement par l'employeur	Versement au receveur des Impôts	TOTAL
3 129	38	49	3 216

Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
1 764	7 018	19 288	12 079	18 266	58 415

Nombre d'heures de stage dispensées

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
528 670	1 926 286	5 663 782	3 552 931	5 091 482	16 763 151

Tableau 18 - Données relatives à la formation des jeunes en alternance - 1990 (données provisoires)

Dépenses de formation (en millions)

Versements effectués à des organismes de mutualisation agréés	Montant forfaitaire des dépenses engagées directement par l'employeur	Versement au receveur des Impôts	TOTAL
3 231	38	37	3 306

Nombre de bénéficiaires

	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. et plus	TOTAL
Contrats de qualification, d'adaptation et de réinsertion en alternance	1 650	5 372	17 461	12 510	21 795	58 788
Contrats emploi-solidarité et de retour à l'emploi	177	746	1 353	775	781	3 832
TOTAL	1 827	6 118	18 814	13 285	22 576	62 620

Nombre d'heures de stage dispensées (en milliers)

	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. et plus	TOTAL
Contrats de qualification, d'adaptation et de réinsertion en alternance	512	1 652	5 351	3 959	6 472	17 946
Contrats emploi-solidarité et de retour à l'emploi	29	174	319	159	63	744
TOTAL	541	1 826	5 670	4 118	6 535	18 690

Tableau 19 - Principales données régionales (*) - 1989

REGION (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dépenses (millions) (5)	Stagiaires			Ratio 6/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)						Nombres (6)	Entr. t2 % (7)	Sal. % (8)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
ILE DE FRANCE	11	22 917	4 017 645	2	8	21	19	50	20 366	1 620 991	55	90	40	80 325
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	2 917	173 191	8	23	48	17	4	350	32 414	45	75	19	1 324
PICARDIE	22	3 029	188 418	8	23	46	15	8	417	37 293	45	73	20	1 664
HAUTE-NORMANDIE	23	2 552	157 160	7	22	46	21	4	328	30 083	43	72	19	1 316
CENTRE	24	4 646	272 556	8	24	49	17	2	610	55 437	50	73	20	2 358
BASSE-NORMANDIE	25	2 190	144 517	7	21	44	19	9	267	26 190	38	70	18	1 040
BOURGOGNE	26	3 003	173 415	9	23	49	16	3	365	34 452	43	72	20	1 461
NORD	31	6 498	524 649	5	18	39	18	20	1 333	148 575	55	84	28	6 400
LORRAINE	41	3 807	315 130	6	16	37	18	23	900	74 849	45	77	24	4 406
ALSACE	42	3 585	274 382	6	19	41	20	15	722	71 676	57	84	26	3 249
FRANCHE-COMTE	43	2 105	126 418	8	22	48	14	8	244	24 631	56	79	19	1 191
PAYS DE LA LOIRE	52	5 292	353 206	7	21	49	20	3	708	70 814	48	74	20	3 035
BRETAGNE	53	4 708	288 156	8	22	46	19	5	604	62 836	56	81	22	2 766
POITOU-CHARENTES	54	2 859	166 657	9	26	41	10	14	412	34 262	56	72	21	1 690
AQUITAINE	72	4 587	251 547	9	26	42	15	8	614	51 671	42	69	21	2 647
MIDI-PYRENEES	73	4 098	214 268	10	27	44	19	/	420	39 723	43	70	19	1 822
LIMOUSIN	74	1 209	73 171	9	22	48	11	10	172	17 282	53	79	24	803
RHONE-ALPES	82	12 379	906 325	6	19	38	17	20	2 233	221 751	66	89	24	9 711
AUVERGNE	83	2 023	143 727	6	21	35	10	28	456	35 142	44	76	24	2 235
LANGUEDOC	91	2 131	115 954	10	26	41	19	4	249	23 119	39	69	20	974
PROV.- C.D'AZUR	93	5 369	330 451	8	23	39	20	10	752	63 628	39	67	19	2 793
CORSE	94	179	6 689	15	38	47	/	/	13	431	12	23	6	18
MARTINIQUE	97	221	11 651	8	28	52	12	/	23	819	7	24	7	35
LA REUNION	98	419	25 524	6	25	58	11	/	47	3 385	40	57	13	150
FRANCE ENTIERE		102 723	9 254 807	5	15	33	18	28	32 605	2 781 454	51	83	30	133 412

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 31)

Colonne 7 : proportion de nombres d'entreprises - Colonne 8 : proportion de leurs salariés ayant eu des stagiaires

Tableau 19 - Principales données régionales (*) - 1990 (données provisoires)

REGION (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dépenses (millions) (5)	Stagiaires			Ratio 6/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)						Nombres (6)	Entr. t2 % (7)	Sal. % (8)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
ILE DE FRANCE	11	21 229	3 873 572	2	7	20	20	51	22 538	1 673 174	57	91	43	84 093
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	2 529	158 628	8	22	50	16	4	357	32 749	50	76	21	1 363
PICARDIE	22	2 908	181 228	7	23	48	16	6	442	41 072	60	81	23	1 693
HAUTE-NORMANDIE	23	2 700	173 616	7	22	44	20	7	411	38 548	51	76	22	1 565
CENTRE	24	3 722	228 196	7	24	52	15	2	537	43 680	47	72	19	1 807
BASSE-NORMANDIE	25	2 321	150 181	7	23	44	16	10	300	28 222	32	65	19	1 127
BOURGOGNE	26	2 990	181 130	7	23	48	16	6	419	36 640	44	74	20	1 637
NORD	31	6 147	497 778	5	17	36	20	22	1 344	147 875	53	83	30	6 166
LORRAINE	41	3 795	311 427	6	16	38	18	22	1 058	83 125	44	76	27	4 954
ALSACE	42	3 442	260 473	6	19	39	23	13	784	73 766	55	84	28	3 467
FRANCHE-COMTE	43	1 855	116 793	7	23	47	13	10	235	21 615	49	76	19	968
PAYS DE LA LOIRE	52	4 059	279 805	6	20	48	21	5	611	60 509	47	74	22	2 693
BRETAGNE	53	4 276	274 907	7	21	45	20	7	644	65 830	54	81	24	2 750
POITOU-CHARENTES	54	2 795	167 215	8	25	42	11	14	450	36 404	48	69	22	1 609
AQUITAINE	72	4 476	255 341	9	25	41	16	9	680	50 927	39	67	20	2 118
MIDI-PYRENEES	73	4 049	217 297	9	27	43	21	/	493	45 264	44	70	21	2 025
LIMOUSIN	74	1 087	66 108	8	22	48	14	8	170	14 796	54	81	22	740
RHONE-ALPES	82	11 865	866 479	7	19	37	17	20	2 410	225 461	69	90	26	9 954
AUVERGNE	83	1 326	128 773	3	16	38	13	30	458	38 667	53	83	30	2 124
LANGUEDOC	91	1 659	92 562	9	26	39	19	7	239	20 671	43	70	22	900
PROV.- C.D'AZUR	93	4 706	300 424	8	23	37	17	15	735	63 902	46	74	21	2 820
CORSE	94	180	7 467	12	32	56	/	/	16	702	14	30	9	28
FRANCE ENTIERE		94 116	8 789 400	5	15	32	19	29	35 331	2 843 599	53	84	32	136 601

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 31)

Colonne 7 : proportion de nombres d'entreprises - Colonne 8 : proportion de leurs salariés ayant eu des stagiaires

Tableau 20 - Principales masses de dépenses par région (*) - 1989 et 1990
(millions de francs)

REGION	1989						1990 (données provisoires)						
	Fonction- nement interne (1)	Conven- tions (2)	Rémunér. sta- giaires (3)	FAF (4)	Autres (5)	TOTAL (6)	Fonction- nement interne (1)	Conven- tions (2)	Rémunér. sta- giaires (3)	FAF (4)	Autres (5)	TOTAL (6)	
ILE DE FRANCE	11	4 386	4 151	8 252	604	2 973	20 366	4 823	4 689	9 063	620	3 343	22 538
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	17	89	98	52	94	350	15	94	102	50	96	357
PICARDIE	22	17	117	113	65	105	417	17	123	126	60	116	442
HAUTE-NORMANDIE	23	18	78	91	57	84	328	26	97	109	57	122	411
CENTRE	24	51	139	163	114	143	610	36	112	132	112	145	537
BASSE-NORMANDIE	25	9	53	61	76	68	267	10	52	62	90	86	300
BOURGOGNE	26	23	88	102	66	86	365	28	97	118	69	107	419
NORD	31	119	388	445	99	282	1 333	124	356	421	102	341	1 344
LORRAINE	41	73	192	325	143	167	900	77	250	400	144	187	1 058
ALSACE	42	45	117	193	218	149	722	49	138	203	231	163	784
FRANCHE-COMTE	43	13	49	58	62	62	244	16	49	58	53	59	235
PAYS DE LA LOIRE	52	40	142	184	176	166	708	44	116	151	146	154	611
BRETAGNE	53	44	113	167	123	157	604	47	124	176	123	174	644
POITOU-CHARENTES	54	46	83	135	57	91	412	44	97	138	59	112	450
AQUITAINE	72	62	148	189	71	144	614	71	173	202	67	167	680
MIDI-PYRENEES	73	18	94	111	87	110	420	24	118	135	85	131	493
LIMOUSIN	74	11	41	61	16	43	172	11	40	59	15	45	170
RHONE-ALPES	82	179	585	698	287	484	2 233	196	630	742	285	557	2 410
AUVERGNE	83	70	86	167	44	89	456	80	85	171	35	87	458
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	15	60	69	41	64	249	17	61	65	30	66	239
PROV.-COTE D'AZUR	93	65	180	211	106	190	752	52	175	202	100	206	735
CORSE	94	1	3	2	4	3	13	1	3	3	4	5	16
MARTINIQUE	97	1	6	4	5	7	23	/	/	/	/	/	/
LA REUNION	98	3	12	12	10	10	47	/	/	/	/	/	/
FRANCE ENTIERE		5 326	7 014	11 911	2 583	5 771	32 605	5 808	7 679	12 838	2 537	6 469	35 331

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 31)

Colonne 6 = Total, y compris subventions perçues.

La Réunion et la Martinique n'ont pas effectué l'exploitation des 2483 en 1990

Tableau 21 - Taux de participation financière par région (**) - 1989 et 1990 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sala- riés et plus		TOTAL		
	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	
REGION													
ILE DE FRANCE	11	1,33	1,30	1,49	1,61	2,15	2,40	2,98	3,35	4,91	5,27	3,60	3,95
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	1,20	1,21	1,37	1,36	1,90	2,06	2,85	2,75	*	*	1,90	1,96
PICARDIE	22	1,19	1,35	1,41	1,49	2,03	2,11	3,15	2,89	2,40	*	2,03	2,11
HAUTE-NORMANDIE	23	1,17	1,20	1,35	1,35	1,83	2,04	2,77	3,17	*	1,88	1,89	2,06
CENTRE	24	1,28	1,35	1,36	1,30	1,96	2,07	3,41	3,30	*	*	2,10	2,11
BASSE-NORMANDIE	25	1,24	1,19	1,41	1,25	1,84	1,89	2,43	2,72	*	2,83	1,85	1,94
BOURGOGNE	26	1,34	1,10	1,35	1,40	1,94	1,99	3,42	3,56	*	2,87	2,03	2,12
NORD	31	1,42	1,36	1,47	1,42	2,06	2,21	2,71	2,84	3,91	3,64	2,42	2,46
LORRAINE	41	1,38	1,44	1,39	1,32	1,78	1,90	2,23	2,69	4,52	5,43	2,58	2,92
ALSACE	42	1,25	1,25	1,43	1,33	1,85	1,98	3,09	3,37	3,70	4,15	2,29	2,47
FRANCHE-COMTE	43	1,40	1,14	1,40	1,28	1,96	1,95	2,38	2,45	*	*	1,95	1,93
PAYS DE LA LOIRE	52	1,29	1,30	1,40	1,31	1,76	1,76	2,64	3,06	4,82	4,14	1,96	2,05
BRETAGNE	53	1,19	1,35	1,43	1,62	2,00	2,16	2,74	2,77	3,60	3,46	2,04	2,20
POITOU-CHARENTES	54	1,26	1,24	1,33	1,38	1,88	2,05	2,91	3,01	4,99	4,75	2,34	2,42
AQUITAINE	72	1,19	1,43	1,48	1,38	2,03	2,11	2,86	3,09	4,24	4,20	2,22	2,33
MIDI-PYRENEES	73	1,33	1,16	1,38	1,39	1,97	2,09	2,38	2,85	/	/	1,86	2,02
LIMOUSIN	74	1,24	1,31	1,48	1,59	2,22	2,18	4,66	3,79	*	*	2,34	2,40
RHONE-ALPES	82	1,47	1,36	1,47	1,44	2,01	2,08	2,96	3,13	2,91	3,30	2,21	2,33
AUVERGNE	83	1,25	1,10	1,34	1,35	2,22	2,30	2,92	2,57	*	*	2,96	3,14
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	1,29	1,27	1,37	1,55	2,01	2,15	3,38	4,31	*	*	2,03	2,31
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	1,18	1,35	1,36	1,35	1,80	1,93	2,78	3,12	3,26	3,20	2,00	2,13
CORSE	94	1,11	1,12	1,21	1,18	2,54	2,70	/	/	/	/	1,83	2,03
MARTINIQUE	97	1,11	-	1,32	-	1,56	-	*	-	/	-	1,86	-
LA REUNION	98	1,43	-	1,58	-	2,03	-	1,83	-	/	-	1,86	-
FRANCE ENTIERE		1,31	1,30	1,43	1,45	2,02	2,17	2,92	3,20	4,67	4,99	2,89	3,14

(*) Ces régions comportant moins de 3 entreprises dans la classe considérée, les données correspondantes ne sont pas fournies.

(**) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 31).

(-) Non-reception des déclarations dans ces régions. (/) Pas d'entreprise de cette taille dans ces régions.

**Tableau 22 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (Kh),
par région, selon le niveau de qualification initial des stagiaires (*)
- 1989 -**

REGION	NIVEAU		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Aq. de maîtr. Aq. techn. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
ILE DE FRANCE	11	KH	3 602	18 024	16 909	24 935	16 855	80 325
		St	70 225	335 993	365 545	494 434	354 794	1 620 991
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	118	301	334	332	239	1 324
		St	3 077	7 838	8 679	7 338	5 482	32 414
PICARDIE	22	KH	138	436	414	382	294	1 664
		St	2 729	9 051	10 348	8 116	7 049	37 293
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	67	334	400	319	196	1 316
		St	1 868	6 925	10 146	6 242	4 902	30 083
CENTRE	24	KH	130	429	917	450	432	2 358
		St	3 890	11 186	17 975	11 416	10 970	55 437
BASSE-NORMANDIE	25	KH	68	217	334	254	167	1 040
		St	1 566	5 820	9 091	5 574	4 139	26 190
BOURGOGNE	26	KH	137	295	415	365	249	1 461
		St	2 627	8 199	10 222	7 844	5 560	34 452
NORD	31	KH	769	1 635	1 650	1 461	885	6 400
		St	11 321	29 833	54 314	31 351	21 756	148 575
LORRAINE	41	KH	394	1 353	709	1 555	395	4 406
		St	5 601	20 739	14 593	24 721	9 195	74 849
ALSACE	42	KH	214	795	856	776	608	3 249
		St	4 405	15 063	22 234	16 640	13 334	71 676
FRANCHE-COMTE	43	KH	176	278	285	292	160	1 191
		St	2 966	5 702	6 317	6 016	3 630	24 631
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	209	625	959	715	527	3 035
		St	5 732	16 239	21 223	15 694	11 926	70 814
BRETAGNE	53	KH	253	451	917	635	510	2 766
		St	5 533	11 174	21 511	13 789	10 829	62 836
POITOU-CHARENTES	54	KH	73	207	817	344	249	1 690
		St	1 949	5 271	15 740	6 032	5 270	34 262
AQUITAINE	72	KH	143	461	1 093	505	445	2 647
		St	3 206	9 574	18 952	10 333	9 606	51 671
MIDI-PYRENEES	73	KH	96	331	620	420	355	1 822
		St	2 864	7 040	12 846	8 820	8 153	39 723
LIMOUSIN	74	KH	104	175	193	206	125	803
		St	1 854	3 098	5 106	4 492	2 732	17 282
RHONE-ALPES	82	KH	644	2 385	2 203	2 662	1 817	9 711
		St	16 701	54 475	57 269	52 672	40 634	221 751
AUVERGNE	83	KH	297	773	333	617	215	2 235
		St	3 815	8 820	8 247	9 661	4 599	35 142
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH	68	127	340	260	179	974
		St	1 874	4 198	7 363	5 626	4 058	23 119
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH	169	464	900	702	558	2 793
		St	3 345	10 864	20 303	16 209	12 907	63 628
CORSE	94	KH	/	ε	7	6	4	18
		St	/	6	183	145	97	431
MARTINIQUE	97	KH	ε	2	10	10	13	35
		St	4	102	231	293	189	819
LA REUNION	98	KH	9	21	52	37	31	150
		St	189	506	1 536	580	574	3 385
FRANCE ENTIERE		KH	7 878	30 119	31 667	38 240	25 508	133 412
		St	157 341	587 716	719 974	764 038	552 385	2 781 454

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 31)

**Tableau 22 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (Kh),
par région, selon le niveau de qualification initial des stagiaires (*)
- 1990 (données provisoires) -**

REGION	NIVEAU		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Aq. de maitr. Aq. techn. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
ILE DE FRANCE	11	KH	3 960	19 455	16 636	26 423	17 619	84 093
		St	70 720	351 014	367 479	513 552	370 409	1 673 174
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	151	356	319	300	237	1 363
		St	2 880	9 086	8 652	6 737	5 394	32 749
PICARDIE	22	KH	94	446	438	402	313	1 693
		St	2 139	10 738	11 897	8 668	7 630	41 072
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	123	449	423	332	238	1 565
		St	2 736	12 135	10 671	7 301	5 705	38 548
CENTRE	24	KH	90	341	618	435	323	1 807
		St	2 641	9 719	14 276	9 570	7 474	43 680
BASSE-NORMANDIE	25	KH	63	249	368	280	167	1 127
		St	1 372	6 506	9 837	6 268	4 239	28 222
BOURGOGNE	26	KH	231	360	402	359	285	1 637
		St	3 178	8 520	10 723	8 040	6 179	36 640
NORD	31	KH	679	1 432	1 793	1 436	826	6 166
		St	10 213	31 654	54 934	30 973	20 101	147 875
LORRAINE	41	KH	394	2 324	702	1 101	433	4 954
		St	6 410	34 777	14 737	17 490	9 711	83 125
ALSACE	42	KH	241	874	865	874	613	3 467
		St	4 676	16 581	22 414	17 168	12 927	73 766
FRANCHE-COMTE	43	KH	107	230	227	250	154	968
		St	2 125	5 338	5 708	4 960	3 484	21 615
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	288	627	774	591	413	2 693
		St	4 222	15 730	18 117	12 817	9 623	60 509
BRETAGNE	53	KH	204	513	892	621	521	2 751
		St	5 400	13 372	21 543	13 948	11 567	65 830
POITOU-CHARENTES	54	KH	76	216	767	288	262	1 609
		St	1 640	5 826	16 586	6 550	5 802	36 404
AQUITAINE	72	KH	95	437	654	518	414	2 118
		St	2 543	11 208	16 986	11 053	9 137	50 927
MIDI-PYRENEES	73	KH	97	344	646	490	448	2 025
		St	2 394	7 828	14 841	10 682	9 519	45 264
LIMOUSIN	74	KH	96	152	187	202	103	740
		St	1 604	2 940	4 454	3 586	2 212	14 796
RHONE-ALPES	82	KH	604	2 631	2 120	2 800	1 799	9 954
		St	14 701	59 575	53 994	56 688	40 503	225 461
AUVERGNE	83	KH	258	723	355	585	203	2 124
		St	4 423	11 993	8 066	9 937	4 248	38 667
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH	93	194	235	205	173	900
		St	1 798	3 817	6 235	4 625	4 196	20 671
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH	186	512	856	753	512	2 819
		St	5 535	11 988	18 915	15 776	11 688	63 902
CORSE	94	KH	e	1	9	11	7	28
		St	21	46	276	209	150	702
MARTINIQUE	97	KH	-	-	-	-	-	-
		St	-	-	-	-	-	-
LA REUNION	98	KH	-	-	-	-	-	-
		St	-	-	-	-	-	-
FRANCE ENTIERE		KH	8 130	32 866	30 286	39 256	26 063	136 601
		St	153 371	640 391	711 341	776 598	561 898	2 843 599

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 31)

Tableau 23 - Répartition des stagiaires, par région, selon la tranche d'âge (*)
- 1989 -

Région	Nombre et structure par tranche d'âge		moins de 25 ans	de 25 ans à moins de 40 ans	40 ans et plus
11 ILE DE FRANCE	151 749	9	912 353	56	573 653 35
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	3 552	11	18 522	55	11 591 34
22 PICARDIE	4 806	13	21 593	56	11 960 31
23 HAUTE-NORMANDIE	3 144	10	18 465	59	9 516 31
24 CENTRE	7 712	13	31 789	56	17 755 31
25 BASSE-NORMANDIE	2 817	10	16 474	61	7 772 29
26 BOURGOGNE	4 413	12	20 357	57	11 054 31
31 NORD	25 977	17	87 638	57	39 859 26
41 LORRAINE	8 140	11	43 193	57	24 973 33
42 ALSACE	13 511	18	43 127	57	19 144 25
43 FRANCHE-COMTE	3 817	15	13 987	54	7 990 31
52 PAYS DE LA LOIRE	8 528	12	42 959	59	21 125 29
53 BRETAGNE	9 371	14	38 833	59	18 082 27
54 POITOU-CHARENTES	5 114	14	20 414	57	9 997 28
72 AQUITAINE	5 926	11	29 745	57	16 622 32
73 MIDI-PYRENEES	4 225	10	24 121	59	12 527 31
74 LIMOUSIN	1 808	10	10 428	59	5 537 31
82 RHONE-ALPES	29 293	13	123 113	54	75 401 33
83 AUVERGNE	3 449	10	19 435	54	13 311 37
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	2 247	10	13 398	57	7 956 34
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	6 676	10	35 673	55	22 717 35
94 CORSE	36	8	235	53	172 39
97 MARTINIQUE	33	4	370	46	407 50
98 LA REUNION	323	9	2 353	69	728 21
FRANCE ENTIERE	306 667	11	1 588 575	56	939 849 33

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 31)

Tableau 23 - Répartition des stagiaires, par région, selon la tranche d'âge (*)
- 1990 (données provisoires) -

Région	Nombre et structure par tranche d'âge		moins de 25 ans		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
11 ILE DE FRANCE	159 204	9	917 894	54	615 586	36		
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	3 779	11	18 475	55	11 620	34		
22 PICARDIE	4 798	11	24 209	57	13 469	32		
23 HAUTE-NORMANDIE	4 531	11	23 335	58	12 204	30		
24 CENTRE	6 050	14	24 426	55	14 322	32		
25 BASSE-NORMANDIE	2 899	10	17 525	61	8 366	29		
26 BOURGOGNE	5 459	14	20 594	54	12 255	32		
31 NORD	25 832	17	85 601	56	41 163	27		
41 LORRAINE	9 026	11	45 710	54	30 404	36		
42 ALSACE	13 687	18	44 346	57	19 795	25		
43 FRANCHE-COMTE	2 992	13	11 873	53	7 675	34		
52 PAYS DE LA LOIRE	7 215	12	36 524	59	18 398	30		
53 BRETAGNE	9 492	14	39 406	57	20 347	29		
54 POITOU-CHARENTES	4 174	11	21 875	59	11 271	30		
72 AQUITAINE	6 178	12	28 582	55	16 982	33		
73 MIDI-PYRENEES	4 362	9	27 048	58	15 075	32		
74 LIMOUSIN	1 532	10	8 654	56	5 227	34		
82 RHONE-ALPES	27 775	12	123 383	53	81 235	35		
83 AUVERGNE	2 817	7	20 433	52	16 112	41		
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	2 163	10	11 274	53	7 647	36		
93 PROVENCE-ALPES-C.O.D'AZUR	7 169	11	34 519	53	23 195	36		
94 CORSE	55	8	350	49	304	43		
FRANCE ENTIERE	311 189	11	1 586 036	55	1 002 652	35		

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 31)

Tableau 24 - Structure des stagiaires, par région et par sexe, selon la tranche d'âge (*)
- 1989 -

Région	Structure par sexe et par tranche d'âge		moins de 25 ans		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
	H	F	H	F	H	F	H	F
11 ILE DE FRANCE	6	4	39	17	26	10		
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	6	4	35	20	24	11		
22 PICARDIE	9	4	37	19	23	9		
23 HAUTE-NORMANDIE	6	4	37	23	21	10		
24 CENTRE	8	5	33	22	20	11		
25 BASSE-NORMANDIE	5	5	38	23	19	9		
26 BOURGOGNE	7	6	35	21	21	10		
31 NORD	9	8	37	20	19	7		
41 LORRAINE	8	3	44	13	27	5		
42 ALSACE	11	7	38	19	19	6		
43 FRANCHE-COMTE	9	5	36	18	23	8		
52 PAYS DE LA LOIRE	7	4	40	19	21	9		
53 BRETAGNE	8	6	34	24	19	9		
54 POITOU-CHARENTES	6	8	32	25	17	11		
72 AQUITAINE	6	5	33	23	21	11		
73 MIDI-PYRENEES	6	4	36	23	20	11		
74 LIMOUSIN	6	4	38	21	21	10		
82 RHONE-ALPES	7	5	35	19	23	10		
83 AUVERGNE	7	2	38	16	27	10		
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	5	5	34	23	20	13		
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	6	4	34	21	23	12		
FRANCE ENTIERE	6	4	38	18	24	9		

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 31)

**Tableau 24 - Structure des stagiaires, par région et par sexe, selon la tranche d'âge (*)
- 1990 (données provisoires) -**

Région	Structure par sexe et par tranche d'âge		moins de 25 ans		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
	H	F	H	F	H	F	H	F
11 ILE DE FRANCE	6	4	38	17	26	10		
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	7	4	36	18	24	10		
22 PICARDIE	7	4	38	19	23	9		
23 HAUTE-NORMANDIE	7	4	38	20	21	10		
24 CENTRE	8	6	33	21	21	11		
25 BASSE-NORMANDIE	5	5	38	23	20	9		
26 BOURGOGNE	8	6	33	21	21	11		
31 NORD	9	8	38	19	20	7		
41 LORRAINE	8	3	42	12	30	6		
42 ALSACE	11	7	38	19	19	6		
43 FRANCHE-COMTE	9	4	35	18	25	9		
52 PAYS DE LA LOIRE	7	5	38	20	21	9		
53 BRETAGNE	8	6	34	23	20	10		
54 POITOU-CHARENTES	6	5	34	25	19	12		
72 AQUITAINE	7	5	33	22	22	11		
73 MIDI-PYRENEES	6	4	36	22	21	12		
74 LIMOUSIN	6	4	35	22	23	11		
82 RHONE-ALPES	7	4	36	18	25	10		
83 AUVERGNE	5	2	38	13	31	10		
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	5	6	34	19	23	13		
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	7	4	35	18	24	12		
FRANCE ENTIERE	6	4	37	18	25	10		

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 31)

Tableau 25 - Données relatives aux seuls établissements de 50 salariés ou plus, appartenant à des entreprises d'autres régions - 1989

Région où sont situés ces établissements		Nombre de salariés			Nombre de stagiaires		
		A	B	C	A	B	C
ILE DE FRANCE	11	54 037	1 125 138	-1 071 101	21 667	712 883	-691 216
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	43 763	3 602	40 161	22 140	888	21 252
PICARDIE	22	65 661	6 292	59 369	33 032	1 783	31 249
HAUTE-NORMANDIE	23	93 128	5 127	88 001	52 092	1 441	50 651
CENTRE	24	94 254	5 245	89 009	59 341	1 778	57 563
BASSE-NORMANDIE	25	40 275	12 094	28 181	21 415	2 676	18 739
BOURGOGNE	26	60 308	5 518	54 790	30 366	1 792	28 574
NORD	31	109 552	33 553	75 999	64 315	22 263	42 052
LORRAINE	41	62 099	23 319	38 780	42 756	12 744	30 012
ALSACE	42	52 524	14 158	38 366	32 181	5 679	26 502
FRANCHE-COMTE	43	57 055	3 372	53 683	19 248	1 421	17 827
PAYS DE LA LOIRE	52	85 673	6 059	79 614	44 467	2 676	41 791
BRETAGNE	53	57 854	10 032	47 822	30 675	2 977	27 698
POITOU-CHARENTES	54	28 996	5 730	23 266	14 569	3 148	11 421
AQUITAINE	72	72 302	5 461	66 841	50 332	2 890	47 442
MIDI-PYRENEES	73	57 207	2 465	54 742	34 732	605	34 127
LIMOUSIN	74	19 658	3 004	16 654	14 958	1 080	13 878
RHONE-ALPES	82	157 982	96 263	61 719	111 111	25 651	85 460
AUVERGNE	83	33 625	16 933	16 632	21 855	6 375	15 480
LANGUEDOC-ROUSS.	91	41 037	6 125	34 912	24 194	2 229	21 965
PROV.-ALPES-C.d'A.	93	110 472	18 135	92 337	66 776	5 036	61 740
CORSE	94	1 616	0	1 616	922	0	922
AUTRES (*)		8 607	0	8 607	4 871	0	4 871
TOTAL		1 407 685	1 407 685	0	818 015	818 015	0

(*) Effectifs d'établissements situés dans les D.O.M.

A = Données relatives aux établissements situés dans la région et dépendant d'entreprises déclarant dans une autre région.

B = Données relatives aux établissements situés hors de la région mais dépendant d'entreprises déclarant dans la région.

C = A - B = solde correctif

Tableau 26 - Principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1989

REGION (1)	Dépenses par salarié (francs) (2)	Salariés					Dépenses consenties (millions de francs) (5)	Taux de partic. financ. t1 % (6)	Stagiaires (7)	Ratio 7/3 t3 % (8)	Heures de stage (milliers) (9)		
		Nombres (3)	Structure par Cl. de t. d'entr. (4)										
			Cl.1 %	Cl.2 %	Cl.3 %	Cl.4 %						Cl.5 %	
ILE DE FRANCE	11	4 811	2 946 544	3,3	10,3	27,8	21,5	37,1	14 171	3,30	929 775	32	49 467
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	2 454	213 352	6,7	18,3	39,4	15,3	20,2	523	2,28	53 666	25	2 211
PICARDIE	22	2 894	247 787	5,7	17,7	35,9	19,7	21,0	717	2,57	68 542	28	3 202
HAUTE-NORMANDIE	23	3 362	245 161	4,5	14,5	30,3	18,8	31,8	825	2,87	80 734	33	4 020
CENTRE	24	3 085	361 565	5,9	18,2	38,2	16,9	20,8	1 116	2,82	113 000	31	4 744
BASSE-NORMANDIE	25	2 414	172 698	5,7	17,9	38,1	18,6	19,6	417	2,31	44 929	26	1 878
BOURGOGNE	26	2 701	228 205	6,5	17,5	38,0	14,3	23,7	616	2,53	63 026	28	2 825
NORD	31	3 061	600 648	4,7	15,4	34,0	18,0	27,9	1 839	2,81	190 627	32	8 886
LORRAINE	41	3 027	353 910	5,0	14,5	32,7	17,8	29,9	1 069	2,74	104 861	30	5 188
ALSACE	42	2 864	312 748	5,2	16,4	35,7	19,6	23,1	896	2,48	98 178	31	4 274
FRANCHE-COMTE	43	2 361	180 101	5,9	15,5	33,3	11,8	33,5	425	2,29	42 458	24	2 168
PAYS DE LA LOIRE	52	2 644	432 820	5,7	16,8	40,5	18,9	18,2	1 144	2,49	112 605	26	5 242
BRETAGNE	53	2 532	335 978	6,9	19,1	39,9	17,8	16,3	851	2,42	90 534	27	4 206
POITOU-CHARENTES	54	2 581	189 923	7,5	22,6	36,4	11,0	22,5	491	2,43	45 683	24	2 080
AQUITAINE	72	3 178	318 388	7,2	20,7	33,5	13,7	25,0	1 012	2,80	99 113	31	4 546
MIDI-PYRENEES	73	2 731	269 010	7,7	21,9	35,0	16,4	19,0	735	2,44	73 850	28	3 290
LIMOUSIN	74	2 988	89 825	7,3	18,0	38,9	11,4	24,5	268	2,85	31 160	35	1 343
RHONE-ALPES	82	3 092	968 044	6,1	17,7	35,6	16,7	23,8	2 996	2,67	307 211	32	13 286
AUVERGNE	83	3 326	160 359	5,9	19,1	31,7	12,0	31,4	533	3,03	50 622	32	2 529
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	3 084	150 866	7,6	19,8	31,9	15,8	24,9	466	2,75	45 084	30	1 970
PROV.-ALPES-C.D'AZUR	93	3 223	422 788	6,4	18,0	30,8	16,6	28,2	1 363	2,69	125 368	30	5 638
CORSE	94	2 690	8 305	12,1	30,7	37,7	1,0	18,5	22	2,42	1 353	16	59
AUTRES		2 405	45 782	5,5	21,0	45,6	14,6	13,4	110	2,23	9 075	20	360
FRANCE ENTIERE		3 523	9 254 807	5,1	15,4	33,1	18,2	28,2	32 605	2,89	2 781 454	30	133 412

Tableau 27 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH), par région selon le niveau de qualification initial des stagiaires, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1989

REGION	NIVEAU		Manoeuvres	Ouvriers	Employés	Aq. de maîtr.	Ingénieurs	TOTAL
			Ouvriers non qualifiés	qualifiés		Aq. techn. Techniciens	Cadres	
ILE DE FRANCE	11	KH	1 946	6 997	13 329	13 801	13 394	49 467
		St	32 996	108 960	274 017	233 132	280 670	929 775
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	210	638	439	619	305	2 211
		St	5 068	14 884	11 878	14 168	7 668	53 666
PICARDIE	22	KH	257	1 148	564	818	416	3 202
		St	5 973	22 161	13 831	16 890	9 687	68 542
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	225	1 377	680	1 258	480	4 020
		St	4 545	22 787	17 505	25 770	10 127	80 734
CENTRE	24	KH	265	1 134	1 238	1 375	732	4 744
		St	6 930	26 346	26 459	36 043	17 222	113 000
BASSE-NORMANDIE	25	KH	171	450	389	630	239	1 878
		St	3 787	11 150	10 400	13 929	5 663	44 929
BOURGOGNE	26	KH	265	897	560	746	358	2 825
		St	4 693	20 431	14 320	15 684	7 898	63 026
NORD	31	KH	862	2 802	1 663	2 431	1 128	8 886
		St	13 133	51 880	46 662	52 264	26 688	190 627
LORRAINE	41	KH	459	1 678	853	1 663	535	5 188
		St	6 886	33 240	19 177	33 554	12 004	104 861
ALSACE	42	KH	287	1 284	950	1 094	659	4 274
		St	7 278	26 707	24 493	25 317	14 383	98 178
FRANCHE-COMTE	43	KH	346	566	356	643	257	2 168
		St	5 801	10 278	8 657	12 283	5 439	42 458
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	308	1 380	1 173	1 589	792	5 242
		St	8 033	28 355	27 819	31 986	16 418	112 605
BRETAGNE	53	KH	445	988	1 059	1 097	617	4 206
		St	9 180	21 292	24 615	22 337	13 110	90 534
POITOU-CHARENTES	54	KH	120	412	725	535	288	2 080
		St	3 165	9 345	15 752	10 981	6 440	45 683
AQUITAINE	72	KH	205	1 066	1 366	1 228	681	4 546
		St	4 925	23 953	27 007	28 627	14 601	99 113
MIDI-PYRENEES	73	KH	131	760	833	975	591	3 290
		St	3 681	16 841	18 777	21 057	13 494	73 850
LIMOUSIN	74	KH	134	413	251	384	161	1 343
		St	2 469	9 561	6 595	8 846	3 689	31 160
RHONE-ALPES	82	KH	726	3 465	2 725	4 106	2 264	13 286
		St	18 103	73 857	70 541	92 795	51 915	307 211
AUVERGNE	83	KH	214	875	423	740	277	2 529
		St	3 457	15 672	10 949	14 463	6 081	50 622
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH	81	473	591	519	306	1 970
		St	2 210	11 101	13 920	11 506	6 347	45 084
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH	208	1 234	1 382	1 854	960	5 638
		St	4 709	26 257	33 502	39 403	21 497	125 368
CORSE	94	KH	1	14	10	27	7	59
		St	10	296	263	624	160	1 353
AUTRES		KH	12	68	108	110	62	360
		St	315	2 362	2 835	2 379	1 184	9 075
FRANCE ENTIERE		KH	7 878	30 119	31 667	38 240	25 508	133 412
		St	157 347	587 716	719 974	766 193	553 085	2 781 454

Tableau 28 - Répartition des stagiaires par région selon la tranche d'âge, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1989

Région	Nombre et structure par tranche d'âge	moins de 25 ans	de 25 ans à moins de 40 ans	40 ans et plus	TOTAL
11 ILE DE FRANCE		108 550 12	513 557 55	319 425 34	941 532 100
21 CHAMPAGNE-ARDENNE		5 676 10	30 323 55	19 257 35	55 256 100
22 PICARDIE		7 512 11	38 723 55	23 634 34	69 872 100
23 HAUTE-NORMANDIE		6 560 8	49 390 60	26 064 32	82 021 100
24 CENTRE		11 595 10	66 029 57	37 661 33	115 273 100
25 BASSE-NORMANDIE		4 035 9	27 240 59	14 750 32	46 025 100
26 BOURGOGNE		7 332 11	36 121 56	21 200 33	64 652 100
31 NORD		22 541 12	114 793 59	57 699 30	195 045 100
41 LORRAINE		10 462 10	61 607 58	34 440 32	106 509 100
42 ALSACE		16 005 16	58 975 58	27 475 27	102 453 100
43 FRANCHE-COMTE		6 338 14	23 705 53	14 571 33	44 614 100
52 PAYS DE LA LOIRE		11 892 10	66 342 58	36 570 32	114 825 100
53 BRETAGNE		11 753 12	54 993 58	27 984 30	94 729 100
54 POITOU-CHARENTES		5 816 12	26 068 56	14 908 32	46 792 100
72 AQUITAINE		8 287 8	56 254 56	35 366 35	99 904 100
73 MIDI-PYRENEES		6 653 9	43 553 58	25 184 33	75 391 100
74 LIMOUSIN		2 589 8	17 925 56	11 231 35	31 745 100
82 RHONE-ALPES		32 999 11	174 333 56	106 037 34	313 372 100
83 AUVERGNE		4 312 8	28 622 55	18 760 36	51 694 100
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON		3 840 8	24 540 54	17 282 38	45 668 100
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR		11 108 9	68 781 54	47 370 37	127 259 100
94 CORSE		95 7	831 61	435 32	1 361 100
AUTRES		717 8	5 836 64	2 546 28	9 099 100
FRANCE ENTIERE		306 667 11	1 588 575 56	939 849 33	2 835 091 100

Ce tableau tient compte des jeunes bénéficiaires de l'alternance

Tableau 29 - Poids des entreprises dans le domaine de la formation professionnelle continue
 - 1989 - (100 = Entreprises + Etat + Régions)

REGION	Effectifs stagiaires	Heures stagiaires	Dépense totale
11 Région Parisienne	85,0	43,5	83,3
21 Champagne-Ardenne	64,9	19,7	53,0
22 Picardie	69,7	22,8	58,8
23 Haute-Normandie	68,5	24,0	57,6
24 Centre	77,7	29,7	66,4
25 Basse-Normandie	60,5	16,6	44,3
26 Bourgogne	71,6	23,9	57,2
31 Nord	64,9	17,8	52,7
41 Lorraine	68,8	23,4	57,0
42 Alsace	78,8	29,1	65,2
43 Franche-Comté	66,0	26,2	58,1
52 Pays de la Loire	64,1	18,2	49,7
53 Bretagne	67,2	20,5	48,8
54 Poitou-Charentes	56,9	16,1	49,0
72 Aquitaine	68,2	21,3	52,8
73 Midi-Pyrénées	67,4	18,3	48,4
74 Limousin	59,2	16,6	44,5
82 Rhône-Alpes	75,0	30,9	70,9
83 Auvergne	68,6	22,5	54,3
91 Languedoc-Roussillon	51,0	11,0	36,4
93 Provence-Côte d'Azur	68,6	19,6	53,7
94 Corse	20,4	2,2	17,7
TOTAL	73,1	26,5	64,5

Tableau 30 - Principales données départementales - 1989

Département (1)	Entreprises (2)	Salariés (3)	Dépenses millions de F. (4)	Taux de particip. financ. t1 % (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 t3% (7)	Heures de stage (milliers) (8)	
AIN	01	1 017	64 686	135	1,93	12 241	18,9	534
AISNE	02	930	56 361	122	2,03	10 016	17,8	490
ALLIER	03	478	25 951	57	2,13	5 332	20,5	225
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	97	3 861	7	1,79	371	9,6	21
HAUTES-ALPES	05	214	8 103	14	1,70	803	9,9	45
ALPES-MARITIMES	06	1 321	75 417	204	2,12	16 975	22,5	724
ARDECHE	07	451	25 575	53	2,02	4 845	18,9	245
ARDENNES	08	518	29 763	54	1,76	4 941	16,6	214
ARIEGE	09	228	11 069	17	1,56	1 793	16,2	77
AUBE	10	685	43 200	84	1,99	7 222	16,7	332
AUDE	11	379	16 597	29	1,81	2 248	13,5	137
AVEYRON	12	460	21 776	38	1,76	4 551	20,9	172
BOUCHES-DU-RHONE	13	2 352	174 528	391	1,99	34 214	19,6	1 549
CALVADOS	14	997	73 480	146	1,96	15 981	21,7	602
CANTAL	15	201	9 595	19	2,13	1 911	19,9	70
CHARENTE	16	634	39 783	83	1,93	8 218	20,7	328
CHARENTE-MARITIME	17	841	38 150	66	1,70	6 387	16,7	289
CHER	18	587	37 003	87	2,37	8 143	22,0	491
CORREZE	19	422	19 071	34	1,90	2 807	14,7	152
CORSE	20	179	6 689	13	1,83	431	6,4	18
COTE D'OR	21	1 028	61 877	146	2,17	14 235	23,0	616
COTES-DU-NORD	22	788	40 349	73	1,83	8 070	20,0	356
CREUSE	23	159	8 661	30	3,32	1 947	22,5	128
DORDOGNE	24	663	29 359	60	2,06	5 686	19,4	550
DOUBS	25	933	56 273	98	1,86	11 257	20,0	517
DROME	26	832	49 622	127	2,26	11 398	23,0	555
EURE	27	809	48 330	95	1,86	6 433	17,4	359
EURE-ET-LOIR	28	747	43 505	108	2,16	10 049	23,1	347
FINISTERE	29	1 433	99 736	223	2,18	23 397	23,5	1 043
GARD	30	615	39 314	83	1,92	7 640	19,4	293
HAUTE-GARONNE	31	1 438	92 592	211	2,04	19 370	20,9	942
GERS	32	248	11 759	22	1,76	1 963	16,7	67
GIRONDE	33	1 703	100 143	226	2,03	19 851	19,8	828
HERAULT	34	669	39 795	104	2,40	9 843	24,7	399
ILLE-ET-VILAINE	35	1 504	91 631	202	2,11	20 678	22,6	901
INDRE	36	489	26 894	45	1,69	3 942	14,7	146
INDRE-ET-LOIRE	37	1 008	59 318	127	2,07	10 766	18,1	429
ISERE	38	1 975	146 862	400	2,37	37 669	25,6	1 838
JURA	39	595	34 642	72	1,93	6 710	19,4	292
LANDES	40	548	26 745	50	1,84	4 947	18,5	200
LOIR-ET-CHER	41	612	34 498	75	2,06	7 258	21,0	358
LOIRE	42	1 779	128 300	275	2,10	28 010	21,8	1 254
HAUTE-LOIRE	43	400	19 620	35	1,86	2 977	15,2	143
LOIRE-ATLANTIQUE	44	1 666	109 389	225	1,88	20 219	18,5	892
LOIRET	45	1 203	72 094	174	2,13	15 002	20,8	581
LOT	46	205	10 237	20	1,83	1 863	18,2	104
LOT-ET-GARONNE	47	539	33 765	63	1,90	5 761	17,1	255
LOZERE	48	99	3 873	5	1,43	564	14,6	22

Tableau 30 (suite) - Principales données départementales - 1989

Département (1)	Entreprises (2)	Salariés (3)	Dépenses millions de F. (4)	Taux de particip. financ. t1 % (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 t3% (7)	Heures de stage (milliers) (8)	
MAINE-ET-LOIRE	49	1 441	95 409	185	1,93	19 519	20,5	805
MANCHE	50	719	42 885	71	1,69	5 907	13,8	265
MARNE	51	1 263	72 452	160	1,93	15 320	21,1	577
HAUTE-MARNE	52	452	27 808	52	1,83	5 064	18,2	206
MAYENNE	53	509	29 296	56	1,91	5 806	19,8	248
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	1 081	80 048	195	2,26	16 452	20,6	848
MEUSE	55	327	21 194	47	2,13	5 237	24,7	225
MORBIHAN	56	983	56 350	105	1,79	10 568	18,8	452
MOSELLE	57	1 582	163 772	582	3,04	46 026	28,1	3 065
NIEVRE	58	381	19 362	41	2,09	3 335	17,2	161
NORD	59	4 523	378 033	1 018	2,54	115 409	30,5	4 725
OISE	60	1 189	79 006	192	2,10	16 706	21,1	773
ORNE	61	475	28 403	52	1,83	4 665	16,4	188
PAS-DE-CALAIS	62	1 975	148 587	344	2,19	35 065	23,6	1 776
PUY-DE-DOME	63	944	88 799	347	3,49	25 252	28,4	1 809
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	1 134	62 237	216	2,79	15 169	24,4	740
HAUTES-PYRENEES	65	374	16 211	27	1,72	2 467	15,2	114
PYRENEES-ORIENTALES	66	378	16 643	30	1,73	3 095	18,6	132
BAS-RHIN	67	2 193	177 606	486	2,37	48 486	27,3	2 182
HAUT-RHIN	68	1 392	96 641	242	2,17	23 450	24,3	1 085
RHONE	69	4 123	370 324	948	2,25	95 290	25,7	4 078
HAUTE-SAONE	70	379	21 522	39	1,86	3 835	17,8	204
SAONE-ET-LOIRE	71	974	55 969	108	1,95	10 523	18,8	439
SARTHE	72	716	59 942	150	2,43	15 759	26,3	680
SAVOIE	73	758	44 654	109	2,14	12 215	27,4	517
HAUTE-SAVOIE	74	1 444	78 795	215	2,30	21 617	27,4	859
VILLE DE PARIS	75	9 084	2 199 701	13 266	4,23	1 051 914	47,8	53 010
SEINE-MARITIME	76	1 747	109 454	237	1,91	21 845	20,0	949
SEINE-ET-MARNE	77	1 329	89 224	232	2,20	21 355	23,9	815
YVELINES	78	1 228	193 377	663	2,53	60 483	31,3	2 687
DEUX-SEVRES	79	728	54 909	203	3,35	13 808	25,1	853
SOMME	80	913	53 703	108	2,00	10 725	20,0	414
TARN	81	834	36 937	63	1,63	5 897	16,0	253
TARN-ET-GARONNE	82	311	14 041	24	1,72	2 006	14,3	85
VAR	83	622	30 037	69	2,08	4 606	15,3	206
VAUCLUSE	84	764	38 156	86	2,04	8 275	21,7	363
VENDEE	85	964	59 913	109	1,85	11 103	18,5	460
VIENNE	86	656	33 277	62	1,85	5 902	17,7	229
HAUTE-VIENNE	87	628	45 487	108	2,34	12 525	27,5	527
VOSGES	88	817	50 190	83	1,66	7 520	15,0	301
YONNE	89	629	36 630	70	1,84	6 381	17,4	246
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	201	14 076	38	2,58	3 133	22,3	195
ESSONNE	91	1 222	167 666	863	3,93	62 231	37,1	2 327
HAUTS-DE-SEINE	92	4 121	919 221	4 000	3,01	321 657	35,0	16 699
SEINE-SAINT-DENIS	93	2 305	213 390	652	2,35	51 280	24,0	2 581
VAL-DE-MARNE	94	2 389	159 427	454	2,12	37 782	23,7	1 510
VAL D'OISE	95	1 258	83 287	270	2,39	19 410	23,3	822

Tableau 31 - Principales données départementales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1989

Département (1)	Salariés (2)	Dépenses millions de F. (3)	Taux de particip. financ. t1 % (4)	Nombre de stagiaires (5)	Ratio 5/3 t3% (6)	Heures de stage (milliers) (7)	
AIN	01	68 615	188	2,48	19 239	28,0	780
AISNE	02	67 875	172	2,32	15 927	23,5	718
ALLIER	03	33 389	88	2,44	8 764	26,2	359
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	5 546	16	2,49	1 194	21,5	63
HAUTES-ALPES	05	9 228	23	2,38	1 842	20,0	86
ALPES-MARITIMES	06	92 493	306	2,57	27 589	29,8	1 161
ARDECHE	07	30 359	89	2,78	9 747	32,1	421
ARDENNES	08	36 640	85	2,21	8 036	21,9	383
ARIEGE	09	12 188	21	1,67	2 086	17,1	95
AUBE	10	49 570	109	2,21	10 394	21,0	458
AUDE	11	19 743	44	2,22	4 191	21,2	205
AVEYRON	12	24 480	47	1,92	5 806	23,7	219
BOUCHES-DU-RHONE	13	228 813	809	2,90	74 268	32,5	3 547
CALVADOS	14	85 089	224	2,46	27 189	32,0	1 074
CANTAL	15	10 525	22	2,25	2 490	23,6	82
CHARENTE	16	46 734	123	2,37	12 763	27,3	523
CHARENTE-MARITIME	17	44 932	98	2,09	10 008	22,3	429
CHER	18	45 744	123	2,60	11 992	26,2	683
CORREZE	19	23 765	63	2,67	6 786	28,6	305
CORSE	20	8 305	22	2,42	1 353	16,3	59
COTE D'OR	21	86 390	270	2,85	29 298	33,9	1 317
COTES D'ARMOR	22	51 764	140	2,57	14 435	27,9	678
CREUSE	23	9 127	30	3,21	2 013	22,1	136
DORDOGNE	24	34 123	80	2,30	8 333	24,4	647
DOUBS	25	95 769	230	2,35	23 963	25,0	1 184
DROME	26	57 341	184	2,73	19 897	34,7	854
EURE	27	66 920	181	2,44	16 615	24,8	788
EURE-ET-LOIR	28	60 217	184	2,69	19 008	31,6	723
FINISTERE	29	94 965	220	2,23	22 978	24,2	1 031
GARD	30	48 085	136	2,46	12 463	25,9	531
HAUTE-GARONNE	31	134 718	478	2,93	47 964	35,6	2 162
GERS	32	11 679	21	1,75	1 942	16,6	67
GIRONDE	33	148 963	551	3,10	55 960	37,6	2 341
HERAULT	34	57 597	236	3,45	22 386	38,9	1 001
ILLE-ET-VILAINE	35	125 106	358	2,67	39 116	31,3	1 886
INDRE	36	31 148	61	1,94	6 064	19,5	227
INDRE-ET-LOIRE	37	87 459	302	3,17	30 745	35,1	1 293
ISERE	38	170 721	550	2,73	53 620	31,4	2 618
JURA	39	36 054	70	1,85	6 766	18,8	298
LANDES	40	30 093	60	1,93	5 866	19,5	239
LOIR-ET-CHER	41	45 653	130	2,64	14 576	31,9	593
LOIRE	42	123 233	283	2,20	30 257	24,6	1 246
HAUTE-LOIRE	43	21 991	50	2,31	4 578	20,8	243
LOIRE-ATLANTIQUE	44	145 250	473	2,80	44 165	30,4	2 048
LOIRET	45	92 100	322	3,02	30 338	32,9	1 217
LOT	46	10 756	24	2,06	2 282	21,2	120
LOT-ET-GARONNE	47	35 815	79	2,21	7 601	21,2	339
LOZERE	48	4 160	7	1,63	682	16,4	30

Tableau 31 (suite) - Principales données départementales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1989

Département	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de particip. financ. t1 %	Nombre de stagiaires	Ratio 5/3 t3%	Heures de stage (milliers)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
MAINE-ET-LOIRE	49	111 627	272	2,41	26 954	24,1	1 317
MANCHE	50	53 604	120	2,18	10 722	20,0	517
MARNE	51	95 266	259	2,38	28 054	29,4	1 055
HAUTE-MARNE	52	31 908	72	2,18	7 315	22,9	320
MAYENNE	53	35 775	79	2,22	8 578	24,0	358
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	105 357	354	2,95	35 652	33,8	1 646
MEUSE	55	23 891	56	2,27	6 117	25,6	291
MORBIHAN	56	64 053	133	2,00	13 882	21,7	596
MOSELLE	57	166 668	560	2,99	53 018	31,8	2 847
NIEVRE	58	24 481	56	2,23	5 591	22,8	238
NORD	59	436 404	1 447	2,99	147 631	33,8	6 836
OISE	60	104 269	316	2,51	29 392	28,2	1 345
ORNE	61	34 256	74	2,12	7 381	21,5	302
PAS-DE-CALAIS	62	166 215	420	2,36	44 895	27,0	2 151
PUY-DE-DOME	63	94 692	376	3,46	35 120	37,0	1 859
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	70 096	241	2,89	21 096	30,1	906
HAUTES-PYRENEES	65	20 330	40	1,93	4 045	19,9	182
PYRENEES-ORIENTALES	66	21 549	45	2,02	5 633	26,1	212
BAS-RHIN	67	191 717	578	2,60	62 194	32,4	2 707
HAUT-RHIN	68	120 896	323	2,33	36 244	30,0	1 584
RHONE	69	374 624	1 273	2,83	127 034	33,9	5 460
HAUTE-SAONE	70	26 639	51	1,97	5 423	20,3	278
SADNE-ET-LOIRE	71	75 971	203	2,53	19 188	25,2	929
SARTHE	72	77 685	212	2,58	21 920	28,2	1 028
SAVOIE	73	58 468	204	2,97	22 706	38,8	1 046
HAUTE-SAVOIE	74	87 176	255	2,46	26 245	30,1	1 030
VILLE DE PARIS	75	1 287 831	6 592	3,47	368 121	28,6	22 348
SEINE-MARITIME	76	178 865	647	3,02	64 314	35,9	3 224
SEINE-ET-MARNE	77	113 832	374	2,69	36 471	32,0	1 453
YVELINES	78	211 310	847	2,87	73 896	35,0	3 465
DEUX-SEVRES	79	51 970	160	2,82	11 571	22,3	662
SOMME	80	76 295	235	2,90	23 377	30,6	1 152
TARN	81	40 113	79	1,83	7 477	18,6	331
TARN-ET-GARONNE	82	15 100	28	1,83	2 435	16,1	107
VAR	83	38 398	103	2,43	9 231	24,0	364
VAUCLUSE	84	47 961	123	2,29	12 860	26,8	530
VENDEE	85	63 226	124	1,98	12 580	19,9	540
VIENNE	86	45 749	112	2,40	11 404	24,9	473
HAUTE-VIENNE	87	56 981	175	2,89	22 358	39,2	907
VOSGES	88	58 068	107	1,81	10 460	18,0	436
YONNE	89	41 786	88	2,00	8 971	21,5	341
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	21 734	77	3,20	6 610	30,4	425
ESSONNE	91	162 919	996	4,30	63 363	38,9	2 769
HAUTS-DE-SEINE	92	654 193	3 010	2,99	232 087	35,5	11 421
SEINE-SAINT-DENIS	93	216 165	770	2,65	64 072	29,6	2 961
VAL-DE-MARNE	94	184 744	704	2,80	53 303	28,9	2 400
VAL D'OISE	95	123 198	914	5,23	43 583	35,3	2 775
AUTRES		45 535	110	2,23	8 986	19,7	357

**Tableau 33 - Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE
(Description des entreprises françaises selon leur taille et leur secteur d'activité en 1988)
et des déclarations 2483 de 1988**

Secteurs d'activité			Nombres d'entreprises											
U	T		Classe 1 10 à 19 sal.		Classe 2 20 à 49 sal.		Classe 3 50 à 499 sal.		Classe 4 500 à 1999 sal.		Classe 5 2000 sal. ou plus		TOTAL	
			INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483
02	02,03	Industries agricoles et alimentaires	2 433	1 123	1 856	1 594	1 202	1 110	123	110	13	14	5 627	3 951
03	04,05,06	Energie	50	38	81	78	70	59	16	18	15	13	232	206
04	07,08,09,10, 11,13,21,23	Industrie des biens intermédiaires	4 537	2 485	4 809	4 168	2 648	2 474	218	213	55	53	12 267	9 393
05 A et B	14,15,17	Industrie des biens d'équipement professionnels et ménagers	2 930	1 522	3 368	2 651	2 064	1 883	212	199	56	54	8 630	6 309
05 C	16	Matériel de transport terrestre	215	121	316	239	275	261	53	50	25	22	884	693
06	12,18,19,20, 22	Industrie des biens de consommation courante	5 179	2 817	5 592	4 611	3 258	2 969	222	204	25	20	14 276	10 621
07	24	Bâtiment, génie civil et agricole	10 568	4 711	7 298	5 741	2 380	1 987	116	103	22	23	20 384	12 565
08	25,26,27,28	Commerce	14 820	7 722	10 450	9 040	3 630	3 330	183	190	56	64	29 139	20 346
09	31,32	Transports, Télécom. (P et T exclus)	3 125	1 502	2 891	2 341	1 227	1 076	86	74	20	19	7 349	5 012
10	29,30,33,34	Services marchands sauf 82,83,84,85	14 927	6 832	10 122	7 795	4 718	3 467	281	253	48	53	30 096	18 400
11	35	Location, crédit baïl immobilier	391	96	145	152	71	129	3	5	0	3	610	385
12	36	Assurances	34	58	42	121	105	200	31	34	11	13	223	426
13	37	Organismes financiers	278	184	253	289	362	418	120	138	23	23	1 036	1 052
U2 à U3		TOTAL	59 487	29 211	47 223	38 820	22 010	19 363	1 664	1 591	369	374	130 753	89 359
		%		49		82		88		96		101		68

Tableau 34 - Principales données 1989 - Activités économiques (Niveau 100)

ACTIVITES ECONOMIQUES (1)	Nombre d'entrepr. (2)	Nombre de salariés (3)	Dép. cons. (millions de francs) (4)	Taux de particip. financière (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 (7)	Heures de stages (milliers) (8)	Durée moyenne des stages (9)	
Agriculture	01	1 404	49 135	78	1,52	8 237	16,8	312	37,9
Sylviculture et exploitation forestière	02	201	20 064	85	4,39	9 572	47,7	492	51,4
Pêche	03	65	2 780	5	1,41	232	8,3	56	241,3
Production de combustibles solides minéraux et cokéfaction	04	5	27 684	221	5,84	13 725	49,6	1 268	92,4
Production de pétrole et de gaz naturel	05	40	30 627	313	4,31	16 985	55,5	944	55,6
Production et distribution d'électricité	06	50	127 152	1 898	9,28	82 632	65,0	5 009	60,6
Distribution de gaz	07	12	30 534	341	7,32	18 511	60,6	971	52,5
Distribution d'eau et chauffage urbain	08	94	25 401	115	3,06	10 982	43,2	421	38,3
Extraction et préparation de minerai de fer	09	2	1 233	4	2,23	416	33,7	20	47,8
Sidérurgie	10	38	52 895	392	4,78	26 727	50,5	2 046	76,6
Première transformation de l'acier	11	159	36 905	138	3,13	15 093	40,9	684	45,3
Extraction et préparation de minerais non ferreux	12	7	727	3	2,79	444	61,1	16	36,6
Métallurgie et 1ère transformation des métaux non ferreux	13	143	47 403	224	3,23	20 129	42,5	1 066	53,0
Production de minéraux divers	14	68	10 408	38	2,64	4 877	46,9	163	33,5
Production des matériaux de construction et céramique	15	1 554	103 339	234	1,92	20 141	19,5	797	39,6
Industrie du verre	16	248	46 680	144	2,50	14 138	30,3	740	52,3
Industrie chimique de base	17	367	103 360	645	3,82	45 195	43,7	2 435	53,9
Parachimie	18	591	104 049	454	2,96	41 628	40,0	1 748	42,0
Industrie pharmaceutique	19	269	65 482	344	3,38	32 017	48,9	1 276	39,9
Fonderie	20	311	42 114	108	2,33	11 147	26,5	486	43,6
Travail des métaux	21	4 805	270 764	546	1,80	48 970	18,1	2 147	43,8
Fabrication de machines agricoles	22	318	21 368	42	1,70	4 222	19,8	161	38,1
Fabrication de machines-outils	23	508	34 505	81	1,85	6 753	19,6	322	47,8
Production d'équipement industriel	24	2 229	168 655	419	1,96	38 312	22,7	1 599	41,8
Fab. mat. manutention, pour mines, sidérurgie, génie civil	25	400	44 227	125	2,16	12 139	27,4	578	47,6
Industrie de l'armement	26	7	4 186	18	3,25	1 312	31,3	72	54,8
Fab. mach. bur. et mat. de traitement de l'information	27	112	58 117	989	8,05	41 734	71,8	3 474	83,2
Fabrication de matériel électrique	28	841	172 735	662	3,10	59 517	34,5	3 206	53,9
Fab. de matériel électronique ménager et professionnel	29	1 023	179 611	828	3,19	67 868	37,8	3 544	52,2
Fabrication d'équipement ménager	30	106	40 289	101	2,32	11 943	29,6	552	46,2
Constr. de véhicules auto. et autres matériels transp. terr.	31	723	350 376	1 386	3,32	128 934	36,8	8 175	63,4
Construction navale	32	146	8 850	15	1,29	1 060	12,0	65	61,1
Construction aéronautique	33	112	109 649	652	3,45	48 367	44,1	2 653	54,9
Fabrication d'instruments et matériels de précision	34	606	64 105	180	2,41	17 712	27,6	774	43,7
Industrie de la viande	35	969	80 964	115	1,48	13 406	16,6	492	36,7

Tableau 34 (suite) - Principales données 1989 - Activités économiques (Niveau 100)

ACTIVITES ECONOMIQUES (1)	Nombre d'entrepr. (2)	Nombre de salariés (3)	Dép. cons. (millions de francs) (4)	Taux de particip. financière (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 (7)	Heures de stages (milliers) (8)	Durée moyenne des stages (9)	
Industrie laitière	36	482	82 576	219	2,30	24 878	30,1	913	36,7
Fabrication de conserves	37	319	29 149	53	1,68	6 538	22,4	217	33,1
Boulangerie, pâtisserie	38	836	32 371	39	1,37	3 323	10,3	86	25,7
Travail du grain	39	661	51 206	153	2,32	15 160	29,6	620	40,9
Fabrication de produits alimentaires divers	40	386	42 627	151	2,57	14 246	33,4	576	40,4
Fabrication de boissons et alcools	41	357	42 974	144	2,29	11 389	26,5	531	46,6
Transformation du tabac	42	3	6 395	13	1,32	2 090	32,7	130	62,3
Industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques	43	8	4 817	41	5,96	2 444	50,7	189	77,5
Industrie textile	44	1 855	170 196	290	1,76	29 757	17,5	1 311	44,1
Industrie du cuir	45	403	21 596	29	1,47	2 234	10,3	92	41,2
Industrie de la chaussure	46	330	42 538	57	1,53	5 332	12,5	289	54,1
Industrie de l'habillement	47	1 633	110 277	134	1,48	10 724	9,7	662	61,7
Travail mécanique du bois	48	1 409	62 570	81	1,36	5 776	9,2	254	43,9
Industrie de l'ameublement	49	902	53 021	72	1,41	5 963	11,2	185	31,1
Industrie du papier et du carton	50	748	92 553	253	2,19	22 163	23,9	962	43,4
Imprimerie, presse, édition	51	2 324	138 576	340	1,72	22 683	16,4	880	38,8
Industrie du caoutchouc	52	221	80 508	359	3,79	26 601	33,0	1 895	71,2
Transformation des matières plastiques	53	1 193	106 286	238	2,08	23 201	21,8	1 005	43,3
Industries diverses	54	867	59 238	114	1,75	10 209	17,2	432	42,3
Ind. de mise en oeuvre du bât. et du génie civil et agricole	55	12 921	669 219	980	1,38	75 480	11,3	3 405	45,1
Récupération	56	330	11 216	16	1,27	982	8,8	32	32,2
Commerce de gros alimentaire	57	3 806	174 738	304	1,53	28 625	16,4	997	34,8
Commerce de gros non alimentaire	58	3 355	191 066	424	1,77	38 835	20,3	1 725	44,4
Commerce de gros interindustriel	59	4 849	247 792	702	2,06	63 220	25,5	2 322	36,7
Intermédiaires de commerce	60	584	37 754	115	2,08	11 950	31,7	366	30,6
Commerce de détail d'aliment. gén. de grande surface	61	1 823	217 680	339	1,89	68 818	31,6	1 688	24,5
Commerce de détail alim. de proximité ou spécialisé	62	1 874	145 828	235	1,85	28 423	19,5	911	32,0
Commerce de détail non alimentaire et non spécialisé	63	213	59 925	120	2,12	19 914	33,2	607	30,5
Commerce de détail non alimentaire spécialisé	64	4 308	196 947	332	1,83	43 367	22,0	1 174	27,1
Réparation et commerce de l'automobile	65	3 905	154 049	323	1,85	31 614	20,5	1 224	38,7
Réparations diverses	66	170	10 219	21	2,06	2 885	28,2	110	38,1
Hôtels, cafés, restaurants	67	3 402	188 563	294	1,76	35 984	19,1	1 131	31,4
Transports ferroviaires	68	7	206 457	1 804	6,91	190 228	92,1	9 478	49,8
Transports routiers, urbains, par conduite	69	3 876	243 430	658	2,50	74 543	30,6	2 870	38,5
Navigation intérieure	70	22	2 026	3	1,24	301	14,9	11	36,6

Tableau 34 (suite et fin)- Principales données 1989 - Activités économiques (Niveau 100)

ACTIVITES ECONOMIQUES (1)	Nombre d'entrepr. (2)	Nombre de salariés (3)	Dép. cons. (millions de francs) (4)	Taux de partic. financière (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 (7)	Heures de stages (milliers) (8)	Durée moyenne des stages (9)	
Transports maritimes et navigation côtière	71	45	10 145	53	2,94	3 290	32,4	320	97,4
Transports aériens	72	64	55 556	1 204	12,12	35 524	63,9	2 844	80,1
Activités annexes des transports et entrepôts	73	231	35 463	143	3,13	13 177	37,2	629	47,7
Auxiliaires de transport et agences de voyages	74	910	102 719	191	1,54	17 967	17,5	587	32,7
Télécommunications et postes	75	57	5 259	34	4,17	3 506	66,7	115	32,8
Holdings	76	191	10 178	54	2,37	3 616	35,5	141	38,9
Activités d'études, de conseil et d'assistance	77	7 247	659 503	1 992	2,37	162 993	24,7	6 812	41,8
Auxiliaires financiers et d'assurances	78	372	28 787	105	2,11	10 360	36,0	404	39,0
Promoteurs et sociétés immobilières	79	859	40 822	108	1,60	8 822	21,6	309	35,0
Location et crédit bail mobilier	80	326	27 826	141	3,59	10 708	38,5	584	54,5
Location et crédit bail immobilier	81	401	42 145	86	2,01	11 353	26,9	556	48,9
Enseignement (services marchands)	82	309	13 481	33	2,37	2 093	15,5	104	49,9
Recherche (services marchands)	83	98	10 919	54	3,19	4 012	36,7	234	58,3
Santé (services marchands)	84	2 821	225 496	338	1,41	30 607	13,6	2 120	69,3
Action sociale (services marchands)	85	1 300	83 751	88	1,33	9 243	11,0	525	56,8
Services récréatifs, culturels et sportifs (services march.)	86	512	45 615	184	2,42	13 572	29,8	747	55,1
Services divers (marchands)	87	1 644	179 221	158	1,44	17 995	10,0	497	27,6
Assurances	88	439	134 519	833	4,38	71 275	53,0	4 283	60,1
Organismes financiers	89	1 022	415 796	3 307	4,84	307 428	73,9	14 387	46,8
Administration générale	90	88	9 113	24	2,21	2 600	28,5	133	51,2
Prévoyance et sécurité sociale	91	817	231 185	992	3,55	93 301	40,4	4 767	51,1
Enseignement (services non marchands)	92	1 281	70 865	202	2,81	14 874	21,0	1 008	67,8
Recherche (services non marchands)	93	74	19 367	114	3,16	7 755	40,0	440	56,7
Santé (services non marchands)	94	25	2 595	6	1,52	636	24,5	33	52,5
Action sociale (services non marchands)	95	1 089	90 508	97	1,43	13 072	14,4	641	49,1
Serv. récréatifs, culturels et sportifs (serv. non marchands)	96	246	17 239	43	2,25	3 452	20,0	227	65,6
Services divers fournis à la collectivité (non marchands)	97	1 372	122 471	249	1,96	28 692	23,4	1 306	45,5
Services domestiques	98	6	414	1	1,36	98	23,7	3	30,5
TOTAL (*)	102 761	9 213 714	32 227	2,90	2 756 978	29,9	132 800	48,2	

(*) La somme des APE niveau 100 n'est pas tout à fait égale au SECT 38 car les deux traitements ont été effectués séparément.

Tableau 35 - Principales données sectorielles 1989 (Niveau 38)

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Entrepr. (2)	Salariés					Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 % (9)	Heures de stage milliers (10)	Ratio 10/3 heures (11)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Nombres (7)				Entr. t2 % (8)
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
Agriculture, sylviculture, pêche T01	1 664	72 396	14,8	29,4	34,4	2,4	19,0	167	97,9	17 884	42,4	24,7	849	11,7
Ind. de la viande et du lait T02	1 451	164 068	2,9	11,3	42,9	29,3	13,5	335	99,2	38 431	55,5	23,4	1 411	8,6
Autres industries alimentaires T03	2 561	204 452	6,1	16,1	39,6	25,8	12,3	558	98,2	53 350	50,5	26,1	2 173	10,6
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction T04	5	27 684	ε	-	-	2,7	97,2	221	100,0	13 725	100,0	49,6	1 268	45,8
Prod. de pétrole et gaz naturel T05	39	30 588	0,3	1,4	5,3	7,8	85,2	313	100,0	16 959	69,2	55,4	943	30,8
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau T06	155	183 091	0,3	0,9	3,2	6,8	88,7	2 354	99,4	112 129	80,6	61,2	6 401	35,0
Prod. minerais-métaux ferreux, prem. transform. de l'acier T07	199	91 063	0,4	2,3	16,3	20,3	60,7	534	98,5	42 204	69,3	46,3	2 746	30,2
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux T08	150	48 144	0,6	4,0	20,7	28,6	46,2	227	98,0	20 504	70,0	42,6	1 080	22,4
Prod. matériaux de construct. et minéraux divers T09	1 620	115 337	6,4	20,9	40,0	21,9	10,8	281	99,3	25 758	54,2	22,3	990	8,6
Industrie du verre T10	247	46 731	2,2	6,2	22,6	32,6	36,3	144	98,4	14 139	48,2	30,3	739	15,8
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthét. T11	375	109 155	0,9	4,0	25,0	18,8	51,3	696	97,9	48 150	74,1	44,1	2 658	24,4
Parachimie et ind. pharmaceut. T12	860	171 752	1,1	5,8	33,9	43,8	15,4	818	97,8	75 203	72,3	43,8	3 081	17,9
Fonderie et travail des métaux T13	5 116	313 224	7,1	24,7	46,8	16,4	5,0	659	98,8	60 681	55,3	19,4	2 609	8,3
Construction mécanique T14	4 061	334 575	4,4	17,9	45,5	22,8	9,3	858	99,0	79 445	58,6	23,7	3 443	10,3
Construction électr. et électron. T15	2 082	452 991	1,4	5,9	23,2	19,1	50,3	2 604	98,7	182 456	65,3	40,3	10 827	23,9
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre T16	723	350 341	0,5	2,4	12,2	14,6	70,4	1 387	99,2	128 926	62,4	36,8	8 172	23,3
Constr. navale et aéron., armem. T17	265	122 856	0,7	2,5	12,0	16,9	67,9	686	99,2	50 790	60,4	41,3	2 790	22,7
Ind. textile et de l'habillement T18	3 488	281 248	3,8	18,9	56,9	14,7	5,6	429	98,6	41 468	50,1	14,7	1 934	6,9
Ind. du cuir et de la chaussure T19	733	64 496	3,0	18,0	51,5	22,2	5,2	85	99,0	7 551	43,4	11,7	369	5,7
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses T20	3 178	175 795	8,6	25,1	50,1	14,8	1,3	272	98,9	22 471	43,6	12,8	883	5,0

Colonne 6 : Pourcentage des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses.

Colonne 8 : Pourcentage des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires.

Tableau 35 (suite) - Principales données sectorielles 1989 (Niveau 38)

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Entrepr. (2)	Salariés							Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	Ratio 10/3 heures (11)
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Nombres (7)	Entr. t2 % (8)				
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5								
Ind. du papier-carton T21	748	91 855	2,1	10,4	52,4	23,2	11,8	251	99,2	22 138	61,2	24,1	956	10,4	
Imprimerie, presse, édition T22	2 323	139 532	7,9	25,2	45,6	19,0	2,2	361	99,5	23 841	48,3	17,1	909	6,5	
Ind. du caoutchouc, transf, des matières plastiques T23	1 414	187 478	2,3	10,4	36,9	17,1	33,3	600	98,4	50 347	58,8	26,9	2 888	15,4	
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole T24	12 919	674 799	10,6	27,1	34,3	13,3	14,7	1 001	98,3	77 080	30,0	11,4	3 454	5,1	
Commerce de gros alimentaire T25	3 804	174 599	12,1	31,3	41,7	9,5	5,4	309	99,1	28 680	49,9	16,4	1 001	5,7	
Commerce de gros non aliment. T26	8 781	478 561	9,6	25,7	40,5	16,0	8,1	1 284	99,2	116 742	57,2	24,4	4 495	9,4	
Commerce de détail alimentaire T27	3 695	362 845	4,0	17,4	20,0	8,6	50,0	574	98,7	97 625	36,7	26,9	2 623	7,2	
Commerce de détail non aliment. T28	4 519	259 541	12,7	20,4	23,1	16,7	27,1	460	99,3	63 981	39,9	24,7	1 804	7,0	
Réparation et commerce de l'auto. T29	3 902	155 110	13,9	38,0	33,9	7,1	7,0	329	99,0	32 278	65,7	20,8	1 241	8,0	
Hôtels, cafés, restaurants T30	3 400	190 395	12,3	21,9	23,3	14,7	27,9	301	98,3	36 260	24,3	19,0	1 137	6,0	
Transports T31	5 154	658 699	3,4	11,8	21,9	10,3	52,7	4 088	98,5	338 339	49,8	51,4	16 860	25,6	
Télécommunications et postes T32	57	5 305	4,2	15,4	43,3	37,0	-	34	93,0	3 536	56,1	66,7	116	21,8	
Services marchands aux entrpr. T33	9 731	807 988	6,0	15,8	35,2	18,2	24,8	2 582	99,0	206 882	64,1	25,6	8 751	10,8	
Services marchands aux particul. T34	6 446	546 816	4,5	15,7	46,8	23,5	9,5	805	99,1	75 124	49,3	13,7	4 061	7,4	
Location et crédit-baïl immob. T35	401	42 572	3,4	12,0	47,6	14,4	22,7	87	99,5	11 511	69,8	27,0	545	12,8	
Assurances T36	439	134 471	0,7	2,9	22,0	25,2	49,2	838	99,3	71 544	76,8	53,2	4 273	31,8	
Organismes financiers T37	1 019	416 544	0,6	2,2	17,9	30,5	48,8	3 295	99,8	305 779	91,0	73,4	14 246	34,2	
Services non marchands T38	4 999	567 110	2,6	11,8	43,6	24,5	17,5	1 778	99,5	167 543	70,4	29,5	8 686	15,3	
TOTAL	102 723	9 254 807	5,1	15,4	33,1	18,2	28,2	32 605	98,8	2 781 454	51,2	30,1	133 412	14,4	

Colonne 6 : Pourcentage des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses.

Colonne 8 : Pourcentage des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires.

Tableau 36 - Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille - 1989

SECTEUR		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. et plus	TOTAL
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	1,21	1,27	1,81	1,39	*	2,24
Industries de la viande et du lait	T 02	1,14	1,28	1,60	2,09	3,07	1,93
Autres industries alimentaires	T 03	1,15	1,29	1,83	2,81	2,79	2,15
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	*	/	/	*	5,90	5,84
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	1,90	1,98	3,79	*	4,45	4,32
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	2,81	1,98	3,24	2,84	8,76	8,16
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	1,56	1,41	2,34	4,01	4,72	4,18
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	1,26	1,39	2,31	3,08	3,77	3,22
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	1,18	1,33	1,86	2,29	3,32	2,01
Industrie du verre	T 10	1,06	1,35	2,29	3,02	2,38	2,50
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthétiques	T 11	1,31	1,63	3,06	3,69	4,56	3,91
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	1,27	1,48	2,50	3,56	3,94	3,14
Fonderie et travail des métaux	T 13	1,20	1,36	1,90	2,57	2,77	1,87
Construction mécanique	T 14	1,14	1,40	1,77	2,65	3,14	2,03
Construction électrique et électronique	T 15	1,38	1,50	2,25	3,15	5,19	4,02
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	1,26	1,34	1,93	3,04	3,64	3,31
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	1,27	1,43	2,05	2,48	3,72	3,32
Ind. textile et de l'habillement	T 18	1,14	1,33	1,59	2,08	2,30	1,65
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	1,15	1,21	1,46	1,85	*	1,49
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	1,25	1,24	1,48	2,22	*	1,52
Ind. du papier-carton	T 21	1,10	1,32	1,75	2,96	2,99	2,17
Imprimerie, presse, édition	T 22	1,27	1,33	1,72	2,35	*	1,73
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	1,23	1,36	1,97	2,82	4,24	2,85
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	1,18	1,24	1,34	1,60	1,58	1,38
Commerce de gros alimentaire	T 25	1,26	1,29	1,70	1,73	2,29	1,55
Commerce de gros non alimentaire	T 26	1,34	1,39	1,93	2,82	2,92	1,97
Commerce de détail alimentaire	T 27	1,15	1,26	1,48	1,64	2,33	1,88
Commerce de détail non alimentaire	T 28	1,24	1,30	1,65	2,28	2,79	1,89
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	1,42	1,73	1,72	2,33	3,08	1,84
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	1,19	1,34	1,59	2,05	2,46	1,76
Transports	T 31	1,35	1,27	1,81	2,37	7,31	4,96
Services marchands aux entreprises	T 33	1,57	1,75	2,41	3,22	2,28	2,35
Services marchands aux particuliers	T 34	1,24	1,34	1,41	1,75	2,37	1,58
Location et crédit-bail immobilier	T 35	1,50	1,55	2,30	2,75	*	1,99
Assurances	T 36	1,64	1,99	2,97	3,50	5,64	4,38
Organismes financiers	T 37	2,70	2,45	4,08	4,90	5,08	4,76
Services non marchands	T 38	1,51	1,78	2,57	2,91	3,95	2,81
TOTAL		1,31	1,43	2,02	2,92	4,67	2,89

(*) Données non fournies car il y a moins de 3 entreprises de cette taille dans ce secteur.

Tableau 37 - Pourcentages t2 des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires (*) par secteur - 1989 -

CLASSE DE TAILLE	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
	///	///	///	///	///	///
SECTEUR						
01 AGRIC., SYLVIC., PECHE	26.0	49.3	76.4	100.0	100.0	42.4
02 IND. VIANDE ET LAIT	29.1	45.0	79.4	96.2	100.0	55.5
03 AUTRES IND. AGRIC. & ALIM.	29.0	44.2	84.9	100.0	100.0	50.5
04 PROD. COMBUSTIBLES	100.0	0.0	0.0	100.0	100.0	100.0
05 PETROLE & GAZ	33.3	62.8	75.0	100.0	100.0	69.7
06 ELECTRICITE GAZ & EAU	64.9	71.2	95.6	100.0	100.0	80.5
07 MINERAIS & METAUX FERREUX	20.0	48.3	87.9	100.0	100.0	69.2
08 MINERAIS, METAUX NON FERREUX	52.6	46.5	91.0	100.0	100.0	70.3
09 MATERIAUX DE CONTR. & MINERAUX DIVERS	29.0	54.3	87.3	96.4	100.0	54.2
10 INDUSTRIE DU VERRE	15.2	35.9	80.6	100.0	100.0	48.3
11 FIBRES ARTIFICIELES & SYNTHETIQUES	32.6	73.2	88.1	95.2	100.0	74.2
12 INDUST. PHARMACEUTIQUE	38.7	60.5	88.0	100.0	100.0	72.4
13 TRAVAIL DES METAUX	35.3	53.5	82.9	100.0	100.0	55.3
14 CONSTR. MECANIQUE	33.7	53.1	85.4	98.8	100.0	58.6
15 CONSTR. ELECTR. & ELECTRONIQUE	42.3	52.9	87.2	97.9	100.0	65.3
16 AUTO & MATERIELS DE TRANSPORT	20.3	45.8	86.3	98.2	100.0	62.4
17 CONSTR. NAVALE, AERONAUTIQUE & ARMEM	31.9	42.8	81.9	100.0	100.0	60.3
18 TEXTILE & HABILLEMENT	30.0	37.5	76.5	100.0	100.0	50.1
19 CUIR & CHAUSSURE	5.0	34.9	72.6	100.0	100.0	43.4
20 BOIS & AMEUBLEMENT	19.0	43.1	76.3	100.0	100.0	43.6
21 PAPIER & CARTON	24.8	45.5	88.1	100.0	100.0	61.2
22 IMPRIMERIE, PRESSE ET EDITION	25.4	48.8	78.7	87.1	100.0	48.3
23 CAOUTCHOUC & MATIERES PLASTIQUES	26.8	50.5	82.6	100.0	100.0	58.8
24 BATIMENT & GENIE CIVIL & AGRICOLE	15.9	28.5	64.0	91.7	86.4	30.0
25 COMMERCE GROS ALIMENTAIRE	35.5	50.0	80.5	100.0	100.0	50.0
26 COMMERCE GROS NON ALIMENTAIRE	41.8	57.4	82.9	97.7	100.0	57.2
27 COMMERCE DETAIL ALIMENTAIRE	15.9	35.9	63.3	96.8	100.0	36.7
28 COMMERCE DETAIL NON ALIMENTAIRE	27.6	45.2	72.8	95.5	100.0	39.9
29 REPARATION AUTOMOBILE	47.6	72.3	88.4	91.7	100.0	65.7
30 HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	15.4	22.3	64.3	96.4	100.0	24.3
31 TRANSPORTS	27.8	46.4	82.5	98.6	100.0	49.8
32 TELECOMMUNICATIONS ET POSTES	20.0	52.8	85.8	100.0	0.0	55.3
33 SERV. MARCHANDS AUX ENTREPRISES	53.4	62.4	81.0	92.3	85.7	64.1
34 SERV. MARCHANDS AUX PARTICULIERS	31.3	42.4	70.3	95.8	100.0	49.3
35 LOCATION ET CREDIT-BAIL IMMOBILIERS	40.9	64.0	94.3	100.0	100.0	69.9
36 ASSURANCES	46.2	61.2	91.1	100.0	100.0	76.8
37 ORGANISMES FINANCIERS	79.5	84.7	96.2	98.5	100.0	90.9
38 SERVICES NON MARCHANDS	57.1	64.1	83.2	93.3	100.0	70.4
TOTAL	32.0	48.0	79.2	96.8	98.2	51.2

(*) Dans les stagiaires sont compris : le plan de formation, les FAF et les CIF.

Tableau 38 - Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages (*) par secteur - 1989

CLASSE DE TAILLE	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
	///	///	///	///	///	///
SECTEUR						
01 AGRIC., SYLVIC., PECHE	6.9	9.2	22.4	34.1	65.6	24.7
02 IND. VIANDE ET LAIT	3.4	7.7	19.5	30.5	38.1	23.4
03 AUTRES IND. AGRIC. & ALIM.	4.7	10.1	23.0	40.5	37.5	26.1
04 PROD. COMBUSTIBLES	9.1	0.0	0.0	53.9	49.5	49.6
05 PETROLE & GAZ	4.7	25.1	39.6	52.8	57.3	55.4
06 ELECTRICITE GAZ & EAU	17.0	17.6	39.8	43.3	64.0	61.2
07 MINERAIS & METAUX FERREUX	13.1	11.0	28.7	48.2	52.0	46.3
08 MINERAIS, METAUX NON FERREUX	6.7	8.0	32.7	43.8	49.7	42.6
09 MATERIAUX DE CONTR. & MINERAUX DIVERS	4.3	9.6	21.2	31.4	43.4	22.3
10 INDUSTRIE DU VERRE	2.7	4.5	20.9	44.9	29.0	30.3
11 FIBRES ARTIFICIELES & SYNTHETIQUES	7.7	19.4	36.2	48.2	49.0	44.1
12 INDUST. PHARMACEUTIQUE	6.1	14.5	37.6	51.2	49.8	43.8
13 TRAVAIL DES METAUX	5.5	8.5	20.9	33.1	33.0	19.4
14 CONSTR. MECANIQUE	5.7	8.1	22.3	35.8	39.6	23.7
15 CONSTR. ELECTR. & ELECTRONIQUE	8.8	11.1	25.1	38.6	52.2	40.3
16 AUTO & MATERIELS DE TRANSPORT	5.2	6.0	23.1	37.9	40.2	36.8
17 CONSTR. NAVALE, AERONAUTIQUE & ARMEMENT	5.3	6.7	18.3	33.2	49.1	41.3
18 TEXTILE & HABILLEMENT	7.3	4.6	14.3	26.1	28.6	14.7
19 CUIR & CHAUSSURE	2.6	4.3	10.8	23.0	4.1	11.7
20 BOIS & AMEUBLEMENT	2.9	5.0	14.1	27.0	14.9	12.8
21 PAPIER & CARTON	4.3	7.4	20.3	35.1	37.6	24.1
22 IMPRIMERIE, PRESSE ET EDITION	4.1	8.2	19.3	27.1	32.3	17.1
23 CAOUTCHOUC & MATIERES PLASTIQUES	3.9	7.3	21.0	32.4	38.1	26.9
24 BATIMENT & GENIE CIVIL & AGRICOLE	2.8	3.5	10.7	19.5	26.5	11.4
25 COMMERCE GROS ALIMENTAIRE	6.7	8.7	21.0	25.1	32.3	16.4
26 COMMERCE GROS NON ALIMENTAIRE	9.4	14.0	26.7	36.9	38.8	24.4
27 COMMERCE DETAIL ALIMENTAIRE	3.0	7.2	16.5	27.3	39.7	26.9
28 COMMERCE DETAIL NON ALIMENTAIRE	5.9	9.1	21.2	40.0	38.5	24.7
29 REPARATION AUTOMOBILE	11.5	17.4	20.8	27.8	50.5	20.8
30 HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	2.5	5.2	18.6	30.0	31.8	19.0
31 TRANSPORTS	4.8	7.0	20.7	32.5	80.6	51.4
32 TELECOMMUNICATIONS ET POSTES	7.2	18.1	41.7	122.8	0.0	66.7
33 SERV. MARCHANDS AUX ENTREPRISES	17.3	20.3	27.7	36.4	20.1	25.6
34 SERV. MARCHANDS AUX PARTICULIERS	7.8	7.8	11.6	18.4	25.4	13.7
35 LOCATION ET CREDIT-BAIL IMMOBILIERS	8.2	15.0	32.2	36.0	19.7	27.0
36 ASSURANCES	14.1	18.3	34.2	46.5	67.8	53.2
37 ORGANISMES FINANCIERS	31.2	34.5	52.5	64.3	89.0	73.4
38 SERVICES NON MARCHANDS	16.3	17.1	28.6	33.2	37.0	29.5
TOTAL	7.3	10.0	22.0	36.1	50.7	30.1

(*) Dans les stagiaires sont compris : le plan de formation, les FAF et les CIF.

**Tableau 39 - Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages (*) par secteur
(Comparaison hommes-femmes) - 1989**

CLASSE DE TAILLE		10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
		///	///	///	///	///	///
SECTEUR	SEXE						
01 AGRIC. SYLVI-C., PÊCHE	HOM	2.6	3.4	12.0	13.2	56.6	16.6
	FEM	0.4	1.2	3.3	11.1	9.0	3.5
02 IND. VIANDE ET LAIT	HOM	0.7	2.4	7.8	15.6	23.8	11.4
	FEM	0.7	0.7	3.4	5.7	10.7	4.7
03 AUTRES IND. AGRIC. & ALIM.	HOM	1.3	4.7	12.7	25.7	29.0	16.1
	FEM	1.0	2.3	4.8	12.4	7.5	6.4
04 PROD. COMBUSTIBLES	HOM	0.0	0.0	0.0	33.4	47.5	47.1
	FEM	9.1	0.0	0.0	20.0	1.3	1.8
05 PETROLE & GAZ	HOM	3.5	5.2	32.5	42.6	44.9	43.4
	FEM	0.0	2.3	7.0	10.0	12.2	11.6
06 ELECTRICITE GAZ & EAU	HOM	14.7	13.4	32.1	35.1	54.2	51.7
	FEM	2.1	2.6	5.5	7.3	9.6	9.3
07 MINERAIS & METAUX FERREUX	HOM	10.1	6.4	21.3	39.4	47.2	40.3
	FEM	0.8	1.7	2.7	4.9	3.7	3.7
08 MINERAIS, MET-AUX NON FERREUX	HOM	2.2	5.4	23.5	37.1	43.5	35.8
	FEM	3.7	1.8	4.0	5.3	5.8	5.1
09 MATERIAUX DE CONTR. & MINERAUX DIVERS	HOM	2.9	6.3	16.7	24.2	39.9	17.8
	FEM	0.5	1.8	2.5	4.1	3.2	2.6
10 INDUSTRIE DU VERRE	HOM	1.2	1.8	13.7	39.2	27.1	25.8
	FEM	0.2	0.7	3.9	5.1	1.5	3.1
11 FIBRES ARTIFICIELES & SYNTHETIQUES	HOM	2.4	10.1	27.4	37.1	39.2	34.4
	FEM	2.5	4.5	7.1	8.2	9.3	8.3
12 INDUST. PHARMACEUTI-QUE	HOM	2.8	6.5	17.9	26.2	34.0	23.2
	FEM	2.2	5.0	15.7	24.5	15.3	18.7
13 TRAVAIL DES METAUX	HOM	2.2	4.5	13.1	26.1	28.5	13.1
	FEM	0.7	0.9	2.5	5.2	4.3	2.5
14 CONSTR. MECANIQUE	HOM	2.4	4.0	14.6	26.4	31.0	16.4
	FEM	0.5	1.2	3.2	6.4	8.0	3.9
15 CONSTR. ELECTR. & ELECTRONIQUE	HOM	4.5	5.5	15.1	24.1	37.9	27.6
	FEM	2.5	2.6	6.1	10.4	13.2	10.2
16 AUTO & MATERIELS DE TRANSPORT	HOM	2.7	2.8	13.0	26.4	35.0	30.1
	FEM	1.3	0.7	4.4	6.7	4.6	4.8
17 CONSTR. NAVALE, AERON-AUTIQUE & ARMEMEN	HOM	2.2	3.0	13.6	26.1	41.2	34.1
	FEM	1.0	1.1	2.9	4.6	7.1	6.0
18 TEXTILE & HABILLEMENT	HOM	3.1	1.5	5.2	14.2	13.5	6.2
	FEM	3.9	1.9	5.2	8.9	14.1	5.6
19 CUIR & CHAUSSURE	HOM	2.2	1.4	2.9	9.3	3.6	4.1
	FEM	0.4	1.3	3.5	10.2	0.4	4.3
20 BOIS & AMEUBLEMENT	HOM	0.9	2.2	6.9	15.4	12.3	6.5
	FEM	0.8	1.6	3.0	7.5	2.6	3.1
21 PAPIER & CARTON	HOM	1.4	3.1	11.9	27.9	29.9	16.6
	FEM	0.8	2.0	3.7	5.6	7.7	4.3
22 IMPRIMERIE, P-RESSE ET EDITION	HOM	1.5	3.1	10.7	17.1	19.9	9.5
	FEM	0.9	3.1	6.0	7.6	12.4	5.3
23 CAOUTCHOUC & MATIERES PLASTIQUES	HOM	1.0	2.6	9.9	22.5	30.4	17.9
	FEM	1.2	1.6	3.4	5.8	4.8	4.0

(*) Dans les stagiaires sont compris : le plan de formation, les FAF et les CIF.

**Tableau 39 (suite) - Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages (*) par secteur
(Comparaison hommes-femmes) - 1989**

CLASSE DE TAILLE		10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
		///	///	///	///	///	///
SECTEUR	SEXE						
24 BATIMENT & GENIE CIVIL & AGRICOLE	HOM	1.2	1.4	5.0	10.2	10.5	5.1
	FEM	0.2	0.4	0.8	1.2	2.0	0.9
25 COMMERCE GROS ALIMENTAIRE	HOM	2.1	2.8	8.6	8.9	15.0	6.4
	FEM	1.0	1.7	2.8	5.3	6.5	2.7
26 COMMERCE GROS NON ALIMENTAIRE	HOM	4.3	6.2	15.0	26.3	26.6	14.5
	FEM	2.4	3.6	7.0	9.6	11.8	6.5
27 COMMERCE DETAIL ALIMENTAIRE	HOM	0.9	0.9	3.5	9.5	15.4	9.4
	FEM	0.6	2.2	5.7	14.1	18.3	11.9
28 COMMERCE DETAIL NON ALIMENTAIRE	HOM	2.7	3.3	6.8	19.2	14.5	9.7
	FEM	1.8	2.8	9.4	18.7	16.9	10.7
29 REPARATION AUTOMOBILE	HOM	8.5	13.4	17.1	21.4	37.4	16.2
	FEM	1.7	1.6	2.4	4.5	5.3	2.4
30 HOTELS, CAFES-RESTAURANTS	HOM	0.8	1.8	8.1	15.9	17.1	9.5
	FEM	0.5	1.3	5.9	10.4	14.6	7.3
31 TRANSPORTS	HOM	3.0	4.0	14.6	24.3	68.5	42.4
	FEM	1.5	1.9	4.4	6.2	11.4	7.9
32 TELECOMMUNICATIONS ET POSTES	HOM	0.0	15.0	26.8	87.8	0.0	46.4
	FEM	4.5	2.0	14.4	33.6	0.0	19.2
33 SERV. MARCHANDS AUX ENTREPRISES	HOM	6.0	9.4	14.0	21.5	10.1	13.2
	FEM	7.3	7.7	9.8	11.5	8.4	9.3
34 SERV. MARCHANDS AUX PARTICULIERS	HOM	2.0	1.7	2.7	6.4	12.9	4.3
	FEM	2.9	3.5	4.2	6.7	7.9	5.0
35 LOCATION ET CREDIT-BAIL IMMOBILIERS	HOM	2.3	4.5	10.7	14.1	3.4	8.5
	FEM	2.1	5.6	8.0	9.1	15.9	9.5
36 ASSURANCES	HOM	6.2	6.3	15.2	21.5	36.5	26.9
	FEM	5.6	8.5	15.9	22.1	29.0	23.6
37 ORGANISMES FINANCIERS	HOM	8.5	14.9	28.1	35.9	46.4	39.0
	FEM	8.4	12.1	20.2	27.4	42.2	32.9
38 SERVICES NON MARCHANDS	HOM	3.8	5.1	8.1	8.7	11.8	8.4
	FEM	7.5	7.1	14.6	17.8	18.2	14.9
TOTAL	HOM	3.0	4.3	11.0	21.0	35.4	18.3
	FEM	2.1	2.8	6.3	11.3	13.1	8.4

(*) Dans les stagiaires sont compris : le plan de formation, les FAF et les CIF.

Tableau 40 - Durée moyenne des stages, selon la formation des stagiaires, par secteur - 1989
(en heures)

SECTEUR		Manoeuvres Ouvriers non qual.	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	43	32	45	57	52	47
Industries de la viande et du lait	T 02	25	38	40	39	39	37
Autres industries alimentaires	T 03	35	44	35	41	44	41
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	124	95	58	61	54	92
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	66	58	63	54	53	56
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	53	56	66	59	48	57
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	60	67	55	70	49	65
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	53	51	45	58	53	53
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	30	43	35	40	35	38
Industrie du verre	T 10	55	54	37	53	47	52
Chimie de base, prod. fils et fibres arti- ficiels et synthétiques	T 11	147	60	52	54	46	55
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	29	44	34	43	42	41
Fonderie et travail des métaux	T 13	33	47	39	46	41	43
Construction mécanique	T 14	36	44	39	48	42	43
Construction électrique et électronique	T 15	46	58	56	64	61	59
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	50	72	48	68	60	63
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	47	64	41	59	51	55
Ind. textile et de l'habillement	T 18	54	55	38	41	38	47
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	88	50	35	37	30	49
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	41	37	35	45	40	39
Ind. du papier-carton	T 21	46	43	36	49	42	43
Imprimerie, presse, édition	T 22	29	46	37	36	35	38
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	63	64	41	62	43	57
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	76	53	40	41	31	45
Commerce de gros alimentaire	T 25	37	37	33	34	37	35
Commerce de gros non alimentaire	T 26	40	36	40	39	37	39
Commerce de détail alimentaire	T 27	25	19	24	37	36	27
Commerce de détail non alimentaire	T 28	41	30	26	38	29	28
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	36	44	36	35	33	38
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	26	23	29	35	35	31
Transports	T 31	83	48	45	46	62	50
Services marchands aux entreprises	T 33	33	38	37	51	43	42
Services marchands aux particuliers	T 34	43	42	67	55	42	54
Location et crédit-bail immobilier	T 35	41	30	55	50	43	47
Assurances	T 36	110	68	69	49	49	60
Organismes financiers	T 37	54	64	52	43	46	47
Services non marchands	T 38	42	64	49	59	50	52
TOTAL		50	51	44	50	46	48

Tableau 41 - Principales données 1989 - Activités économiques
(Niveaux 14 et 3)

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Nombres d'entreprises (2)	Salariés					Dépenses consenties (millions de francs) (5)	Taux de part. fin. (6)	Nombres de stagiaires (7)	Ratio 7/3 % (8)	Heures de stage (milliers) (9)	Ratio 9/3 (heures) (10)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)										
			Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4							Cl. 5
Agriculture, sylviculture, pêche U01	1 664	72 396	14,8	29,4	34,4	2,4	19,0	167	2,24	17 884	24,7	849	11,7
Industries agricoles et alimentaires U02	4 012	368 520	4,7	14,0	41,1	27,3	12,9	893	2,06	91 781	24,9	3 584	9,7
Production et distribution d'énergie U03	199	241 363	0,3	0,9	3,1	6,5	89,2	2 888	7,24	142 813	59,2	8 612	35,7
Industrie des biens intermédiaires U04	9 869	1 002 987	3,8	14,1	37,2	19,8	25,1	3 392	2,71	283 921	28,3	14 666	14,6
Industrie des biens d'équipement U05	7 131	1 260 763	1,9	7,8	25,0	18,6	46,7	5 535	3,26	441 617	35,0	25 232	20,0
Industrie des biens de consommation U06	10 582	832 823	4,9	18,5	48,4	22,1	6,1	1 965	2,03	170 534	20,5	7 176	8,6
Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole U07	12 919	674 799	10,6	27,1	34,3	13,3	14,7	1 001	1,38	77 080	11,4	3 454	5,1
Sous-Total Industrie U02 à U07	44 712	4 381 255	4,4	14,4	33,8	18,8	28,6	15 674	2,86	1 207 746	27,6	62 724	14,3
Commerce U08	20 799	1 275 546	9,0	23,0	31,3	13,2	23,5	2 627	1,88	307 028	24,1	9 923	7,8
Transports et télécommunications U09	5 211	664 004	3,4	11,8	22,0	10,5	52,3	4 122	4,95	341 875	51,5	16 976	25,6
Services marchands U10	23 479	1 700 309	6,9	18,5	37,5	18,5	18,6	4 017	2,05	350 544	20,6	15 190	8,9
Location et crédit baïl immobiliers U11	401	42 572	3,4	12,0	47,6	14,4	22,7	87	1,99	11 511	27,0	545	12,8
Assurances U12	439	134 471	0,7	2,9	22,0	25,2	49,2	838	4,38	71 544	53,2	4 273	31,8
Organismes financiers U13	1 019	416 544	0,6	2,2	17,9	30,5	48,8	3 295	4,76	305 779	73,4	14 246	34,2
Services non marchands U14	4 999	567 710	2,6	11,8	43,6	24,5	17,5	1 778	2,81	167 543	29,5	8 686	15,3
Sous-Total Tertiaire U08 à U14	56 347	4 801 156	5,7	16,1	32,4	17,9	27,9	16 764	2,91	1 555 824	32,4	69 839	14,5
TOTAL	102 723	9 254 807	5,1	15,4	33,1	18,2	28,2	32 605	2,89	2 781 454	30,1	133 412	14,4

Tableau 42 - Evolution de l'effectif salariés, du taux de participation financière et du taux de stagiaires de 1975 à 1989
(Niveau 38) - Le chiffre du bas correspond au pourcentage d'évolution base 100 en 1975

SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Nombre de salariés				Taux de participation financière				Taux de stagiaires			
	1975	1980	1985	1989	1975	1980	1985	1989	1975	1980	1985	1989
<u>Primaire</u>												
Agriculture, sylviculture, pêche	105 956	92 465 87	81 244 77	72 396 68	1,16	1,33 115	1,72 148	2,24 193	23,1	23,1 100	20,6 89	24,7 107
<u>Secondaire</u>												
Industries de la viande et du lait	142 879	165 357 116	164 512 115	164 068 115	1,04	1,23 118	1,39 134	1,93 186	19,5	15,4 79	15,8 81	23,4 120
Autres industries alimentaires	257 618	237 144 92	219 142 85	204 452 79	1,15	1,32 115	1,57 137	2,15 187	15,5	16,1 104	18,1 117	26,1 168
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	88 312	63 637 72	48 360 55	27 684 31	3,91	4,30 110	4,22 108	5,84 149	32,8	47,0 143	46,6 142	49,6 151
Prod. de pétrole et gaz naturel	46 853	43 737 93	37 534 80	30 588 65	3,30	3,34 101	3,59 109	4,32 131	42,8	42,8 100	46,2 108	55,4 129
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	160 219	141 876 89	183 076 114	183 091 114	3,80	5,42 143	7,01 184	8,16 215	23,4	40,1 171	45,6 195	61,2 262
Prod. minerais-métaux ferreux, première transf. de l'acier	222 528	157 669 71	121 478 55	91 063 41	1,81	1,72 95	2,77 153	4,18 231	20,9	18,5 89	34,5 165	46,3 222
Prod. minerais, métaux et demi- produits non ferreux	61 161	70 039 115	56 748 93	48 144 79	1,80	2,08 116	2,91 162	3,22 179	24,9	29,7 119	29,5 118	42,6 171
Prod. matériaux de construct. et minéraux divers	172 271	152 953 89	119 591 69	115 337 67	1,23	1,44 117	1,62 132	2,01 163	13,3	14,1 106	15,7 118	22,3 168
Industrie du verre	71 027	61 722 87	51 988 73	46 731 66	1,62	1,42 88	1,96 121	2,50 154	21,5	19,5 91	23,6 110	30,3 141
Chimie de base, prod. fils et fibres artif. et synthétiques	171 790	138 965 81	117 472 68	109 155 64	1,83	1,94 106	2,54 139	3,91 214	26,5	24,8 94	31,6 119	44,1 166
Parachimie et ind. pharma.	165 674	166 442 100	166 019 100	171 752 104	1,59	1,84 116	2,29 144	3,14 197	23,5	25,6 109	30,8 131	43,8 186
Fonderie et travail des métaux	461 540	415 701 90	315 838 68	313 224 68	1,14	1,19 104	1,35 118	1,87 164	11,6	10,4 90	13,0 112	19,4 167
Construction mécanique	469 653	430 647 92	348 038 74	334 575 71	1,09	1,26 116	1,49 137	2,03 186	13,4	13,3 99	16,7 125	23,7 177
Construction électrique et électronique	561 326	499 785 89	526 040 94	452 991 81	1,87	1,83 98	3,35 179	4,02 215	20,5	19,2 94	30,1 147	40,3 197
Constr. véhicules auto et autres mat. de transp. terr.	513 736	487 556 95	386 866 75	350 341 68	1,51	1,68 111	2,19 145	3,31 219	14,2	18,1 127	24,0 169	36,8 259
Constr. navale et aéronautique, armement	157 344	146 566 93	141 896 90	122 856 78	1,34	1,38 103	2,11 157	3,32 248	17,9	19,9 111	30,3 169	41,3 231
Ind. text. et de l'habillement	556 576	455 448 82	361 692 65	281 248 51	1,02	1,14 112	1,22 120	1,65 162	9,4	9,3 99	11,7 124	14,7 156
Ind. du cuir et de la chauss.	106 402	98 373 92	79 282 75	64 496 61	1,01	1,12 111	1,21 120	1,49 148	9,4	9,5 101	9,3 99	11,7 124
Ind. du bois, de l'ameublem., ind. diverses	264 552	251 670 95	193 412 73	175 795 66	0,91	1,10 121	1,14 125	1,52 167	8,9	7,9 89	8,6 97	12,8 144

Tableau 42 (suite) - Evolution de l'effectif salariés, du taux de participation financière et du taux de stagiaires de 1975 à 1989
(Niveau 38) - Le chiffre du bas correspond au pourcentage d'évolution base 100 en 1975

SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Nombre de salariés				Taux de participation financière				Taux de stagiaires			
	1975	1980	1985	1989	1975	1980	1985	1989	1975	1980	1985	1989
Ind. du papier-carton	122 491	101 201 83	91 477 75	91 855 75	1,16	1,18 102	1,51 130	2,17 187	18,8	15,3 81	18,8 100	24,1 128
Imprimerie-presse-édition	170 899	163 581 96	151 667 89	139 532 82	1,03	1,30 126	1,26 122	1,73 168	10,6	10,4 98	12,1 114	17,1 161
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	206 748	202 057 98	176 912 86	187 478 91	1,46	2,10 144	1,97 135	2,85 195	15,7	16,4 104	19,3 123	26,9 171
<u>Sous-total secondaire</u> <u>BIP</u>	5 151 599	4 652 126 90	4 059 040 79	3 706 456 72	1,53	1,72 112	2,35 154	3,09 202	16,6	17,1 103	21,7 131	30,5 184
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	1 077 236	942 813 88	681 556 63	674 799 63	1,03	1,13 110	1,17 114	1,38 134	4,5	3,1 69	7,2 160	11,4 253
<u>Tertiaire</u>												
Commerce de gros alimentaire	192 748	212 521 110	192 921 100	174 599 91	0,92	1,14 124	1,24 135	1,55 168	11,3	10,9 96	11,4 101	16,4 145
Commerce de gros non aliment.	497 225	521 352 105	477 867 96	478 561 96	1,18	1,32 112	1,51 128	1,97 167	15,7	14,4 92	17,7 113	24,4 155
Commerce de détail alimentaire	274 359	313 479 114	339 769 124	362 845 132	1,07	1,23 115	1,43 134	1,88 176	19,5	17,1 88	20,4 105	26,9 138
Commerce de détail non aliment.	278 952	291 845 105	257 733 92	259 541 93	0,95	1,12 118	1,32 139	1,89 199	15,1	14,3 95	18,9 125	24,7 164
Réparation et commerce de l'automobile	159 521	180 234 113	156 439 98	155 110 97	0,97	1,28 132	1,45 149	1,84 190	16,2	18,5 114	19,5 120	20,8 128
Hôtels, cafés, restaurants	132 839	153 348 115	180 224 136	190 395 143	0,88	1,07 122	1,30 148	1,76 200	6,3	11,0 175	13,6 216	19,0 302
Transports	679 791	685 737 101	688 066 101	658 699 97	3,35	3,59 107	3,62 108	4,96 148	40,3	40,0 99	42,7 106	51,4 128
Télécommunications et postes	2 413	2 372	3 416	5 305	← non significatif →							
Services marchands aux entr.	442 643	586 286 132	633 870 143	807 988 183	1,29	1,53 119	1,84 143	2,35 182	17,3	16,5 95	21,3 123	25,6 148
Services marchands aux part.	397 543	475 968 120	525 427 132	546 816 138	1,05	1,24 118	1,43 136	1,58 150	7,4	7,9 107	10,2 138	13,7 185
Location et crédit-bail immob.	19 924	25 425 128	26 583 133	42 572 214	1,22	1,21 99	1,36 111	1,99 163	13,1	10,3 79	13,5 103	27,0 206
Assurances	126 370	142 231 113	137 950 109	134 471 106	2,16	2,61 121	3,06 142	4,38 203	38,9	40,5 104	39,8 102	53,2 137
Organismes financiers	353 466	367 756 104	417 136 118	416 544 118	3,14	3,15 100	3,67 117	4,76 152	50,7	52,0 103	59,6 118	73,4 145
Services non marchands	428 260	514 518 120	588 516 137	567 710 133	2,37	2,37 100	2,37 100	2,81 119	19,7	19,5 99	24,0 122	29,5 150
<u>Sous-total tertiaire</u>	3 986 054	4 473 072 112	4 625 917 116	4 801 156 120	1,91	2,07 108	2,29 120	2,91 152	23,5	22,8 97	25,7 109	32,4 138
TOTAL	10 320 845	10 160 476 98	9 447 767 92	9 254 807 90	1,63	1,82 112	2,24 137	2,89 177	17,6	18,1 103	23,0 131	30,1 171

***Fac-similé des
déclarations 2483
des années 1989 et 1990***

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter C à 235 ter K du Code général des impôts et L 950-2 à L 950-7 du Code du travail et article 27 de la loi n° 84-593 du 13 juillet 1984 relative à l'éducation professionnelle.

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes).	
Dépenses de formation interne	Frais de personnel formateur ① _____
	Frais de personnel non formateur ② _____
	Fournitures, matières d'œuvre et autres frais de fonctionnement ③ _____
Total → ④ _____	
Dépenses d'équipement en matériel et de locaux ⑤ _____	
Dépenses de formation externe	Plan de formation (§ A du cadre H) ⑥ _____
	Congés individuels de formation (§ B du cadre H) ⑦ _____
Rémunérations des stagiaires ⑧ _____	
Dépenses de transport et d'hébergement ⑨ _____	
Dépenses de conseil en formation ⑩ _____	
Dépenses exposées dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle ⑪ _____	
Versements à des fonds d'assurance formation (case ① du cadre J) ⑫ _____	
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel formation (case ⑩ du cadre B, case ② du cadre J) ⑬ _____	
Versements à des organismes dont le programme d'études, de recherches et d'expérimentations est agréé (case ③ du cadre J) ⑭ _____	
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle continue et versements assimilés ⑮ _____	
Part de la contribution pour frais de chambres de commerce et d'industrie affectée à la formation professionnelle continue ⑯ _____	
Financement d'actions de formation au bénéfice de travailleurs privés d'emploi (case ④ du cadre J) ⑰ _____	
Financement des formations professionnelles en alternance (case ⑤ du cadre J) ⑱ _____	
Financement des conventions de conversion ⑲ _____	
Total ⑳ _____	
Subventions effectivement perçues en 1990 ㉑ _____	
DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 20 – ligne 21) (case ③ du cadre B) ㉒ _____	

E NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (voir notice)						
1	Ouvriers non qualifiés 2	Ouvriers qualifiés 3	Employés 4	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires 5	Ingénieurs et cadres 6	TOTAL 7
PLAN DE FORMATION						
- Stagiaires pris en charge en totalité par l'employeur	Hommes ②					
	Femmes ③					
	Total ④					
- Stagiaires pris en charge totalement ou partiellement par un fonds d'assurance formation ⑤						
- Heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur ⑥						
- Heures de stage prises en charge totalement ou partiellement par un fonds d'assurance formation ⑦						
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION						
- Stagiaires pris en charge par un organisme paritaire agréé ⑧						
- Stagiaires pris en charge exclusivement par l'employeur ou bénéficiant d'une simple autorisation d'absence ⑨						
- Heures de stage prises en charge ⑩						
FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN ALTERNANCE						
- Nombre de bénéficiaires de contrats de qualification, d'adaptation et de réinsertion en alternance ⑪						
- Nombre de bénéficiaires de contrats emploi-solidarité et de retour à l'emploi ⑫						
- Heures de stages prises en charge au titre de contrats de qualification, d'adaptation et de réinsertion en alternance ⑬						
- Heures de stages prises en charge au titre de contrats emploi-solidarité et de retour à l'emploi ⑭						

F RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE (voir notice)					
		Moins de 25 ans	De 25 ans à 39 ans	40 ans et plus	Total
Nombre de stagiaires	Hommes ①				
	Femmes ②				

G NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE (voir notice)		
		Total
Moins de 50 salariés		
De 50 à 199 salariés		
200 salariés et plus		

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Rég.	Dép.	N° d'ordre
------	------	------------

DU _____ 19 ____ AU _____ 19 ____ .
qui doit être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 5-04-1991.)
613 du 12 juillet 1990.

A	NOM - PRÉNOM OU DÉNOMINATION	N° SIREN du principal établissement	Code APE
	ADRESSE du principal établissement au 1^{er} janvier 1991	<i>En cas de changement, adresse au 1^{er} janvier 1990</i>	

Activité principale (en clair)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX <i>(voir notice)</i>		Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	TOTAL
1		2	3	4	5	6	7
NOMBRE DE HOMMES	2						
NOMBRE DE FEMMES	3						
SALARIÉS : TOTAL	4						

DONT : - Apprentis ⑧

- Bénéficiaires de contrats de qualification, d'adaptation et de réinsertion en alternance ⑨

- Bénéficiaires de contrats emploi-solidarité et de retour à l'emploi ⑩

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT À L'ENTREPRISE
(arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes) (voir notice)

Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période ① F

Montant de la participation incombant à l'employeur : ① × 1,20 % ② F

Montant de la participation incombant aux entreprises de travail temporaire (ligne 2 du cadre B1) ②a F

Employeur ayant franchi le seuil de 10 salariés à compter de 1986. Montant de la réduction : [② ou ②a] × _____ % ②b F

Montant de la participation incombant à l'employeur : [② ou ②a] - ②b ②c F

Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne 22 du cadre D) ③ F

S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence [② ou ②a ou ②c] - ③ à inscrire en ④ ④ F

S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ③ - [② ou ②a ou ②c] à inscrire en ⑤ ⑤ F

Excédents reportables de 1987, 1988 et 1989 (total de la colonne 4 du cadre K) ⑥ F

Différence ④ - ⑥ à inscrire en ⑦ si ④ est supérieur à ⑥ ou chiffre 0 ⑦ F

Versement de régularisation suite à résorption de conventions de formation échues au 31-12-1990 ⑧ F

Majoration pour défaut de délibération du comité d'entreprise [② ou ②a ou ②c] × 50 % ⑨ F

Montant de l'obligation au titre du congé individuel de formation ① × 0,15 % ⑩ F

Montant de l'obligation des entreprises de travail temporaire au titre du congé individuel de formation (ligne 3 du cadre B1) ⑩a F

Employeur ayant franchi le seuil de 10 salariés à compter de 1986
- Montant de la réduction : [⑩ ou ⑩a] × _____ % ⑩b F

Montant de l'obligation au titre du congé individuel de formation [⑩ ou ⑩a] - ⑩b ⑩c F

Versements effectués au titre de 1990 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation, (ligne 13 cadre D) ⑪ F

Insuffisance éventuelle [⑩ ou ⑩a ou ⑩c] - ⑪ à inscrire en ⑫ ou chiffre 0 ⑫ F

MONTANT GLOBAL (⑦ + ⑧ + ⑨ + ⑫) DU VERSEMENT ⑬ F
À EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS

Pièces jointes : - Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, de l'organisme en tenant lieu ou des comités d'établissement ⑭

- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L. 433-13 du Code du Travail ⑮

Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire ; par chèque bancaire
par mandat ou par virement postal

A _____, le _____ Signature :

C RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DE RÉCEPTION	Pénalités	Taux % 9000	Taux 5 % 9005
		Taux % 9001	Taux % 9006
		Taux % 9002	Taux % 9007
	SOMME		Date
		N° R. : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	
		N° R. 30 : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	
dont O.C. :		N° d'opération Médoc : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	



N° 90-0164

**Délégation
à la
formation professionnelle**

**PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU DÉVELOPP
(employeurs ay**

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter C à 235 te
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 1989 OU LA
(Lire attentivement la notice n° 2484 avant de remplir la présente de

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes).	
Dépenses de formation interne	Frais de personnel enseignant ①
	Frais de personnel non enseignant ②
	Fournitures, matières d'œuvre et autres frais de fonctionnement ③
	Total → ④
Dépenses d'équipement en matériel et de locaux ⑤	
Dépenses de formation externe	Plan de formation (§ A du cadre H) ⑥
	Congés individuels de formation (§ B du cadre H) ⑦
Rémunérations des stagiaires ⑧	
Dépenses de transport et d'hébergement ⑨	
Dépenses de conseil en formation ⑩	
Dépenses exposées dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle ⑪	
Versements à des fonds d'assurance formation (case ① du cadre J) ⑫	
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel formation (case ⑪ du cadre B, case ② du cadre J) ⑬	
Versements à des organismes dont le programme annuel d'études, de recherche et d'expérimentation est agréé (case ③ du cadre J) ⑭	
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle continue et versements assimilés ⑮	
Part de la contribution pour frais de chambres de commerce et d'industrie affectée à la formation professionnelle continue ⑯	
Financement d'actions de formation au bénéfice de travailleurs privés d'emploi (case ④ du cadre J) ⑰	
Financement des formations professionnelles en alternance (case ⑤ du cadre J) ⑱	
Financement des conventions de conversion ⑲	
Total ⑳	
Subventions effectivement perçues en 1989 ㉑	
DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 20 - ligne 21) (case ③ du cadre B) ㉒	

E NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (voir notice)						
1	Ouvriers non qualifiés 2	Ouvriers qualifiés 3	Employés 4	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires 5	Ingénieurs et cadres 6	TOTAL 7
PLAN DE FORMATION						
- Stagiaires pris en charge en totalité par l'employeur	Hommes ②					
	Femmes ③					
	Total ④					
- Stagiaires pris en charge totalement ou partiellement par un Fonds d'assurance formation ⑤						
- Heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur ⑥						
- Heures de stage prises en charge totalement ou partiellement par un Fonds d'assurance formation ⑦						
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION						
- Stagiaires pris en charge par un organisme paritaire agréé ⑧						
- Stagiaires pris en charge exclusivement par l'employeur ou bénéficiant d'une simple autorisation d'absence ⑨						
- Heures de stage prises en charge ⑩						
FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN ALTERNANCE						
- Nombre de bénéficiaires de contrats de qualification d'adaptation et de réinsertion en alternance ⑪						
- Heures de stages prises en charge ⑫						

F RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE (voir notice)				
	Moins de 25 ans 1	De 25 ans à 39 ans 2	40 ans et plus 3	Total 4
Nombre de stagiaires	HOMMES ①			
	FEMMES ②			

G NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE (voir notice)			
	moins de 50 salariés	de 50 à 199 salariés	200 salariés et plus

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
Rég.	Dép.	N° d'ordre	

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

des dix salariés)
général des impôts et L 950-2 à L 950-7 du Code du travail.
J _____ 19 ____ AU _____ 19 ____
doit être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 5-04-1990).

**ANNÉE
1989**

N° 2483 M
Direction Générale
des Impôts
Département (code) et commune

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (voir notice)

Nombre de salariés 1	Hommes 2	Femmes 3	Total 4
Ouvriers non qualifiés			
Ouvriers qualifiés			
Employés			
Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires			
Ingénieurs et cadres			
TOTAL			

Apprentis 12
Bénéficiaires de contrats de qualification, adaptation et de réinsertion en alternance 13

N° SIREN

CODE APE

EXPÉDITEUR DESTINATAIRE

Adresse réservée à la correction des données préimprimées

Régime social SIREN APE
Adresse Code postal Bur. dist.

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT À L'ENTREPRISE

(arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes) (voir notice)

Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période ① F

Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1985

Montant de l'abattement 1a	<input style="width: 100px;" type="text"/> F
Salaires nets: différence ① - 1a 1b	<input style="width: 100px;" type="text"/> F

Montant de la participation incombant à l'employeur: [① ou 1b] x 1,20% ② F

Employeur ayant franchi le seuil de 10 salariés à compter de 1988

- Montant de la réduction: ② x _____ % 2a	<input style="width: 100px;" type="text"/> F
---	--

Montant de la participation incombant à l'employeur: ② - 2a 2b F

Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne 22 du cadre D) ③ F

S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence ② ou 2b - ③ à inscrire en ④ ④ F

S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ③ - ② ou 2b à inscrire en ⑤ ⑤ F

Excédents reportables de 1986, 1987 et 1988 (total de la colonne 4 du cadre K) ⑥ F

Différence ④ - ⑥ à inscrire en ⑦ si ④ est supérieure à ⑥ ou chiffre 0 ⑦ F

Versement de régularisation suite à résorption de conventions de formation échues au 31-12-1989 ⑧ F

Majoration pour défaut de délibération du comité d'entreprise [(② ou 2b) x 50%] ⑨ F

Obligation au titre du congé individuel de formation [(① ou 1b) x 0,10%] ⑩ F

Versements effectués au titre de 1989 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation, (ligne 13 cadre D) ⑪ F

Insuffisance éventuelle ⑩ - ⑪ à inscrire en ⑫ ou chiffre 0 ⑫ F

MONTANT GLOBAL (⑦ + ⑧ + ⑨ + ⑫) DU VERSEMENT

⑬ F

Pièces jointes: A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS

- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu ⑭

- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L 433-13 du Code du Travail ⑮

Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile): en numéraire ; par chèque bancaire
par mandat ou par virement postal

A _____ le _____ Signature: _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DE RÉCEPTION

DÉCLARANT, (s'il n'est pas le destinataire)

Pénalités	Taux %	9000	Taux %	9005
	Taux %	9001	Taux %	9006
	Taux %	9002	Taux %	9007
SOMME		Date		
		N° R. _____		
		N° R. 30: _____		
dont O.C.:		N° d'opération Médéc _____		
Recette	N° dossier	Clé	Régime	Insp.

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
Niveau 40 - Niveau 100

Code niveau 40	INTITULÉ	Code Niveau 100	Décrit Page
T01	Agriculture, sylviculture, pêche	01 à 03	45
T02	Industries de la viande et du lait	35, 36	45
T03	Autres industries agricoles et alimentaires	37 à 42	46
T04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction	04	46
T05	Production de pétrole et de gaz naturel	05	47
T06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau	06 à 08	47
T07	Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier .	09 à 11	48
T08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	12, 13	48
T09	Production de matériaux de construction et minéraux divers	14, 15	48
T10	Industrie du verre	16	49
T11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques	17, 43	49
T12	Parachimie et industrie pharmaceutique	18, 19	52
T13	Fonderie et travail des métaux	20, 21	49
T14	Construction mécanique	22 à 25, 34	51
T15	Construction électrique et électronique	27 à 30	51
T16	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	31	51
T17	Construction navale et aéronautique, armement	26, 32, 33	52
T18	Industries textile et de l'habillement	44, 47	53
T19	Industries du cuir et de la chaussure	45, 46	53
T20	Industries du bois et de l'ameublement, industries diverses	48, 49, 54	53
T21	Industrie du papier et du carton	50	50
T22	Imprimerie, presse, édition	51	54
T23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques	52, 53	50
T24	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole	55	54
T25	Commerce de gros alimentaire	57	55
T26	Commerce de gros non alimentaire	58 à 60	55
T27	Commerce de détail alimentaire	61, 62	56
T28	Commerce de détail non alimentaire	63, 64	56
T29	Réparation et commerce de l'automobile	65	57
T30	Hôtels, cafés, restaurants	67	58
T31	Transports	68 à 74	57
T33	Services marchands rendus principalement aux entreprises	56, 76 à 80, 82, 83	58
T34	Services marchands rendus principalement aux particuliers	66, 84 à 87	58
T35	Location et crédit bail immobiliers	81	59
T36	Assurances	88	59
T37	Organismes financiers	89	60
T38	Services non marchands	90 à 98	60

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Niveau 15 - Niveau 40

Code niveau 15	INTITULÉ	Code Niveau 40
U01	Agriculture, sylviculture, pêche	T01
U02	Industries agricoles et alimentaires	T02, T03
U03	Production et distribution d'énergie	T04, T05, T06
U04	Industrie des biens intermédiaires	T07 à T11, T13, T21, T23
U05	Industrie des biens d'équipement	T14 à T17
U06	Industrie des biens de consommation	T12, T18 à T20, T22
U07	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole	T24
U08	Commerce	T25 à T28
U09	Transports et télécommunications	T31, T32
U10	Services marchands	T29, T30, T33, T34
U11	Location et crédit bafl immobiliers	T35
U12	Assurances	T36
U13	Organismes financiers	T37
U14	Services non marchands	T38

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableaux dans le texte

Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1990	10
Pourcentages des nombres d'entreprises - 1989 et 1990	
- n'ayant rien versé au Trésor	23
- ayant versé au Trésor	23
Dépenses moyennes de formation par salarié - 1989 et 1990	25
Pourcentages des nombres d'entreprises, et de leurs salariés, ayant eu des stagiaires - 1989 et 1990	25

Six cartes de France dans le texte

Année 1989 - Comparaisons interrégionales

C1 - Taux de participation financière	33
C2 - Taux de stagiaires	33
C3 - Taux de stagiaires - hommes	34
C4 - Taux de stagiaires - femmes	34
C5 - Taux de participation financière (compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus)	37
C6 - Taux de stagiaires (compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus)	37

Quatre graphiques dans le texte

Graphique 1 - Répartition des régions selon leur taux de participation financière et le pourcentage des salariés ayant suivi des stages - 1989	41
Graphique 2 - Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1989	62
Graphique 3 - Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1989	64
Graphique 4 - Evolution du taux de participation financière entre 1975 et 1989	71

Tableaux en annexe

Tableau 1 - Effectifs d'entreprises et de salariés - 1989 et 1990	79
Tableau 2 - Effectifs de l'échantillon (entreprises) - 1989 et 1990	79
Tableau 3 - Répartition des entreprises selon le taux t1 de leur participation aux dépenses de formation - 1989 et 1990	80
Tableau 4 - Données financières - 1989 et 1990	81
Tableau 5 - Répartition des dépenses par catégorie, en % des dépenses totales - 1989 et 1990	82
Tableau 6 - Nombre d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie - 1989 et 1990	83

Tableau 7	- Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille et par sexe - 1989 et 1990	84
Tableau 8	- Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages - 1989 et 1990	85
Tableau 9	- Nombre de stagiaires et d'heures de stage selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires - 1989 et 1990	86
Tableau 10	- Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle - 1989 et 1990	87
Tableau 11	- Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle 1989	88
	1990	89
Tableau 12	- Proportion des salariés ayant suivi des stages (pris en charge par l'employeur au titre du plan de formation) - 1989 et 1990	90
Tableau 13	- Proportion des salariés ayant suivi des stages (ensemble des stagiaires) - 1989 et 1990	91
Tableau 14	- Répartition des congés de formation 1989	92
	1990	93
Tableau 15	- Durée moyenne de formation - 1989 et 1990	94
Tableau 16	- Effort physique de formation - 1989 et 1990	95
Tableau 17	- Répartition des stagiaires par âge et par sexe	96
	1989	96
	1990	97
Tableau 18	- Données relatives à la formation des jeunes en alternance 1989	98
	1990	99
Tableau 19	- Principales données régionales 1989	100
	1990	101
Tableau 20	- Principales masses de dépenses par région - 1989 et 1990	102
Tableau 21	- Taux de participation financière par région - 1989 et 1990	103
Tableau 22	- Nombre de stagiaires et d'heures de stage, par région selon le niveau de qualification initial des stagiaires 1989	104
	1990	105
Tableau 23	- Répartition des stagiaires, par région, selon la tranche d'âge 1989	106
	1990	107
Tableau 24	- Structure des stagiaires, par région et par sexe, selon la tranche d'âge 1989	108
	1990	109
Tableau 25	- Estimation des principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1989	110

Tableau 26	- Principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1989	111
Tableau 27	- Nombre de stagiaires et d'heures de stage par région selon le niveau de qualification initial des stagiaires, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés et plus - 1989	112
Tableau 28	- Répartition des stagiaires par région selon la tranche d'âge, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1989	113
Tableau 29	- Poids des entreprises dans le domaine de la formation professionnelle continue - 1989	114
Tableau 30	- Principales données départementales - 1989	115-116
Tableau 31	- Principales données départementales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1989	117-118
Tableau 32	- Taux de réponse par secteur, en % - 1989	119
Tableau 33	- Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE et des déclarations 2483 de 1988	120
Tableau 34	- Principales données 1989 - Activités économiques (Niveau 100)	121-122-123
Tableau 35	- Principales données sectorielles 1989 (Niveau 38)	124-125
Tableau 36	- Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille - 1989	126
Tableau 37	- Pourcentages t2 des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires par secteur - 1989	127
Tableau 38	- Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages par secteur - 1989	128
Tableau 39	- Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages par secteur (Comparaison hommes-femmes) - 1989	129-130
Tableau 40	- Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation des stagiaires, par secteur - 1989	131
Tableau 41	- Principales données 1989 - Activités économiques (Niveaux 14 et 3)	132
Tableau 42	- Evolution de l'effectif salariés, du taux de participation financière et du taux de stagiaires de 1975 à 1989 (Niveau 38)	133-134

Reproduction d'après documents fournis

Impression DF

Achévé d'imprimer : février 1992



centre
d'études et
de recherches
sur les
qualifications,

9, rue Sextius-Michel
75015 Paris

Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises

(traitement
des déclarations
d'employeurs n°2483)

Années 1989-1990

Décembre 1991

9 782110 026996



Prix : 125 F

Imprimé en France
ISBN : 2-11-002699-5
DF : 2543